ANNÉE — T. 12 N° 265 — 22 NOVEMBRE 1924

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, **11 fr.**; un an, **20 fr.** Etranger, **13** et **25 fr.**
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII[e]
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, C[te] N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

Les Études des Religieux [1]

Lettre apostolique « Unigenitus Dei Filius »

ADRESSÉE PAR S. S. PIE XI

aux Supérieurs généraux des Ordres religieux et des autres Congrégations d'hommes

CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

EXPOSÉ DOCTRINAL

La vie religieuse, chemin direct et aisé vers la perfection.

Lorsque le Fils unique de Dieu vint au monde pour racheter le genre humain, il détermina les règles de vie spirituelle auxquelles doivent se soumettre tous les hommes pour atteindre la fin qui leur est assignée ; puis, à ceux qui voudraient l'imiter plus fidèlement, il indiqua qu'il leur faudrait ajouter la pratique des conseils évangéliques. Quiconque, en engageant à Dieu sa parole, s'oblige par vœu à l'observation de ces conseils, fait plus que se libérer de toutes les entraves qui retardent d'ordinaire les hommes sur la voie de la sainteté, telles que la fortune, les soucis et les charges du mariage, la liberté sans frein et sans limite ; il s'approche de la perfection par un chemin si direct et si aisé qu'il semble avoir déjà jeté l'ancre au port du salut.

Elle a toujours existé, mais revêt des formes multiples suivant les époques.

Aussi, dès les premiers siècles du christianisme, il ne manqua jamais d'âmes généreuses et élevées qui, sur un signe de Dieu, renoncèrent à tout pour entrer dans la vie de perfection et y progresser avec persévérance. Les monuments de l'histoire attestent formellement que des fidèles des deux sexes, formant comme un cortège ininterrompu, se sont consacrés à Dieu et ont fait profession dans les divers Ordres religieux que, au cours des âges, l'Eglise a approuvés et confirmés. En effet, bien que la vie religieuse soit par elle-même un tout unique et indivisible, elle revêt cependant des formes multiples. Car les Sociétés religieuses s'adonnent au service de Dieu chacune suivant des modalités propres, les unes et les autres poursuivant, selon leur but, pour la plus grande gloire de Dieu et le profit d'autrui, des œuvres différentes d'amour divin et de dévouement au prochain. Cette si grande variété d'Ordres religieux — tels des arbres d'essences diverses plantés dans le champ du Seigneur — produit des fruits également très variés et abondants pour le salut du genre humain. Et il n'est assurément pas spectacle plus beau et plus agréable que l'homonéité et l'harmonieuse diversité de ces Institu tous tendent finalement vers le même et unique b et chacun toutefois a ses œuvres spéciales de et d'activité, distinctes des autres par quelque droit. Car c'est la méthode habituelle de la div Providence de répondre à chaque besoin nouv par la création et le développement d'un nou Institut religieux.

Sollicitude de l'Église et du Saint-Siège pour les Ordres religi

Les Ordres religieux mènent le bon combat ét tement serrés autour de l'étendard du Saint-Si Celui-ci, en souvenir des services qu'ils n'o de rendre à l'Eglise et à la société, leur a toujo témoigné un intérêt et une bienveillance toute ciale. C'est ainsi d'abord qu'il se réserva le pouv de reconnaître et d'approuver leurs règles et con tutions, et ne cessa de prendre avec un zèle extré la défense de leur cause contre leurs adversai dans les conjonctures et les moments difficiles ; plus, il n'omit jamais, chaque fois que les circ stances lui parurent l'exiger, de leur rappeler hautes aspirations et la ferveur de leurs débuts.

La sollicitude de l'Eglise, sa préoccupation promouvoir chez les religieux l'observance des rè et la poursuite de la perfection, se manifestent d ces décrets et recommandations du Concile Trente : « Tous les religieux, de l'un et l'autre se détermineront et organiseront leur vie suivant prescriptions de la règle qu'ils ont fait vœu suivre. Ils se montreront particulièrement fid à observer les vertus qui concernent la perfection leur état : obéissance, pauvreté et chasteté, et, même, les vœux et préceptes spéciaux que comp terait la règle de certains Ordres et qui ont p but de maintenir la physionomie propre de l'Insti l'uniformité de vie, de nourriture, de vêtement. »

Le Code de droit canonique, avant de légiférer cette matière, définit et décrit l'état religieux ces quelques mots : « C'est un état comportant vie commune, et où des fidèles, outre les précep obligatoires pour tous, s'imposent de pratiquer conseils évangéliques par les vœux d'obéissance, pauvreté et de chasteté..., et tendent à la perfect évangélique. » L'état religieux ainsi compris d d'après la prescription formelle du Code, « être t par tous en haute estime » (2).

A deux reprises, le Pape a déjà témoigné aux religieux sa confiance et son inté

De la confiance que Nous mettons Nous-même d la force entraînante et l'aide efficace des Religie Nous avons déjà donné un témoignage évid lorsque, pour la première fois, Nous Nous som affectueusement adressé à l'Episcopat catholique d l'encyclique *Ubi arcano*. Aux maux sans nom qui affligent la société, Nous proposions les remè et, en ce qui concerne leurs résultats, Nous a

(1) Titre et sous-titres sont ajoutés par la *Documentation Catholique*.

(1) Sess. XXV, cap. I, *de Regul.* (Sauf indication traire, les notes appartiennent à l'Encyclique.)
(2) *C. I. C.*, can. 487, 488.

ions que bien des motifs Nous invitaient à attendre aucoup du clergé régulier (1).

Auparavant, Nous avions adressé au Cardinal-réfet de la Sacrée Congrégation des Etudes la ttre apostolique *Officiorum omnium* (2) sur les udes des clercs ; la pensée et la sollicitude qui Nous éoccupaient au sujet de la bonne formation des ercs susceptibles d'être appelés aux saints Ordres saient également les sujets des Instituts religieux, r la plupart de Nos recommandations et de Nos structions s'appliquaient à ceux qui sont destinés sacerdoce.

Maintenant il leur adresse quelques avis.

Cependant, l'ardent amour et la vigilance que ous inspirent vos intérêts, chers Fils, Nous ont ontré l'utilité de vous adresser quelques avis par le lettre spéciale ; si vos religieux y conforment bituellement leur conduite, ils seront dans leur e et leur action ce que requiert et exige absolument bienfait éminent et sublime de la vocation dine.

Le religieux doit garder intact l'esprit de sa vocation.

Il suivra les exemples du Fondateur de son Institut.

Avant tout, Nous exhortons les Religieux à ne mais perdre de vue les exemples de leur Fondaur et Législateur s'ils veulent avoir la certitude participer aux grâces abondantes de leur vocation. orsque ces hommes d'élite créèrent leurs Instits, firent-ils autre chose qu'obéir à l'inspiration Dieu ? C'est pourquoi tous ceux qui reproduisent eux-mêmes la caractéristique dont chaque Fonateur voulut marquer sa Famille religieuse ne écartent pas, assurément, de l'esprit de leurs oriines. En conséquence, leurs disciples, à l'instar des eilleurs fils, auront à cœur de glorifier leur Père observant sa règle et ses conseils et en se pénéant de son esprit ; ils seront fidèles à leurs devoirs 'état aussi longtemps qu'ils marcheront sur les aces de leurs Fondateurs : « A cause d'eux leur ace demeure éternellement. » (3)

Puissent-ils obéir avec une telle humilité aux lois e leur Institut et maintenir si bien leur règle priitive que de jour en jour ils se montrent plus ignes de l'état religieux ! Leur fidélité ne manquera as de leur obtenir, pour toute la durée de leur postolat, le secours des grâces célestes.

Il travaillera uniquement au Royaume de Dieu.

Toutefois, leur activité ne doit avoir qu'un but : *royaume de Dieu et sa justice*. C'est ce but qu'ils iseront tout particulièrement, Nous leur en faisons n devoir, dans les œuvres auxquelles s'adonnent plupart d'entre eux, à savoir les missions et l'éduation de la jeunesse.

Missionnaire, il ne propagera que l'Évangile.

Aussi, dans leur apostolat, devront-ils être attenifs, conformément aux très sages avis de Notre rédécesseur (4), à ne pas transformer la propagation de l'Evangile chez les peuples étrangers en une œuvre de propagande en faveur de l'influence ou du patrimoine de leur patrie. Ils ne rechercheront que le salut des infidèles, s'occupant de leur procurer le bien-être et l'aisance dans la mesure où ces avantages peuvent servir à atteindre la vie éternelle.

Éducateur, il enseignera surtout la vérité religieuse.

Quant à ceux qui sont chargés d'instruire et d'élever la jeunesse, ils éviteront par-dessus tout qu'un zèle excessif à enseigner des disciplines excellentes par ailleurs ne les entraîne à négliger de donner à l'intelligence et au cœur une solide formation religieuse : sinon leurs élèves les quitteraient l'esprit richement pourvu de connaissances littéraires, mais complètement démunis de la science sacrée ; ceux qui ne l'acquièrent pas se privent de la plus belle et de la plus précieuse parure et vivent dans l'indigence la plus complète : « Insensés, tous les hommes qui ne connaissent pas Dieu. » (1) C'est ce que confirme le Docteur séraphique : « Le résultat final de toutes les sciences est d'édifier la foi, d'honorer Dieu, de donner une base à la morale ; on y doit puiser les consolations, fruit de l'union de l'Epoux et de l'Epouse, qui est elle-même œuvre de la charité. » (2)

Le religieux doit cultiver assidûment les sciences sacrées.

BIENFAITS INTELLECTUELS QU'ELLES PROCURENT

Elles font connaître Dieu et apprennent à le prier.

Cette science des choses divines, il est nécessaire que les ministres de l'Eglise l'aient en très haute estime et en pénètrent les profondeurs. La présente lettre a pour but principal d'exhorter les religieux déjà honorés du sacerdoce ou qui doivent y être admis dans la suite à l'étude assidue des disciplines sacrées : s'ils n'y deviennent point des maîtres, ils seront incapables de remplir d'une façon parfaite tous les devoirs de leur vocation. La mission sinon unique du moins primordiale de ceux qui se sont consacrés à Dieu, n'est-elle pas de le prier, de contempler et méditer les choses divines ? Et cette tâche si importante, comment s'en acquitteront-ils s'ils ne possèdent point de notre foi une connaissance profonde et étendue ?

Elles facilitent la vie contemplative.

Tels sont les conseils que Nous voudrions voir pratiquer d'abord par ceux qui s'adonnent dans les cloîtres à la contemplation des réalités célestes. Ils se trompent, ceux qui estiment que, après des études théologiques négligées avant l'ordination ou abandonnées depuis, ils peuvent, ainsi dépourvus de cette connaissance de Dieu et des mystères de la foi que donnent les sciences sacrées, se tenir aisément sur les sommets de la perfection et être élevés à l'union intérieure avec Dieu.

Elles rendent efficace le ministère actif.

Quant aux autres Religieux, qu'ils enseignent, qu'ils prêchent, qu'ils s'asseyent au tribunal de la pénitence pour réconcilier les pécheurs, qu'ils soient envoyés dans les missions ou qu'ils vivent avec le peuple en contact journalier, l'exercice de ces divers ministères n'aura-t-il pas d'autant plus de force et d'efficacité qu'ils posséderont une culture plus bril-

(1) Cf. la traduction de l'encyclique *Ubi arcano* dans D. C., t. 9, col. 67-87, spécialement col. 83. (Note de la D. C.)

(2) Cf. la traduction française de la lettre apostolique *Officiorum omnium* dans *D. C.*, t. 8, col. 262-268, et un commentaire par Mgr CHAUVIN, év. Evreux : *ibid.*, col. 963-982. (Note de la *D. C.*)

(3) *Eccli.* XLIV, 13.

(4) Enc. *Maximum illud*, du 30. II. 19 [cf. traduction intégrale dans la *D. C.*, t. 2, pp. 802-807].

(1) *Sap.* XIII, 1.

(2) *De reductione artium ad Theol.*, n° 26.

lante et plus puissante? Acquérir la science des choses divines, l'entretenir, abondante et profonde, tel est le devoir du prêtre ; le Saint-Esprit l'a proclamé par la bouche du prophète : « Les lèvres du prêtre seront les gardiennes de la science. » (1) De quel droit se présenterait-il sans une solide doctrine, celui qui est le délégué du Dieu des sciences (2), le ministre et le docteur de la nouvelle alliance, le sel de la terre (3), la lumière du monde (4), et de qui, à ce titre, le peuple chrétien attend les paroles de salut ?

Qu'ils tremblent donc pour eux-mêmes, ceux qui abordent le ministère sacré sans compétence ni formation ; car le Seigneur ne laissera pas impunie leur ignorance, lui qui a proféré cette terrible menace : « Parce que tu as repoussé la science, je te repousserai à mon tour, et tu ne seras pas mon prêtre. » (5)

Elles permettent de réfuter les adversaires, et même de les convaincre.

Si jamais dans le passé il fut nécessaire à un prêtre d'être instruit, cette nécessité est bien plus pressante à notre époque : de nos jours, en effet, les connaissances et la science sont d'une grande utilité dans le cours ordinaire de la vie et lui sont étroitement mêlées ; on se plaît à répéter qu'on n'agit que d'après les données de la science, et c'est ce qu'affirment même les moins cultivés, les moins compétents étant d'ordinaire les plus prétentieux. Il nous faut donc déployer tous nos efforts pour adjoindre à notre foi tous les genres de connaissances humaines, qui lui serviront d'escorte et d'appui ; en réunissant leurs clartés on fera briller aux yeux de tous la beauté de la vérité révélée et l'on dissipera sans peine les objections insidieuses qu'une prétendue science accumule contre nos dogmes.

Notre foi, suivant la très heureuse formule de Tertullien, n'a qu'un seul désir : « Ne pas être condamnée par qui ne la connaît pas. » (6) Que l'on se souvienne aussi de ces paroles de saint Jérôme : « La sainteté ignorante sert uniquement à qui la possède ; autant celui-ci édifie l'Eglise du Christ par ses mérites, autant il la dessert s'il est incapable de repousser l'ennemi... C'est la fonction du prêtre de répondre sur la foi quand on l'interroge. » (7) Il appartient au prêtre, séculier ou régulier, de répandre la doctrine catholique, de la mettre à la portée des esprits et d'en prendre la défense. Elle renferme tous les arguments propres à convaincre et réfuter les adversaires ; plus encore, pour peu qu'elle soit exposée avec clarté, elle ne peut pas ne pas attirer à elle les esprits libres de préjugés. C'est ce qui n'avait pas échappé aux docteurs du moyen âge : sous la direction de Thomas d'Aquin et de Bonaventure, ils travaillèrent de toutes leurs forces à acquérir une très vaste culture théologique puis à la communiquer autour d'eux.

BIENFAITS MORAUX QU'ELLES DISPENSENT

Elles aident à triompher des passions : la paresse, la précipitation d'esprit, la sensualité.

L'application de l'âme, de l'intelligence, de toutes ses facultés, que les membres de vos Instituts apporteront à ces études, les mettra à même de puiser p abondamment aux sources de la vie religie comme de soutenir l'éclat et la dignité du très n état qu'ils ont embrassé. Quiconque, en e s'adonne aux sciences sacrées entreprend une tâ qui exige un sérieux labeur, des efforts et des sa fices, et qui, de plus, répugne à la paresse et à l dolence, mère et maîtresse d'une multitude maux (1) ; mais la grande tension d'esprit que co portent les études nous accoutume à ne rien déci précipitamment, à ne rien accomplir sans réflexi elle nous permet de refréner et de comprimer a beaucoup plus d'aisance des passions qui entraîn bien vite au pire celui qui néglige de les domi et le précipitent dans la fange des vices. Saint rôme écrit à ce sujet : « Aimez la science des E tures, et vous n'aimerez pas les vices de chair. » (2) « La connaissance des Livres Sa enfante les vierges. » (3)

Elles entretiennent la dévotion.

Un autre motif pour le Religieux de se don à ces études est la conscience du devoir auq l'astreint sa vocation, qui est de chercher la per tion.

Personne ne peut accomplir d'efforts efficaces v la perfection ni l'atteindre sûrement s'il ne prati la vie intérieure ; or, où trouvera-t-on, pour nou et développer cette vie, des aliments plus aboanda que dans les disciplines sacrées ? En effet, la c templation habituelle et quotidienne de ces d merveilleux de la nature et de la grâce, répan par le Dieu tout-puissant avec tant de largesse d l'univers et dans chacune des créatures humain donne un caractère religieux aux méditations aux élans de l'esprit, et les élève jusqu'au ci bien plus, par la foi, elle donne à l'âme perfection et l'unit à Dieu par un lien très étr Qui ressemble davantage au Christ Jésus que ce qui s'est assimilé les vérités dogmatiques et mor révélées par Dieu ?

Elles sont habituellement la première étape de la saint

Aussi, est-ce très sagement que les Fondate d'Ordres religieux, à l'exemple des saints Docteurs des Pères de l'Eglise, recommandaient avec insta à leurs disciples l'étude des disciplines sacrées. L' périence, du reste, n'enseigne-t-elle pas, chers F que les Religieux qui ont cultivé la théologie a plus d'amour sont parvenus, pour la plupart, une haute sainteté ? Le plus grand nombre de ce au contraire, qui ont déserté ce devoir sacré, n'o ils pas commencé à diminuer de ferveur, p tomber fréquemment dans un état plus lamenta jusqu'à la violation des vœux ? Que tous se r pellent ces paroles de Richard de Saint-Vict « Puisse chacun de nous persévérer dans ces étu jusqu'au coucher du soleil : peu à peu l'amour vanités s'apaisera, et, les emportements de la c cupiscence subjugués, les inspirations de la sage charnelle seront moins écoutées. » (4) Nous dem dons aussi aux Religieux de s'approprier cette pri de saint Augustin : « Que les Saintes Ecritures soi mes chastes délices ; par elles je ne serai pas trom par elles je ne tromperai pas. » (5)

(1) *Mal.* II, 7.
(2) *I Reg.* II, 3.
(3) *Matth.* v, 13.
(4) *Ibid.*, 14.
(5) *Os.* IV, 6.
(6) *Apol.* I.
(7) *Epist. LIII* (al. *CIII*) *ad Paulin.*

(1) *Eccl.* XXXIII, 29.
(2) *Epist. CXXV* (al. *IV*) *ad Rust.*
(3) *Comm. in Zach.*, l. II, c. X.
(4) *De diff. sacrif. Abr. et Mariae*, I.
(5) *Conf.*, l. XI, c. II, n. 3.

DÉCISIONS PRATIQUES

Ainsi donc, puisque l'étude attentive et persévé- ite de la doctrine sacrée est pour les Religieux e source de si précieux avantages, vous voyez intenant, chers Fils, avec quel soin vous devez ller à ce qu'ils aient la faculté d'approfondir ces ences et de les cultiver toute leur vie. Et à ce jet, combien il sera utile de bien former et truire dès le début les jeunes gens qui aspirent la vie de perfection !

Les jeunes candidats à la vie religieuse cléricale.

Ils seront choisis avec soin et séparés du monde.

Par suite des malheurs de notre temps, dans la e de famille l'éducation chrétienne des enfants est us négligée, et les jeunes gens, exposés aux séduc- ons corruptrices répandues à profusion, ne reçoivent s une solide instruction religieuse, seule capable disposer les âmes à obéir aux commandements Dieu ou même à se conformer aux règles du en et du juste. Vous ne sauriez donc rien entre- endre de plus profitable, en cet ordre d'idées, ie la création de Petits Séminaires et de collèges on en fonde en diverses régions, Nous le consta- ns avec joie, — où sont admis les jeunes gens ui présentent quelques signes de vocation.

Toutefois, pour ce recrutement, évitant avec soin péril contre lequel Notre prédécesseur de sainte émoire Pie X avait mis en garde les Supérieurs e l'Ordre de Saint-Dominique (1), vous n'accueil- rez pas, soit hâtivement soit par groupes, des eunes gens dont on ne saurait pas avec certitude i c'est sous l'inspiration divine qu'ils choisissent ette vie de perfection. Vous procéderez avec une rudente lenteur à une sélection parmi les jeunes andidats à la vie religieuse, et vous veillerez assi- ûment à ce qu'ils reçoivent, en même temps u'une formation à la piété appropriée à leur âge, ne bonne instruction secondaire ; et ils ne commen- eront pas leur noviciat avant d'avoir achevé le cycle es humanités (2), à moins qu'une raison grave ne ous détermine parfois à procéder différemment.

Leur instruction secondaire sera complète.

Pour l'éducation de ces jeunes gens, vous dé- loierez toutes les ressources de votre activité et de otre zèle ; ce n'est pas seulement la charité qui 'exige, mais aussi la justice. Si, par suite du peu de éveloppement de l'Institut, ou pour tout autre notif, une Province n'est pas en mesure de pour- oir par elle-même à cette éducation conformément u droit canonique, les jeunes gens seront envoyés ans une autre Province ou dans un autre établis- ement scolaire où ils pourront recevoir l'enseigne- nent prescrit par le canon 587.

L'enseignement de la religion.

Dans les classes inférieures, on observera religieu- ement le canon 1364-1° : « La religion occupera la remière place ; l'enseignement en sera donné avec e plus grand soin et sera adapté à l'âge et à l'in- elligence de chacun. » En cette matière, on n'em- loiera que les livres approuvés par l'Ordinaire. D'ailleurs, remarquons-le incidemment, les étudiants n philosophie scolastique eux-mêmes ne doivent pas interrompre l'étude de la religion ; ils trouveront un très grand avantage à se servir de cet incompa- rable *Catéchisme romain* où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'exactitude et de la richesse de sa doctrine, ou de l'élégance de son latin. Si vos clercs ont pris, dès la fleur de l'âge, l'habitude de puiser à cette source la doctrine sacrée, outre qu'ils seront mieux préparés aux études théologiques, la pratique de cet ouvrage parfait leur donnera la com- pétence nécessaire pour instruire le peuple et réfuter les objections courantes contre la religion.

L'étude et la pratique du latin.

Dans la lettre apostolique *Officiorum omnium* (1), Nous avons adressé aux Evêques des recomman- dations visant l'étude du latin ; ces exhortations, Nous les renouvelons pour vous, chers Fils, et Nous vous prescrivons de vous y conformer dans les classes de lettres ; car vos élèves sont soumis à cette prescription du droit canon relative aux sémina- ristes : « Quant aux langues, ils étudieront surtout le latin et leur langue maternelle. » (2) L'impor- tance pour les jeunes religieux de bien posséder le latin n'apparaît pas seulement du fait que l'Eglise emploie cette langue en quelque sorte comme l'in- strument et le lien de son unité, mais aussi parce que c'est en latin que nous lisons la Bible, c'est en latin que nous récitons les psaumes et célébrons le saint Sacrifice, c'est en latin que nous accomplissons l'ensemble des cérémonies litur- giques. En outre, le Souverain Pontife, lorsqu'il s'adresse à l'univers catholique pour lui faire par- venir ses enseignements, emploie le latin ; et la Curie romaine n'use pas d'une autre langue lors- qu'elle traite les affaires et rédige les décrets d'ordre général. Ceux qui ignorent le latin ne peuvent que très difficilement puiser aux sources si riches des Pères et des Docteurs de l'Eglise, qui généralement ne se sont proposé dans leurs écrits d'autre but que d'exposer et défendre la doctrine catholique. Ayez donc à cœur que vos clercs, qui seront un jour ministres de l'Eglise, mettent tous leurs soins à connaître et pratiquer cette langue.

Les novices.

Le cycle des études secondaires parcouru, tous les élèves et les candidats à la vie religieuse qui ont dessein de se consacrer à Dieu et en qui leurs supé- rieurs auront constaté un bon caractère, une intelli- gence ouverte, l'esprit de piété et des mœurs pures, seront admis au noviciat ; là, comme dans un champ d'exercice, ils feront une étude approfondie et mé- thodique des principes et des vertus de la vie reli- gieuse.

Unique programme : la vie religieuse et la pratique des vertus.

Combien il importe de procéder avec soin à la for- mation des novices, on peut s'en convaincre par le témoignage des maîtres de la vie spirituelle et plus encore par l'expérience. Nul ne saurait acquérir et conserver la perfection de l'état religieux s'il n'a, dès cette époque, posé en son âme le fondement de toutes les vertus. Aussi, mettant de côté toutes autres études et les distractions qui s'ensuivent, les novices n'auront qu'une préoccupation : se livrer, sous la sage direction de leur Maître, aux pratiques de la vie intérieure et à l'acquisition des vertus, en par- ticulier de celles qui sont intimement liées aux

(1) Epist. *Cum primum* ad Mag. Gen. O. P., 4 aug. 1913.
(2) *C. I. C.*, c. 589.

(1) Précitée.
(2) *C. I. C.*, c. 1364-2°.

vœux religieux, à savoir la pauvreté, l'obéissance et la chasteté.

Il sera de la plus grande utilité de lire assidûment et de méditer les écrits de saint Bernard, du Docteur séraphique saint Bonaventure, d'Alphonse Rodriguez, ainsi que de ceux qui, en chacun de vos Ordres, ont fait autorité en matière de spiritualité ; la valeur comme l'influence de leurs ouvrages, loin d'avoir vieilli avec le temps, semble plutôt croître de nos jours. Il est deux observations que les novices ne devront jamais oublier : tels ils auront été durant leur noviciat, tels ils seront le reste de leur vie ; l'espérance de suppléer plus tard par un renouvellement de ferveur aux lacunes d'un noviciat médiocre ou infructueux aboutit généralement à une complète déception.

Les scolastiques.

Ils suivront, dans leur intégrité, les cours de philosophie et de théologie.

Vous aurez soin ensuite, chers Fils, de placer les nouveaux profès dans des maisons très régulières et où toutes les dispositions sont prises pour qu'ils puissent suivre avec une méthode rigoureuse et sérieux profit les cours de philosophie et de théologie tels qu'ils auront été fixés et dans toutes leurs parties. Nous venons d'écrire : « tels qu'ils ont été fixés et dans toutes leurs parties » ; par cette expression Nous entendons dire qu'on ne pourra monter à une classe supérieure si l'on n'a marqué des progrès satisfaisants dans le stade inférieur, qu'aucune partie du programme ne devra être omise, que rien ne sera retranché à la durée des études prescrites par le Code. Ils commettraient donc une imprudence — pour ne rien dire de plus, — les Supérieurs qui, peut-être en vue de pourvoir à des exigences très passagères, voudraient amener leurs élèves au sacerdoce par une sorte de raccourci.

Conséquences funestes des études hâtives et irrégulières.

L'expérience l'atteste, ceux qui ont fait des études hâtives et irrégulières ne peuvent que bien difficilement dans la suite, si même ils y parviennent, remédier au vice d'une telle formation ; et, à supposer qu'en certains cas une ordination aussi prématurée puisse présenter un mince avantage, celui-ci en définitive s'évanouit et disparaît totalement du fait que ces Religieux se montrent nécessairement inférieurs aux exigences du saint ministère.

Veillez, en outre, à ce que vos jeunes étudiants de philosophie et de théologie ne diminuent pas leurs efforts vers la perfection ; bien au contraire, il est de leur devoir de continuer à mettre en pratique les enseignements des grands maîtres de la vie spirituelle, afin qu'un jour le peuple chrétien voie en eux ce qu'il s'attend à trouver chez des Religieux, une ferme doctrine unie à une vie exemplaire.

Les maîtres.

Qualités requises : sainteté de vie, compétence, esprit de zèle.

Nous attirons aussi votre attention sur un point d'une importance souveraine : les maîtres que vous désignerez pour l'enseignement supérieur devront être vraiment dignes de leur fonction : ils seront des modèles par la sainteté de leur vie et leur haute compétence dans les matières qu'ils seront chargés de professer. En conséquence, nul Religieux ne pourra être désigné pour une chaire s'il n'a parcouru avec succès le cycle des études philosophiques, théologiques, et des sciences connexes, et s'il ne possède les aptitudes et la formation requises p l'enseignement. Gardez-vous de négliger cette rè du Code (1) : « On désignera des professeurs s ciaux, au moins pour chacune des matières i après : l'Ecriture Sainte, la théologie dogmatique, théologie morale, l'histoire de l'Eglise. » Ces maî se préoccuperont de faire de leurs disciples apôtres du Christ à la fois saints et entreprenan armés des attraits de la science et de la pruden ils seront alors à même d'instruire les simples et ignorants, ils confondront ceux qui se préval d'une fausse science, enfin ils prémuniront les dèles contre les erreurs contagieuses, d'autant p dangereuses et plus funestes pour les âmes qu'e ont accoutumé de s'y insinuer et s'y infiltrer p sournoisement. Que si vous avez le bonheur de v vos Religieux s'appliquer avec zèle à profiter la formation apostolique que Nous venons d'esquis et s'ils en retirent les meilleurs fruits qu'on en p attendre, l'immense fécondité des résultats vo récompensera, chers Fils, avec une abondance croyable, des soucis et des labeurs que vous v serez imposés pour une œuvre si salutaire.

L'esprit qu'il convient d'apporter aux étude

Fidélité à la méthode scolastique et aux principes de saint Thomas.

Surtout, considérez comme sacrée et inviolable règle, conforme au droit canon, que Nous avons fo mulée dans Notre Lettre apostolique sur les Sém naires et les études ecclésiastiques : dans l'enseign ment de la théologie et de la philosophie, les maîtr sont tenus de suivre fidèlement la méthode scola tique, suivant les principes et la doctrine de sai Thomas.

Les étudiants deviendront ainsi de vrais philosophe

En effet, la discipline scolastique et la doctri du Docteur angélique, que Nos Prédécesseurs n'o pas cessé d'exalter par les éloges les plus éclatant sont, nul ne l'ignore, d'une utilité souveraine po mettre en lumière les vérités révélées et réfuter av une force merveilleuse les erreurs de tous les âge C'est que saint Thomas, dit Léon XIII, Notre Pr décesseur d'immortelle mémoire, « comblé des do de la science divine et humaine, justement compar au soleil..., triomphe à lui seul des erreurs ancienn et fournit des armes invincibles pour terrasser cell qui ne cesseront de surgir dans la suite d temps » (2). Le même Pontife ajoute très judicieu sement : « Ceux qui veulent être vraiment des ph losophes — et les Religieux surtout doivent le vou loir — sont obligés d'établir les principes et les fo dements de la doctrine sur saint Thomas. » (3)

Apologistes parfaits, ils saisiront l'accord qui unit la philosophie et la révélation

Combien il importe que vos élèves ne s'écarten en rien de la scolastique, une autre considératio va le montrer : alors qu'il existe une parenté trè étroite entre la philosophie et la révélation, c'est au scolastiques que l'on doit de les avoir rapprochée et unies dans un accord si harmonieux qu'elle

(1) Can. 1366-3°.

(2) Enc. *Aeterni Patris* [*in extenso*, latin et français dans *Lettres Apostoliques... de S. S. Léon XIII*, t. 1er, pp. 42-75, Paris, édit. des *Quest. Act.*].

(3) Lettre *Nostra erga* (25. 11. 1898) [*in extenso*, latin e français, dans *Quest. Act.*, t. 46, pp. 226-233.].

…lairent l'une l'autre et se donnent mutuellement …très puissant concours. Et, en effet, puisque l'une …'autre proviennent de Dieu, suprême et éternelle …ité, que la philosophie formule et expose les …eignements de la raison et la révélation ceux de …oi, elles ne sauraient se combattre, malgré l'affir…tion de quelques égarés ; au contraire, elles s'ac…dent si bien qu'elles se complètent l'une l'autre.

Ils traiteront la théologie comme une science.

…a conséquence, c'est qu'un philosophe ignorant …nul ne pourra jamais devenir bon théologien, et …ui qui ne sait rien de la théologie ne sera jamais …ilosophe éminent.

Saint Thomas remarque judicieusement, sur ce …int : « Des principes de la foi on déduit des con…sions valables pour les croyants ; de même, des …ncipes premiers on déduit des conclusions valables …ur tous ; la théologie est donc une science. »

En d'autres termes, la philosophie puise les prin…pes premiers dans la raison, participation de la …mière divine ; elle les formule, puis les développe. … même, c'est à la révélation surnaturelle, dont la …lendeur illumine l'intelligence et lui donne un …croît de vigueur, que la théologie emprunte les …rités de foi ; elle les développe et les interprète. …nsi, elles sont deux rayons d'un même soleil, …ux ruisseaux d'une même source, deux édifices …r le même fondement. La science humaine est …surément une grande chose, à condition de rester …ocile aux enseignements de la foi ; dès qu'elle s'en …arte, elle tombe nécessairement dans une foule …'erreurs et d'insanités.

Si donc, chers Fils, vos étudiants mettent au ser…ice de la doctrine sacrée les sciences profanes qu'ils …uront acquises ; si, en outre, ils brûlent d'un zèle …t d'un amour ardent pour la vérité révélée : alors, …s seront des hommes de Dieu, on les tiendra pour …els, leurs paroles et leurs exemples seront d'une …rande utilité pour le peuple chrétien. C'est que, …n effet, « toute Ecriture divinement inspirée » — …u bien, suivant l'interprétation du Docteur angé…ique, la doctrine sacrée vue à la lumière de la révé…ation divine — « est utile pour enseigner, pour …onvaincre, pour corriger, pour former à la justice, …fin que l'homme de Dieu soit parfait, apte à toute …onne œuvre » (1).

Esprit de foi et intention droite.

Pour que les jeunes religieux ne travaillent pas …n vain dans ce champ immense des sciences …umaines et divines, ils devront avant tout entre…enir en eux l'esprit de foi : s'ils le laissaient s'affai…blir, ils ne pourraient plus, comme si leur regard …s'était voilé, pénétrer les vérités surnaturelles ; et …l n'est pas d'une moindre importance pour eux d'étu…dier avec une intention droite. « Il en est qui …veulent savoir — remarque saint Bernard — unique…ment pour savoir, et c'est une honteuse curio…sité… ; il en est de même qui veulent savoir afin …de vendre leur science, pour de l'argent, pour des …honneurs, et c'est un honteux profit ; mais il en est …qui veulent savoir pour édifier le prochain, et c'est …de la charité ; il en est enfin qui veulent savoir pour …s'édifier eux-mêmes, et c'est de la prudence. » (2) …Dans leurs études, vos jeunes gens se proposeront …donc uniquement de plaire à Dieu et de retirer de …leurs travaux, pour eux-mêmes et pour le prochain, …a plus grande somme possible de profit spirituel.

(1) *II Tim.* III, 16-17.
(2) *In Cant., Sermo XXXVI.*

Humilité et charité.

La science sans la vertu présente plus d'inconvénients et de périls que de véritable utilité. D'ordinaire, en effet, ceux qui sont orgueilleux de leur science perdent la foi et se précipitent en aveugles dans la mort spirituelle. Vos jeunes gens devront faire des efforts opiniâtres pour que la vertu d'humilité, nécessaire à tous mais plus particulièrement aux étudiants, les pénètre jusque dans les moelles, se souvenant que Dieu seul est souverainement sage par soi-même et que les connaissances que l'homme peut acquérir, pour considérables qu'elles soient, ne sont rien en comparaison de tout ce qu'il ignore. Ecoutez les belles paroles de saint Augustin : « La science nous enorgueillit, dit l'Apôtre. Eh quoi ! Allez-vous être obligés de fuir la science et de choisir l'ignorance pour éviter l'orgueil ? Alors, pourquoi vous adressé-je la parole, si l'ignorance vaut mieux que la science ?… Aimez la science, mais préférez la charité. La science enorgueillit si elle est seule. Mais comme la charité édifie, elle ne permet pas à la science de nous enorgueillir. Et là donc où la science enorgueillit, c'est que la charité n'édifie point ; là où la charité accomplit son œuvre d'édification, elle affermit la science. » (1)

Si donc vos étudiants cultivent avec ferveur l'esprit de charité et de piété, source et vie des autres vertus, cet esprit sera une sorte d'aromate qui écarte le péril de corruption, et ils seront eux-mêmes, sans aucun doute, en raison de leur acquit doctrinal, plus agréables à Dieu et plus utiles à l'Eglise.

Les Frères convers.

Ils sont religieux au même titre que les clercs.

Il ne Nous reste plus qu'à tourner Notre pensée vers les Religieux qui, non appelés à la dignité sacerdotale, ont cependant prononcé les mêmes vœux de religion que les prêtres et ne sont pas moins liés envers Dieu et tenus en conscience à poursuivre la perfection. Sans être versés dans les belles-lettres et les hautes disciplines, ils peuvent s'élever aux sommets de la sainteté ; la preuve en est qu'un assez grand nombre d'entre eux, en raison d'une existence pieuse et sans reproche, sont tenus en haute estime, dans la suite des âges, par le peuple chrétien, ou, inscrits par l'autorité des Pontifes Romains au catalogue des Saints, sont considérés et invoqués comme des intercesseurs et des protecteurs auprès de Dieu.

La condition des Frères convers ou Frères lais les met à l'abri des périls auxquels sont parfois exposés les religieux prêtres en raison même de leur haute dignité ; ils jouissent néanmoins des mêmes privilèges et grâces spirituelles, car les Ordres religieux, avec une maternelle libéralité, les accordent à tous leurs fils sans distinction. Il est donc juste qu'ils aient une profonde estime pour le don céleste de la vocation, et qu'ils en rendent grâces à Dieu ; ils ne manqueront pas de renouveler fréquemment la résolution, prise le jour de leur profession, de vivre conformément à leur vocation jusqu'à leur dernier soupir.

Ils ont droit aux secours spirituels appropriés à leur état.

Et ici, Nous ne pouvons, chers Fils, Nous abstenir de vous adresser une recommandation. Un grave devoir vous incombe en ce qui concerne les Frères convers : vous êtes tenus de veiller à ce que, durant

(1) *Sermo CCCLIV ad Cont.*, c. VI.

leur période de probation et pendant toute leur vie, ils ne manquent pas des secours spirituels nécessaires à leur progrès et à leur persévérance, secours qui devront être d'autant plus abondants que la condition de ces Religieux est plus humble et plus humbles aussi leurs fonctions. C'est pourquoi, au moment de déterminer les maisons où chacun demeurera et la tâche qui lui sera confiée, les Supérieurs envisageront ses aptitudes et tiendront compte des écueils auxquels il pourrait se heurter. Et si parfois l'un d'eux se relâche dans l'accomplissement de sa fonction, le zèle paternel des Supérieurs ne négligera rien pour le ramener à la ferveur avec une douce fermeté. Surtout, que les Supérieurs ne laissent pas de donner eux-mêmes aux Frères lais, ou de leur faire donner par des prêtres aptes à ce ministère, un enseignement suivi sur les principales vérités de la foi : qu'on soit dans le siècle ou qu'on vive dans un monastère, il suffit de connaître ces vérités éternelles et de les méditer fréquemment pour être puissamment excité à la vertu.

Les Frères enseignants.

Ce que Nous venons de dire s'applique également à tous les membres des Congrégations de Frères ; en outre, il est nécessaire que ceux-ci possèdent une science religieuse plus étendue et une érudition peu commune, la plupart d'entre eux étant chargés de l'éducation des enfants et des jeunes gens.

Ces recommandations seront reçues avec joie et obéissance.

Telles sont, chers Fils, les communications que Nous a suggérées Notre affection paternelle en ce qui concerne l'organisation des études et d'autres questions de même importance. Votre soumission à Notre égard et votre zèle ardent à promouvoir le développement de vos Instituts respectifs vous feront recevoir, Nous n'en saurions douter, ces recommandations avec joie et obéissance. Nous souhaitons qu'elles se gravent dans les cœurs de vos novices et de vos scolastiques, et que, grâce à la puissante intercession de vos Fondateurs, elles vous procurent toutes sortes de biens et d'avantages.

En attendant, comme gage des grâces célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement, chers Fils, à vous et à tous les membres de vos Instituts, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 19 mars, en la fête de saint Joseph, époux de la Vierge Marie, Mère de Dieu, l'an 1924, en la troisième année de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE

[*A. A. S.*, 1. 4. 24. — Traduit du latin par la *Documentation Catholique*.]

Prétextes pieux de l'abandon de l'étude

L'insistance des derniers Papes, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, de Pie XI le Pontife glorieusement régnant, à revenir périodiquement et même chaque année (1) sur le grave sujet des études, à le traiter « avec une précision, une netteté parfaites et toute l'ampleur désirable », indique peut-être « que les Papes n'ont pas été obéis partout a[vec] *tout l'empressement qu'ils pouvaient attendre* [de] *fils soumis et aimants » (1), mais assurément qu'*[ils] *attachent une importance de premier ordre à* [la] *formation intellectuelle des futurs prêtres.*

M. Léopold Lavaud, *professeur au Grand Sé*[mi]*naire de La Rochelle, publie depuis janvier 19*[23] *dans la* Vie Spirituelle, ascétique et mystique [une] *série importante d'articles sur « Les études ecc*[lé]*siastiques et la piété » (2). Nous reproduisons ce*[lui] *où il montre que les raisons invoquées pour fa*[ire] *abandonner ou réduire l'étude sont des prétex*[tes] *sans valeur (avril 1924).*

« Si nous avons insisté davantage sur la pare[sse] *et plus longuement défendu l'étude contre ses détr*[ac]*teurs, écrit-il (3), c'est parce que la majorité* [des] *hommes est plus exposée à pécher par défaut q*[ue] *par excès contre la vertu de studiosité, et que* [les] *clercs eux-mêmes, n'échappant pas à la loi co*[m]*mune, ont, en général, plus besoin d'être enco*[u]*ragés au travail que défendus contre leur empr*[es]*sement naturel à l'étude. »*

I — POSITION ANCIENNE ET ÉTAT ACTUEL DE LA QUEST[ION]

A) *La querelle Rancé-Mabillon* (4).

Une controverse fameuse mit aux prises, vers [la] fin du XVIIe siècle, Jean de Bouthillier, abbé [de] Rancé, le célèbre austère réformateur de la Trapp[e] avec Dom Mabillon, l'une des gloires de la Cong[ré]gation bénédictine de Saint-Maur, et Dom Le Masso[n] général des Chartreux.

On sait l'objet et les phases principales de ce[tte] querelle, qui émut le monde monastique, le mon[de] ecclésiastique, et intéressa même le monde to[ut] court.

Le travail manuel est-il essentiel à la vie religieus[e]

Un des points importants de la réforme de Ran[cé] avait été la remise en honneur, et au premier pl[an] du travail manuel, et la suppression presque co[m]plète des études.

Pour justifier les jeûnes intellectuels rigoure[ux] qu'il imposait ainsi à ses moines, il soutint, da[ns] son ouvrage *De la Sainteté et des Devoirs mon*[as]*tiques*, cette thèse radicale que le travail des mai[ns] était absolument essentiel à la vie religieuse, qu['il] ne pouvait dès lors être sacrifié à rien, et que [le] développement des études dans les monastères, [au] détriment du labeur manuel, avait été la source [de] graves abus et une des causes principales de la dé[ca]dence monastique.

Dom Mabillon, dans la première partie de s[on] *Traité des Etudes monastiques*, défendait vigoureu[se]ment, et avec une érudition consommée, les tra[di]tions studieuses plusieurs fois séculaires de s[on] Ordre ; il démontrait, par d'innombrables tém[oi]gnages de l'antiquité ecclésiastique, la légitimi[té]

(1) La lettre apost. *Officiorum omnium* est du 1er août 1922 ; l'encyclique *Studiorum ducem*, du 29 juin 1923 ; la lettre apostolique *Unigenitus Dei filius*, du 19 mars 1924.

(1) L. Lavaud, « Formation intellectuelle et spiritu[elle] des clercs » (*Vie Spirituelle*, oct. 1924, p. 70).

(2) « Les dérèglements de l'étude : la curiosité » (août 1923) ; « La paresse intellectuelle » (déc. 1923) ; « Prétextes pieux de l'abandon de l'étude » (avril 1924) ; « Théologie et vie intérieure » (juin 1924) ; « Théolo[gie] et apostolat » (sept. 1924).

(3) L. Lavaud, *loc. cit.*, pp. 69-70.

(4) Sous-titres de l'auteur. Les sous-titres, sauf indi[ca]tion contraire, sont de la *D. C.*

tilité et même la nécessité des études pour les moines. Dans une seconde partie, il exposait en détail la méthode des diverses sciences sacrées ; et dans la troisième, l'esprit qui doit animer le moine et les fins qu'il doit se proposer dans l'étude.

Rancé, dans sa *Réponse au Traité des Etudes monastiques*, reprenait sa thèse et discutait, chapitre par chapitre, le livre de Dom Mabillon. Celui-ci, dans un nouvel ouvrage, répondait à la *Réponse* (1). De son côté, Dom Le Masson défendait en divers ouvrages la discipline cartusienne, et la place faite dans son Ordre aux travaux de l'esprit.

Les études sont-elles conciliables avec la sanctification personnelle ?

De Rancé s'inspirait, en faisant âprement le procès des études, de motifs assurément très hauts. Il voulait les sacrifier à un bien plus précieux qu'elles, la perfection et la sainteté, qu'elles lui paraissaient retarder ou compromettre. Dieu nous garde de rien condamner dans une réforme où Bossuet ne trouvait rien à reprendre. Mais, avant de le dire formellement, il donnait l'impression qu'il voulait étendre cette réforme à tout l'Ordre monastique et condamner ceux qui ne l'imiteraient pas. Dom Mabillon et Dom Le Masson avaient le droit d'être inquiets de son ardeur rénovatrice (2), et ils pensaient avec raison que la perfection recherchée dans l'état religieux n'exige pas, ordinairement du moins, le sacrifice imposé par Rancé aux Trappistes, et qu'au contraire des études bien réglées peuvent servir efficacement la perfection des religieux, la ferveur intime et le rayonnement apostolique des monastères.

C'est là un des plus notables épisodes, au sein de l'Eglise et entre enfants pareillement soumis à son autorité, de ces discussions toujours renaissantes, à tout propos, entre les esprits tout d'une pièce, ardents et impérieux, qui ne voient pas de meilleur moyen de corriger les abus que la suppression de l'usage même, et les esprits plus pondérés, discrets et prudents, qui, sachant éviter les excès, réformant les abus en réglant l'usage, trouvent ainsi, et eux seuls, le juste milieu de la vertu parfaite.

3) *Comment se pose aujourd'hui le problème ?* (3)

Comme au XVIIe siècle les études des moines, aujourd'hui les études des clercs, moines ou non, rencontrent des ennemis déclarés, ou des amis par trop tièdes.

A la différence de Rancé, ennemi savant de la science, ils n'écrivent pas des livres, car ils ne pourraient pas formuler doctrinalement, contre toutes les indications de l'Eglise, les raisons de leur hostilité plus ou moins franche contre le travail intellectuel des séminaristes et des prêtres. On trouve chez eux moins une théorie qu'un état d'esprit, ou, comme on disait naguère, une *mentalité*, qui s'exprime dans les conversations privées, dans l'organisation même de leur vie personnelle ou de celle des autres, quand ils ont mission de la régler.

(1) A défaut des imposants traités des deux illustres champions, on consultera avec profit entre autres ouvrages récents : *Le moine bénédictin*, de Dom BESSE (Paris, Art catholique), ch. IX ; *Les Etudes ecclésiastiques d'après la Méthode de Mabillon*, du même auteur ; *La Querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé*, du chanoine [HENRI] DIDIO. (Toutes les notes, sauf indication contraire, sont de l'auteur.)

(2) « Sa ferveur, a dit le cardinal Bona, ressemblait à de la fureur. »

(3) Sous-titre de l'auteur.

Pourquoi imposer aux futurs prêtres six ans complets d'études sacrées ?

Non seulement les gens du monde s'étonnent de la durée des études des clercs, parce que, en connaissant mal l'objet, ils n'en soupçonnent pas l'utilité et la portée, mais il arrive que des prêtres eux-mêmes, n'ayant fait que des études plutôt médiocres, ayant d'ailleurs à peu près oublié ce qu'ils n'avaient appris qu'assez mal et souffrant peu de leur défaut de science parce qu'ils ne voient pas à quel point elle leur manque, soient tentés, eux aussi, de trouver bien exigeante l'Eglise, qui impose à ses ministres six ans complets d'études sacrées. L'urgence des tâches apostoliques où ils peinent leur semblerait devoir justifier une préparation simplifiée et moins longuement studieuse au sacerdoce. Les séminaristes en vacances entendent exprimer des regrets dans ce sens ; leur désir impatient de se dévouer au ministère des âmes, leurs difficultés parfois sérieuses au travail, dont l'utilité leur semble incertaine, expliquent la complaisance avec laquelle ils écoutent formuler ces regrets, et il les partagent, s'ils n'ont pas eux-mêmes un grand esprit de docilité à l'Eglise.

N'y a-t-il pas égoïsme pour un apôtre à continuer ses études ?

De jeunes prêtres sortant du Séminaire avec des idées fort saines sur l'étude et sur le ministère sacerdotal, désireux de se garder quelques loisirs pour compléter une formation doctrinale qu'ils savent sommaire, même quand elle fut sérieuse, se trouvent pris dans un engrenage d'œuvres et d'occupations où leur temps tout entier est dévoré, et où rien n'est prévu même pour la préparation de leurs catéchismes et de leurs instructions. S'ils s'en étonnent, on leur dit parfois que le temps des études et de leur préparation est passé, que l'heure de l'action est venue, que les âmes les attendent et qu'ils doivent se dévouer à elles, qu'ils sont prêtres pour les autres, non pour eux, et qu'il y aurait de l'égoïsme à vouloir continuer des travaux dont les nécessités du ministère sacerdotal ne s'accommodent pas ; qu'au reste tant de science est peu utile, et qu'ils en savent assez pour sauver les âmes et se sauver eux-mêmes.

A force d'entendre ces choses ou de voir vivre selon ces idées, ils ne tardent pas à délaisser l'étude qu'ils aimaient. Pendant quelque temps ils ont des regrets, puis ils prennent leur parti et arrivent à considérer eux aussi les études comme incompatibles avec la vie apostolique et exclues par le zèle de la sanctification des autres, tout de même que l'abbé de Rancé les regardait comme inconciliables avec le devoir de la sanctification personnelle des moines.

Ainsi se posa, ainsi se pose encore le problème des rapports de l'étude avec la sainteté du prêtre et son apostolat. L'Ecriture, la discipline constante de l'Eglise, l'exemple des saints, l'enseignement bien compris des maîtres de la vie spirituelle, contiennent la solution harmonieuse du problème. Nous voudrions le montrer :

En groupant, comme dans un réquisitoire, les raisons parfois spécieuses qu'on peut faire valoir contre l'étude, ou pour leur simplification à outrance ou leur complet abandon, au nom de la vie intérieure et du zèle apostolique, au nom de l'amour de Dieu et du prochain ;

En répondant brièvement à ces arguments, qui cachent de nombreuses confusions ;

En établissant, par des raisons positives et directes, tirées de la nature même des choses, que, loin de

détourner du labeur intellectuel, le double souci de leur propre vie intérieure et de l'efficacité de leur ministère pastoral fait à tous les clercs un devoir de commencer au Séminaire et normalement de continuer, leur vie durant, de fortes études théologiques (1).

II — RÉQUISITOIRE CONTRE L'ÉTUDE

A) *Au nom de la vie intérieure* (2).

Voici comment ont raisonné ou raisonnent encore les adversaires des études :

L'Ecriture, les Saints, les auteurs spirituels, insistent tellement sur les inconvénients et les dangers de la science qu'il est prudent d'y renoncer et de vaquer uniquement à la science des Saints, que rien ne remplace, mais qui supplée à tout.

Le témoignage du grand Apôtre.

L'Ecriture : Il suffit d'invoquer le témoignage de saint Paul. Non seulement il met en garde contre la fausse science, qui fait perdre la foi (3), contre les questions inutiles et les subtilités (4), les erreurs de philosophie (5), mais il insinue que, pour gagner le Christ et prêcher efficacement l'Evangile, il faut faire fi de toute sagesse et de toute éloquence (6). Personnellement il ne veut rien savoir que Jésus crucifié (7). La science ou sagesse qu'il célèbre si souvent avec tant d'enthousiasme, c'est la connaissance amoureuse (la connaissance spéculative la plus profonde serait vaine sans l'amour [8]) du mystère de la Croix, folie pour les Gentils, mais, pour les appelés, sagesse et puissance de Dieu. Surtout, il met en opposition, par leurs effets, la science et la charité, dans ce jugement qui ressemble bien à une condamnation (9) : *La science enfle, la charité édifie.*

L'idéal du Séraphin d'Assise.

Les Saints : Nombreux sont-ils qui font écho à saint Paul. Nous nous contenterons de rapporter à ce sujet la pensée du séraphique amant de la pauvreté : François d'Assise. Son témoignage est d'une netteté et d'une valeur exceptionnelles. La sainte colère où il entra quand il apprit que Pierre de Stacia avait fondé à Bologne une maison d'études pour les Franciscains est restée célèbre. Son refus de permettre à un Frère d'avoir en propre mê[me] un psautier et la leçon à la fois sévère et plaisa[nte] qu'il lui donna prouvent qu'il ne se préoccup[ait] de rien moins que des études, même les plus dir[ec]tement sacrées. Il ne lisait guère que la Bible, et, s[ur] la fin de sa vie, tout consumé par l'amour, il lis[ait] de moins en moins les saints livres eux-mêm[es]. C'était chez lui volonté formelle de réagir cont[re] l'engoûment universel : « *Il y a aujourd'hui ta[nt] d'hommes qui cherchent avidement les connaissanc[es] et la science que bienheureux en vérité est celui qu[i] par amour pour le Seigneur, se fera stérile et ign[o]rant...* » (1) Son opposition à toutes les tentativ[es] de modification de la règle dans le sens des étud[es] fut inflexible, et il justifiait cette résistance par [le] mouvement et l'inspiration de l'Esprit-Saint : « [Le] *Seigneur m'a dit qu'il voulait que je fusse u[n] insensé comme on n'en avait encore pas vu de te[l] et que son intention était de nous conduire par u[n] autre chemin que la science.* » (2)

Si d'autres saints ont jugé moins sévèrement [le] savoir humain et cru devoir s'en servir pour la co[n]version des pécheurs, du moins ne peut-on fai[re] nul grief aux prêtres qui voudraient vivre sel[on] l'esprit de saint François d'Assise et renoncer comm[e] lui à toute culture humaine pour pouvoir s'occup[er] uniquement d'aimer Dieu et de le faire aimer au[x] autres. Qu'on leur demande de ne pas condamn[er] leurs frères qui pensent autrement, soit. Ceux-[ci] leur devront le même respect fraternel et s'absten[ir] de toute critique. Il y aurait deux voies, on sera[it] libre de préférer celle du *Poverello.*

La doctrine de l'« Imitation ».

Les auteurs spirituels et les théologiens : Ent[re] tous, il convient de citer l'*Imitation de Jésus-Chris[t]* dont l'influence sur la piété chrétienne fut, depu[is] sa publication, si universelle et si profonde. L[es] trois premiers chapitres du Ier livre sont presqu[e] exclusivement consacrés à mettre en lumière [la] vanité irrémédiable de tout savoir humain, mêm[e] des plus hautes spéculations sur les mystères de [la] foi, et à montrer non seulement que la science n'e[st] rien ou peu de chose, mais qu'elle semble bien êtr[e] de sa nature, un véritable obstacle à la plénitude [et] à la perfection de la charité. Ne citons pas ; il fau[]drait tout transcrire, et ces textes admirables son[t] bien connus. Le pieux auteur touche de nouvea[u] ce point brièvement, l. III, ch. 31, 2. — Au cha[]pitre 43 du même livre, intitulé *Contre la scien[ce] vaine et séculière*, il met en parallèle, pour souligne[r] une fois de plus sa vanité, la science humaine qu[i] s'apprend dans les livres ou au pied de la chair[e] des Maîtres, avec la science divine que Dieu lu[i]-même, *docteur de la vérité*, enseigne intérieuremen[t] à l'âme détachée : « *C'est moi, dit le Seigneur, qu[i] en un instant, élève l'âme humble, au point qu'el[le] saisit plus d'aspects de l'éternelle vérité que si, di[x] ans, elle avait étudié dans les écoles. J'enseigne sa[ns] bruit de paroles, sans confusion d'opinions, san[s] faste d'honneur, sans lutte d'arguments. Tel, e[n] m'aimant intimement, a appris les choses divines [et] disait des merveilles. Il a plus profité en quittan[t] tout qu'en étudiant des subtilités, etc.* »

Comme il débute par elle, c'est sur cette idé[e] que s'achève le livre tout entier. Le 18e et dernie[r] chapitre du IVe livre est encore, en ce qui concern[e] spécialement l'insondable *mysterium fidei*, le sacre[]ment de l'Eucharistie, une exhortation pressante [à] l'abstinence et au jeûne intellectuels. La spéculatio[n]

---

(1) La *D. C.* ne reproduit que les deux premiers points. Le troisième a été traité par l'auteur dans un article « Théologie et vie intérieure », paru dans la *Vie Spirituelle* en juin 1924. (Note de la *D. C.*) — Nous hésitions à rédiger cet article, mais de bons juges nous ont assuré que ce rappel de vérités élémentaires n'était pas inutile. Rien n'est si facilement oublié. Rien n'est donc si opportunément répété. (Note de l'auteur.)

(2) Sous-titres de l'auteur.

(3) *I Tim.* VI, 20 : « *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiae.* »

(4) *I Tim.* I, 4 ; VI, 4 ; *II Tim.* II, 23 ; III, 15.

(5) *Col.* II, 8 : « *Videte ne quis vos decipiat per philosophiam, et inanem fallaciam secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi et non secundum Christum.* »

(6) *I Cor.* I, 17 : « *Non in sapientia verbi, ut non evacuetur Crux Christi* » ; II, 1 : « *Veni non in sublimitate sermonis aut sapientiae annuntians vobis testimonium Christi* » ; II, 4 : « *Non in persuasibilibus humanae sapientiae verbis.* »

(7) *I Cor.* II, 2 : « *Non enim iudicavi me scire aliquid inter vos, nisi Iesum Christum, et hunc crucifixum.* »

(8) *I Cor.* XIII, 2 : « *Et si habuero... omnem scientiam..., charitatem autem non habuero, nihil sum.* »

(9) *I Cor.* VIII, 1 : « *Scientia inflat, caritas vero aedificat.* »

---

(1) Cité par JOERGENSEN, *Saint François*, p. 347.

(2) *Op. cit.*, p. 350.

ologique y est représentée comme plus propre à ever la dévotion et à faire naître le doute qu'à ter la lumière : « *Tu dois te garder d'une ieuse et inutile investigation sur ce sacrement, tu ne veux pas être submergé dans l'abîme du ute. Qui veut sonder la majesté divine sera accablé sa gloire.* »

Bref, il n'est pas possible de lire dans leur ennble et de méditer ces différents chapitres sans r diminuer son estime pour la science spéculative sans apprendre à la regarder comme beaucoup is dangereuse qu'utile.

Gerson et le P. de Caussade.

L'auteur de l'*Imitation* ne cède pas d'ailleurs à un ssimisme qui lui serait personnel. Gerson ne rle pas autrement. Il est même, si possible, encore us clair : « Il est constant que les simples et les norants, par la foi, l'espérance et la charité, *parennent plus vite et montent plus haut* dans la éologie mystique que les savants en théologie scostique et discursive. » (1)

Ainsi la théologie scolastique fait obstacle à la ntemplation. Elle l'empêche ou la retarde. C'est en cela, on ne saurait mieux dire. Même doctrine iez le P. de Caussade, dans son traité *De l'abanon* (2), dont nous citerons seulement ces paroles : C'est le feu qui échauffe et non la philosophie, la connaissance de cet élément et de ses effets. 'est aussi l'ordre de Dieu, c'est sa volonté qui opère sainteté dans nos âmes et non la curieuse spécution... Lorsqu'on a soif, pour se désaltérer il faut isser les livres qui expliquent les choses et boire. curiosité de savoir n'est capable que d'altérer vantage. Ainsi, lorsqu'on est altéré de sainteté, faut laisser la spéculation et boire en simplicité. »

Les théologiens spéculatifs.

Mais les théologiens spéculatifs eux-mêmes, loin s'inscrire en faux contre les spirituels pour dendre leur science ainsi décriée, apportent, à leur ur, d'unanimes témoignages contre elle. On les rait lassés par la vanité de leur labeur spéculatif, d'autant plus qu'ils l'ont conduit avec plus d'areur et que leurs œuvres sont plus parfaites. Avec ne énergie vraiment singulière, Contenson rappelle re « la spéculation sans amour ni onction n'est 'occupation vide et vaine, affliction d'esprit et uisement de l'âme » (3). Jean de Saint-Thomas nstate que la science qui s'acquiert dans les écoles, r l'étude et la discussion, meut peu la volonté, non à la vanité. Mais bien avant eux, leur maître tous deux, saint Thomas d'Aquin, élevé vers la fin sa vie, par l'esprit de Dieu, à une contemplation blime et réduit à la bienheureuse impuissance écrire et de spéculer, répétait que toute son œuvre i paraissait comme de la paille.

Bref, on peut dire des saints et des écrivains spituels que, s'ils ne vont pas jusqu'à dire avec scal que toute la philosophie ne vaut pas une ure de peine, ils font écho à la parole d'Aristote affirmant au plan de la vie surnaturelle ce que le Stagirite, à l'encontre de Platon et de Socrate, disait au point de vue de la vertu morale naturelle : « Pour l'acquisition des vertus, savoir est de petite ou nulle force. » (II *Ethic.*, ch. III.)

(1) « *Stat simplices et idiotas per fidem, spem et cariem citius et sublimius pervenire ad theologiam mysticam iam eruditos in theologia scolastica et discursiva.* » *e mystica theologia* : cité par GIRAUD, *Prêtre et Hostie*, p. 434.)

(2) *De l'Abandon à la Providence*, édition abrégée, ch. IV v. Les lire en entier.

(3) « *Omnis speculatio quae sine amore est evanida cupatio, afflictio spiritus et euisceratio mentis.* » (*Theogia mentis et cordis*, Ed. Vivès, t. I, p. 538.)

B) *Au nom de l'apostolat* (1).

Des raisons analogues peuvent être invoquées contre la science au nom des exigences de l'apostolat. Si les moines peuvent ou doivent renoncer à l'étude pour mieux travailler à leur perfection personnelle, le prêtre, voué aux tâches apostoliques, peut ou même doit y renoncer également, pour mieux s'occuper du salut d'autrui. La science ne lui est pas plus nécessaire pour les autres que pour lui-même. Les saints s'accordent à le penser et à le dire.

Ce n'est pas la science qui sauve, mais l'esprit de Dieu.

Saint François promet, au nom de Dieu, la fécondité apostolique à ses Frères, à qui il apprend à faire peu de cas des études : « Le Seigneur vous dira : « Les autres ont prêché leurs habiles et sa» vants discours ; mais moi, c'est par l'entremise » de vos mérites que j'ai sauvé les hommes. »

Ce n'est pas la science du prédicateur ou de l'apôtre qui convertit, mais sa sainteté. « Un homme intérieur, écrit le P. Lallemant, fera plus d'impression sur les cœurs par un seul mot animé de l'esprit de Dieu, qu'un autre par un discours entier qui lui aura coûté beaucoup de peine et où il aura usé toute la force de son raisonnement. » (2)

Et saint Jean de la Croix : « La plus haute doctrine, l'éloquence la plus accomplie selon les règles n'impressionnera que dans la mesure de la spiritualité qui l'anime... Plus le prédicateur est de vie exemplaire, plus il fait de bien, même alors que son style est vulgaire, sa doctrine commune, son discours simple. La vérité vivante atteint seule les âmes ; celui qui ne l'a pas fera une œuvre vaine et sans portée. » (3)

Saint Philippe de Néri aimait à dire : « Donnez-moi dix prêtres véritablement animés de l'esprit de Dieu, et je me charge de convertir le monde entier. » Saint Alphonse, qui citait volontiers ce mot, ajoutait : « Que n'a pas fait saint François Xavier en Orient à lui tout seul ? Il a converti, disent ses historiens, un million d'infidèles. En Europe, que n'ont pas fait un saint Patrice et un saint Vincent Ferrier ? Très certainement un prêtre animé de l'esprit de Dieu, quelque médiocre que soit sa science, convertira beaucoup plus d'âmes que cent prêtres fort instruits mais sans grand amour pour Dieu. » (4)

Ils disent bien tous la même chose. Ce n'est pas la science qui sauve, mais *l'esprit de Dieu*, et ce n'est pas la science qui donne l'esprit de Dieu. Ces témoignages, qu'on pourrait sans peine multiplier à l'infini et que nous réduisons volontairement, ne tendent-ils pas à démontrer qu'on exagère la part faite à l'étude dans les années de formation cléricale et surtout celle qu'on voudrait parfois que les prêtres lui fissent dans toute leur vie ?

Puisque les Apôtres ont conquis le monde sans faire appel à la sagesse humaine, mais par la vertu de Dieu, qui leur rendait témoignage et confirmait leur parole ; puisque l'Eglise pourrait posséder des

(1) Sous-titre de l'auteur.

(2) *La Doctrine spirituelle*, 5e Principe, ch. II, art. III, éd. Gabalda, p. 304.

(3) *Montée du Carmel*, édit. Hoornaert, II, pp. 107, 108.

(4) *Selva*. Cité par le P. BERTHE, *Vie de saint Alphonse*, I, p. 632.

légions de savants sans gagner une seule âme, tandis qu'elle convertirait des peuples avec des ignorants vraiment saints, à quoi bon tant de philosophie et tant de théologie ? Poids mort. Inutile bagage. Pour faire le catéchisme aux enfants, aux simples, qui n'ont besoin que d'apprendre à aimer Dieu et le servir ; pour s'occuper avec persévérance et succès des œuvres, et particulièrement des œuvres sociales dont la nécessité s'impose ; pour reconquérir les âmes violemment ou insidieusement soustraites à l'influence de l'Eglise et du prêtre, l'esprit apostolique et le zèle suffisent avec un minimum de science. La prédication érudite et savante serait de peu de profit.

Les paroisses ont surtout besoin d'hommes d'œuvres

N'est-il pas à craindre, d'ailleurs, que le goût des études spéculatives, développé surtout chez les mieux doués, au cours de leur formation cléricale, ne les détourne des œuvres nécessaires et de l'activité incessante, loi d'un ministère de plus en plus chargé, privant ainsi l'apostolat direct de ses meilleurs ouvriers ; qu'ils ne s'isolent dans leur tour d'ivoire pour y cultiver la science, sinon à la manière de Renan, du moins en des travaux et des méditations dont l'orthodoxie même contribuera à les persuader qu'ils servent par elles efficacement l'Eglise et les âmes, consumant ainsi un temps précieux, qui serait plus utilement employé à des travaux apostoliques ?

Qu'il y ait, dans l'Eglise, des prêtres, des religieux, spécialement consacrés aux tâches doctrinales, à la défense et à l'exposition savante de la vérité catholique, à la réfutation des erreurs et des hérésies toujours renaissantes, rien de mieux ; mais ce n'est pas là l'œuvre commune des prêtres de paroisse. C'est affaire aux spécialistes. Tous ne peuvent pas tout entreprendre — *omnia non possumus omnes.* — Du commun des prêtres on ne pourra jamais faire que des demi-savants, dont sainte Thérèse disait qu'ils sont plus redoutables que des ignorants.

On se plaint aujourd'hui que les œuvres de l'apostolat moderne absorbent trop l'activité du prêtre, qui risque d'y perdre son esprit sacerdotal au lieu de communiquer à ceux dont il s'occupe l'esprit chrétien ; on dit que ce sont là des œuvres *naturelles* sans proportion, comme telles, avec la fin surnaturelle de l'apostolat catholique (1). A supposer que cette thèse soit exacte, y a-t-il une différence si profonde entre les œuvres modernes et le labeur des études ? Celui-ci n'est-il pas *naturel* et donc, comme les saints nous l'ont dit, inopérant pour la conversion et le salut des âmes ?

Nous ne demandons pas la suppression des études, mais qu'on cesse de leur donner, comme on le fait trop souvent, le pas sur la vie spirituelle. Convenons que l'étude des sciences même théologiques détourne de la science des apôtres et des saints. En admirant comme des prodiges de grâce ceux qui, dans l'Eglise, ont uni le savoir humain à la sainteté, gardons-nous d'engager la généralité des clercs dans la voie de trop ambitieuses et présomptueuses imitations.

Tel est le réquisitoire. Sans rien nier de ce qu'il contient de vrai, sans rien sacrifier de la pensée authentique des saints, ni recourir à aucune subtilité d'interprétation, sans méconnaître aucun des dangers réels que nous avons longuement indiqués nous-même dans l'article sur la curiosité, il faut, par d'opportunes distinctions, montrer que, dans son esprit et ses tendances générales :

(1) Dom Simon, *Le Prêtre et l'Apostolat moderne*, et les auteurs qu'il cite dans ce sens.

III — TOUT CE RÉQUISITOIRE EST VAIN (1)

Ni l'Ecriture, ni les saints, ni les auteurs spi[ri]tuels n'attaquent la science en elle-même ou l'étu[de] bien réglée. Ils ne visent que l'étude curieuse et [la] science vaine. De l'étude faite avec pureté d'inte[n]tion, de la science elle-même, subordonnée aux fi[ns] qui la sanctifient, ils parlent tout différemment : ils en reconnaissent expressément la valeur, le mé[]rite, la fécondité, la nécessité.

Saint Paul, dans le même texte où on croit v[oir] la condamnation de la science, s'oppose formel[le]ment à cette interprétation. La science enfle qua[nd] elle n'est pas accompagnée de la charité. Avec [la] charité, elle édifie. Insuffisante sans la charité, [et] cause de l'orgueil où elle entraîne, elle est précieu[se] jointe à l'amour, et rien n'est moins impossib[le] que de joindre l'amour à la science.

Après saint Paul, Pères et Docteurs
n'ont que des éloges pour la science unie à la char[ité]

C'est l'interprétation unanime des Pères et [des] Docteurs. Ne pouvant les citer tous, mentionn[ons] saint Augustin, saint Bernard et saint Thomas, do[nt] les commentaires résolvent à l'avance beauco[up] d'autres difficultés que celles du texte lui-mêm[e]. Or, voici ce qu'écrit saint Augustin : « Cette par[ole] de l'Apôtre n'a pas d'autre sens vrai que celui-c[i] : la science sert quand la charité y est (unie). S[ans] la charité, elle enfle, c'est-à-dire qu'elle nous gon[fle] d'un vain orgueil comme une outre, de vent. » Et ailleurs : « La science enfle : devons-nous do[nc] haïr la science ? Non pas... Qu'est-ce à dire : [elle] enfle ? Oui, sans la charité. C'est pourquoi l'Apô[tre] ajoute : Mais la charité édifie. Ajoute la charité [à] la science, et la science sera utile, non pas p[ar] elle-même, mais par la charité. » (3) Ailleurs enco[re] : « La science, pour être utile, doit servir à la chari[té], car, sans la charité, elle enfle. Mais ce que la cha[rité] qui édifie a rempli, la science ne le trouve plus v[ide] pour le gonfler. » (4)

« L'Apôtre, explique saint Bernard, ne condan[ne] nullement la science, mais enseigne qu'il faut a[voir] elle la *manière* de s'en servir. » Et lui-même défi[nit] cette manière dans un texte célèbre : « Il faut, di[t-il] en substance, savoir d'abord ce qui sert davant[age] au salut, étudier avec plus d'empressement ce [qui] meut plus efficacement à l'amour, chercher [la] science non par vaine gloire ou curiosité, mais p[our] son édification ou celle du prochain. Il y en a [qui] veulent savoir pour savoir : curiosité ; d'autres p[our] être connus : vanité ; d'autres pour vendre l[eur] science : honteuse avarice ; d'autres pour s'édifi[er :] prudence ; *d'autres pour édifier : charité.* » (5)

(1) Sous-titre de l'auteur.

(2) « *Apostolus autem Spiritu sancto locutus* [:] *Scientia inflat, charitas vero aedificat* (*I Cor.* VIII, 1). *Q*[*uod*] *recte aliter non intelligitur nisi scientiam tunc prod*[*esse*] *cum charitas inest ; sine hac autem inflare, id est in su*[*per*]*biam inanissimae quasi ventositatis extollere.* » (*De Civ*[*itate*] *Dei*, l. IX, c. 20.)

(3) « *Adde scientiae charitatem et utilis erit scien*[*tia*] *non per se sed per charitatem.* » (*In Joan. Ev*[*ang.*] *Tract.* XXVII.)

(4) « *Huic (charitati) subservit scientia cum est ut*[*ilis*] *nam sine illa inflat. Quod vero illa aedificando imple*[*verit*] *nihil ibi ista inane quod inflet inveniet.* » (*De Sent. Ja*[*c.*] *liber.* Cf. tout le début du livre IV, *De Trinitate.*)

(5) « *Modus sciendi est ut scias quo ordine, quo* [...] *scire quaeque oportet :*
» *Quo ordine, ut id prius quod maturius ad salut*[*em*]
» *Quo studio, ut id ardentius quod efficacius ad amor*[*em*]
» *Quo fine, ut non ad inanem gloriam vel curiosit*[*atem*]

Saint Thomas expose ce texte de l'Apôtre avec son habituelle pénétration, son incomparable puissance de synthèse et ce parfait *tempérament* qui met chaque chose à sa place et lui mesure exactement son importance, en insérant dans son commentaire personnel tout ce qu'ont dit d'excellent ses devanciers : Si quelqu'un aime Dieu — dit-il, commentant ce qui suit dans saint Paul — et joint ainsi la science avec la charité, il est connu de Dieu, c'est-à-dire approuvé de lui... » Puis il énumère les qualités d'une science parfaite : « Il faut savoir avec humilité sans enflure..., sobrement sans présomption..., avec certitude sans hésitation..., simplement sans tromperie..., sainement avec dilection et charité..., utilement avec édification du prochain..., libéralement en communiquant sa science avec désintéressement..., efficacement en agissant bien... L'humilité dans le savoir confond les savants orgueilleux ; la sobriété, les curieux ; la certitude, les sceptiques ; la vérité, les hérétiques ; la simplicité, les ergoteurs ; la santé, les curieux de sciences occultes (*magos*) ; l'utilité, les injustes ; l'efficace, les oisifs. » (1)

Saint François répond à une vocation extraordinaire par un esprit de pauvreté totale.

Saint François, qui nous est apparu avec un visage d'ennemi de la science, n'a pas au fond d'autres pensées. Rien de plus facile que d'expliquer son attitude. Remarquons d'abord qu'il ne fondait pas un Ordre de prêtres. Lui-même ne reçut jamais le sacerdoce. Ses premiers Frères n'étaient donc pas tenus à posséder la science qui convient au prêtre chargé d'enseigner la doctrine. Leur apostolat devait être, avant tout, celui de l'exemple. Modèles de vie chrétienne plutôt que prêcheurs et docteurs, ils pouvaient légitimement s'abstenir d'approfondir la théologie.

François ayant pris « la pauvreté pour fondement de sa barque », comme dit, dans sa langue imagée, sainte Catherine de Sienne, on comprend que l'esprit de Dieu, pour faire resplendir en lui cette vertu et sa compagne l'humilité, l'ait invité à des renoncements plus universels et s'étendant, dès le principe, jusqu'au sacrifice de ce qui est, normalement, un moyen de parvenir à l'amour (nous verrons comment, selon saint Thomas, la science théologique est de sa nature ordonnée à l'amour de charité). Dieu, voulant suppléer, comme il sait le faire dans sa liberté souveraine, aux limites de la science acquise, demande à son petit pauvre non seulement de quitter tous les biens corporels, mais d'offrir en holocauste les livres et la science. Tout moyen dont l'usage est légitime et même requis quand l'esprit de Dieu ne demande pas qu'on s'en passe et indique qu'on s'en serve, devient un obstacle à écarter quand Dieu, qui n'a besoin d'aucun moyen humain, veut arriver à ses fins sans lui. Il faut alors non seulement être disposé à en faire le sacrifice, mais y renoncer effectivement. L'étude et la science n'échappent pas à cette loi. Dès lors, Dieu, qui fait habituellement, même aux religieux qui s'engagent dans la voie du triple renoncement évangélique, un devoir de cultiver la science, peut faire à certains autres, dans un Ordre particulièrement voué à l'humilité et à la pauvreté, un devoir de sainte ignorance. Saint François laisse bien entendre, d'ailleurs, qu'il y a quelque chose d'extraordinaire dans sa voie. C'est le sens du mot cité plus haut : « Le Seigneur voulait que je fusse un insensé comme on n'en avait pas encore vu de tels. » Vouloir se passer de la science est, à coup sûr, contraire à toute prudence humaine, mais peut être parfaitement conforme au mouvement de l'Esprit-Saint et à sa règle divine, supérieure à celle de la raison, même éclairée par la foi. Dans le même temps, le Seigneur peut susciter deux grands apôtres pour convertir les âmes, l'un par la voie de la science mise au service de l'amour, l'autre par le sacrifice complet de la science à l'amour. Le jour où ils se rencontreront, ces deux saints, également fidèles et dociles à l'esprit de Dieu, se reconnaîtront, et leur tendresse mutuelle s'exprimera par le plus fraternel embrassement. Dieu a plusieurs chemins. Il faut en admirer la variété et ne pas vouloir lui imposer notre route unique.

Il recommande d'ailleurs de chercher auprès des théologiens l'esprit et la vie.

On s'explique ainsi que saint François, dans son ivresse de saints renoncements, dont rien n'était excepté, ait d'abord proposé à ses disciples et à ses Frères, aux volontaires qui accouraient à lui, de marcher du même pas dans la voie où Dieu l'engageait lui-même. Cela ne le conduisait pas, tant s'en faut, au mépris de la science. Il savait combien elle est nécessaire à l'Eglise, et, loin de méconnaître les bienfaits que son Ordre et lui pouvaient recevoir des théologiens, il comprenait parfaitement que ses Frères auraient d'autant plus besoin de leurs lumières qu'eux-mêmes renonçaient à devenir des savants : « Les théologiens et tous ceux qui nous servent en nous expliquant la parole de Dieu, nous devons les honorer et les estimer très haut, parce qu'ils nous donnent l'esprit et la vie. » Où trouver, même chez sainte Thérèse, un plus bel éloge des théologiens et une idée plus haute de la théologie ?

D'ailleurs, il comprit vite qu'il ne serait pas conforme à l'esprit de Dieu d'imposer toujours à ceux qui viendraient chercher dans sa règle le secret de la perfection, tous les sacrifices effectifs qu'il avait faits lui-même avec ses premiers compagnons ; que ses fils ne pourraient pas se contenter indéfiniment de lumières empruntées et qu'il ne fallait pas les priver à jamais des précieux bienfaits d'une science humble. A mesure que son Ordre s'organisait, élargissant son champ d'action apostolique, il voyait mieux qu'il convenait de faire une place aux études. Il écrivait donc à saint Antoine de Padoue : « Il me plaît que tu donnes aux Frères des leçons sur la théologie, pourvu que cette étude n'éteigne pas en eux l'esprit de recueillement, ainsi qu'il est dit dans la règle. » Et l'Ordre séraphique ne tarda pas à donner à l'Eglise de grands théologiens et des savants. Le Docteur séraphique, saint Bonaventure, fut le contemporain, l'ami de saint Thomas. Avec le sentiment profond qu'ont les saints des choses de Dieu, il voyait dans l'histoire de sa famille religieuse, où la science, d'abord négligée, était désormais à l'honneur, une ressemblance touchante avec l'histoire de l'Eglise primitive : « J'avoue devant Dieu que ce qui m'a fait le plus aimer l'Ordre franciscain, c'est qu'il imite les débuts et la perfection de l'Eglise, qui commence par des pêcheurs très simples et arrive ensuite à posséder des docteurs très illustres et très habiles. Ainsi en est-il dans la religion de saint François. »

---

velle aliquid, sed ad aedificationem tui et proximi. Sunt namque qui scire volunt eo fine ut sciant, et curiositas est ; quidam ut sciantur, et hoc vanitas est ; quidam ut scientiam vendant, et turpis quaestus est ; quidam ut aedificentur, et prudentia est ; quidam ut aedificent, et hoc charitas est. » (Cité par saint THOMAS, *in* [*I*] *Cor.*, VIII.)

(1) Saint THOMAS, *in I Cor.*, ch. VIII. Il faut lire ce commentaire dans le texte même du saint Docteur.

Dieu exige parfois le renoncement à l'étude.

Ainsi, loin de s'opposer à notre thèse, saint François et l'histoire de son Ordre la confirment et l'éclairent. Ce qui doit être retenu, c'est qu'il faut être prêt à tout quitter pour l'exercice du saint amour, même les études les plus sacrées et les plus utiles, aussitôt, pour aussi longtemps et chaque fois que l'amour l'exige. L'amour peut commander à certains de les abandonner pour toujours. On voit, par exemple, des jeunes gens de grande culture humaine entrer dans des Instituts religieux où tout semblerait les désigner pour les études théologiques et vouloir obstinément se ranger parmi les Frères voués au travail manuel et aux plus humbles emplois.

Dans les Trappes et les Chartreuses on trouve ainsi des Frères qui auraient pu être des lumières de l'Eglise et que Dieu, qui n'a besoin de personne, a appelés à cette vie obscure où l'étude n'aura nulle place. Même dans les vies que Dieu veut studieuses, l'amour divin inspire ou impose souvent des interruptions et des suspensions d'études, par exemple à l'occasion d'une guerre — comme il vient d'arriver à tant de clercs, — pour une période de ministère actif, une tâche administrative, une mission spéciale où l'on n'aura pas de loisirs. Dieu appelle aussi parfois à la vie religieuse des prêtres à l'heure où ils commencent à réaliser des projets, où ils méditent des livres à écrire. Il leur demande de tout abandonner pour commencer un noviciat, sans être assurés de pouvoir continuer leurs travaux, sans savoir à quoi leurs supérieurs les appliqueront. A ce que coûtent parfois ces sacrifices, permis ou voulus par la Providence, on peut juger combien ils étaient nécessaires pour détacher ces âmes de tout bien qui n'est pas Dieu. L'exemple de saint François est, à ce point de vue, particulièrement bienfaisant. A d'autres, son renoncement enseigne avec quelle promptitude et quel abandon doivent être acceptées les interruptions quotidiennes du labeur intellectuel qu'indique la cloche qui appelle au chœur ou tout autre exercice de règle, et qu'imposent les besoins des âmes qu'il faut confesser, diriger, consoler, entendre, visiter, assister.

L'« Imitation » ne condamne que la curiosité excessive

A propos des auteurs spirituels, nous ferons des remarques analogues : aucun des textes indiqués ou cités de l'*Imitation* ne vise la science humble et fidèle, mais l'investigation curieuse de ceux qui voudraient pénétrer le mystère, le comprendre au lieu de l'adorer en cherchant avec amour, pour mieux l'adorer, à le mieux connaître. Les épithètes *curieuse*, *superbe*, *séculière*, *vaine*, accolées au substantif *science*, ne laissent à ce sujet aucun doute. N'y seraient-elles pas, il faudrait les sous-entendre : *Piarum personarum verba sunt pie interpretanda.* Certes, l'auteur ne recommande pas avec chaleur la spéculation théologique ; il le fait d'autant moins que, de son temps, on agitait, en effet, bien des questions inutiles et que plusieurs tombaient dans de vaines subtilités éminemment propres à induire en tentations d'orgueil (1).

Mais il déclare explicitement « tolérable la pieuse et humble recherche de la vérité (de celui qui toujours prêt à être enseigné, s'efforce de suivre sentiment des Pères » (1). Il ne demande pas qu'o fasse taire le désir naturel de savoir, mais le dés excessif qui distrait et déçoit. S'il affirme qu' « faut toujours préférer une bonne conscience et u vie vertueuse », il ne veut pas qu'on « accuse science..., qui est bonne en elle-même ». Dire qu'el est peu ou qu'elle n'est rien si elle ne s'accompag pas d'un détachement parfait, n'est pas nier qu'el soit beaucoup avec ce détachement, si on la f aller de pair avec le souci du service de Dieu. n'est pas un mot dans les chapitres mentionnés l'*Imitation* que ne soit disposé à faire sien le pl intellectualiste et le plus intellectuel des saints.

(1) Sur ce point, Descartes, qui ne parle pas toujours de façon si juste, rencontre les auteurs spirituels. Il dit des subtilités et des bizarreries doctrinales : « Le philosophe (on) tire d'autant plus vanité qu'elles seront plus éloignées du sens commun à cause qu'il aura dû employer d'autant plus d'esprit et d'artifice à tâcher de les rendre vraisemblables. » (*Discours de la Méthode.*) Descartes n'a pas dû être exempt de tentations de vaine gloire.

L'Église a censuré Molinos pour avoir déclaré la science théologique contraire à la dévotion.

Quant à Gerson, ses paroles semblent, à premiè vue, contenir une condamnation formelle de l'étud Bien entendues, elles ont, dirait Bossuet, « un bon sens » ! Prétendre que, selon le pieux chancelie la théologie spéculative est, de sa nature, un obstac à la profonde vie intérieure, serait prêter gratu tement et injurieusement à un spirituel très orth doxe la pensée d'un hérétique condamné. Molin déclare, en effet, que « le théologien a une disp sition moindre que l'homme inculte à l'état contemplatif parce qu'il n'a pas le cœur aussi pu il n'est pas si humble, il n'a pas tant de soin son propre salut, il a la tête remplie de phantasme d'espèces, d'opinions, de spéculations, et il ne pe entrer dans la vraie lumière » (2). Mais aucun thé logien catholique ne s'avise de prendre ainsi ce q est un accident, hélas ! fréquent, dû à la faibles humaine, pour un accident propre, résultant néce sairement de l'essence de la théologie. Leur pensé à tous, trouve son expression parfaitement mesur chez un saint Thomas d'Aquin ou un saint Fra çois de Sales.

C'est l'orgueil du savant qui transforme en obstacle un moyen de perfectio

A l'objection qu'on trouve souvent plus de dév tion chez les simples ou d'humbles femmes qui se livrent pas aux méditations scientifiques, sai Thomas répond : « La science et tout ce qui présen quelque excellence est une occasion pour l'homm de se confier en lui-même et, dès lors, de ne pas livrer totalement à Dieu. C'est pourquoi ces chos sont, de temps en temps ou par occasion, un obstac à la dévotion, tandis que la dévotion abonde ch les simples... et comprime l'orgueil. Mais si science et toute autre perfection est parfaiteme soumise à Dieu dans l'homme, par le fait même dévotion augmente. » (3)

Et Cajetan commente : « Gardons-nous de lou l'imperfection de l'ignorance ou d'accuser la scien même des docteurs. On ne peut accuser que l'ab qu'on fait de la science, quand on tombe, à cau d'elle, dans l'estime désordonnée de soi ! Ce qui e louable dans les simples, c'est le bon usage qu'i font d'une imperfection et l'absence d'orgueil. Ma

(1) L. IV, c. 18, 1.

(2) « *Theologus minorem dispositionem habet qua homo rudis ad statum contemplativi : primo, quia n habet fidem adeo puram, secundo, quia non est ad humilis, tertio, quia non adeo curat propriam saluter quarto, quia caput refertum habet phantasmatibus, sp ciebus, opinionibus, et speculationibus, et non potest illum ingredi verum lumen* » [propos. 64]. (DEN n° 1284).

(3) IIa IIae, q. 82, a. 3, ad 3.

usage correct de la perfection vaudrait beaucoup mieux. L'idéal est de posséder la science et de ne pas s'enorgueillir, comme faisait Thomas, dont la doctrine fut si éminente. » (1)

Saint François de Sales, bon disciple de saint Thomas d'Aquin, exprime la même pensée avec cette grâce exquise qui ne nuit d'ailleurs aucunement, chez lui, à la précision théologique. Après avoir signalé, comme tous les saints, que la science n'est pas indispensable à tous pour la profonde vie intérieure et la perfection de l'amour (2), dénoncé l'insuffisance et les dangers de la spéculation sans la charité (3), il écrit, prévenant ainsi toute fausse interprétation de sa pensée : « La science n'est point de soy même contraire, ains fort utile à la dévotion, et, si elles sont jointes ensemble, elles s'entr'aydent admirablement, quoy qu'il arrive fort souvent que, par notre misère, la science empesche la naissance de la dévotion... Certes, l'éminente science des Cyprians, Augustins, Hilaires, Chrisostomes, Basiles, Grégoires, Bonaventures, Thomas, a non seulement beaucoup illustré, mais grandement affiné leur dévotion, comme, réciproquement leur dévotion a non seulement rehaussé mais extrêmement perfectionné leur science. » (4)

On a cité le P. de Caussade et les admirables pages où il montre que toute « la spéculation n'est pas nécessaire pour que l'action divine s'opère en l'âme, que les lectures faites autrement que par l'ordre de Dieu sont nuisibles et ne servent qu'à vider le cœur par la plénitude même qu'elles causent dans l'esprit ». Le texte invoqué contient la réponse à la difficulté. L'étude qui n'est pas selon l'ordre de Dieu enorgueillit et endurcit ; mais si elle est faite selon l'ordre de Dieu, c'est par elle, alors, que seront produits dans l'âme les heureux effets de l'action divine. « Si la divine volonté fait un devoir présent de lire, la lecture opère au fond de l'âme le terme mystérieux ; si la divine volonté fait quitter la lecture pour un devoir de contemplation actuelle, ce devoir opère au fond du cœur le nouvel homme, et la lecture serait alors préjudiciable et inutile. Si la divine volonté retire de la contemplation actuelle, pour appliquer à une occupation extérieure, et cela pendant des temps considérables, le devoir forme Jésus-Christ au fond du cœur, et toute la douceur de la contemplation ne servirait qu'à l'y détruire. » (*Op. cit.*, ch. v.)

Ainsi donc, obstacle à la contemplation pour ceux qui étudient contre l'ordre divin, l'étude est le moyen normal et nécessaire de s'y disposer pour ceux à qui Dieu fait un devoir de posséder la science. La question est donc de savoir si la science et donc l'étude sont, pour les clercs, selon l'ordre de Dieu. Qu'elles le soient et dans quelle mesure et pourquoi, c'est ce qui nous reste à montrer de façon positive.

Nous n'aurions pas plus de peine à interpréter dans le sens de notre thèse, sans les solliciter même doucement, les témoignages des auteurs spirituels et des saints dont on prétend s'autoriser pour voir dans les études et la science un obstacle à l'apostolat plutôt qu'un moyen efficace de procurer le salut des âmes, non plus qu'à résoudre les autres difficultés. Mais nous attarder davantage serait fastidieux : il faudrait reprendre plusieurs fois des distinctions toutes semblables à celles déjà formulées. Ce serait d'ailleurs à peu près inutile, car, dans la défense positive de la science et de sa valeur de vie intérieure et d'apostolat, nous nous appuierons également sur les paroles des saints et des mystiques, et l'inanité des objections non encore résolues résultera clairement — nous l'espérons du moins — de cet exposé, auquel il est temps d'arriver enfin (1).

LÉOPOLD LAVAUD.

(1) CAJETAN, *Comment. in hunc locum.*

(2) Il cite à ce propos l'abbé de Saint-André de Verceil, Thomas Gallus, le maître de saint Antoine de Padoue, et rappelle le délicieux dialogue de saint Bonaventure et de frère Gilles (Egide) : Le Bienheureux frère Gilles... dit un jour à saint Bonaventure : « O que vous êtes heureux, vous autres doctes, car vous sçaves maintes choses par lesquelles vous loües Dieu, mais nous autres idiotz que ferons-nous ? » Et saint Bonaventure répondit : « La grâce de pouvoir aimer Dieu suffit. » — « Mais, mon Père, répliqua frère Gilles, un ignorant peut-il autant aymer Dieu qu'un lettré ? » — « Il le peut, dit saint Bonaventure, ains je vous dis qu'une pauvre simple femme peut autant aymer Dieu qu'un docteur en théologie. » Lhors frere Gilles, entrant en ferveur, s'escria : « O pauvre et simple femme, aime ton Sauveur et tu pourras être autant que Frere Bonaventure », et là-dessus, il demeura trois heures en ravissement.

(3) « O combien en est-il vray, selon que saint Augustin s'escrioit, que les idiotz ravissent les cieux, tandis que plusieurs sçavans s'abisment es enfers ! »

« Qui aima plus Dieu, je vous prie, ou le théologien Ocham, que quelques-uns ont nommé le plus subtil des mortelz, ou sainte Catherine de Gennes, femme idiote ? Celuy là le connut mieux par science, celle-ci par expérience, et l'expérience de celle-ci la conduisit bien avant en l'amour séraphique, tandis que celui-là avec sa science demeura bien esloigné de cette si excellente perfection. »

(4) Ces textes de saint François de Sales sont tous empruntés au ch. IV du livre VI du *Traité de l'Amour de Dieu*. On consultera avec fruit, sur la pensée du saint évêque dans la question qui nous occupe : FRANCIS VINCENT, *Saint François de Sales directeur d'âmes*, pp. 218 sqq. Qu'il me soit permis pourtant, puisque je cite ce livre, qui révèle une information si riche, notamment en ce qui concerne les travaux modernes, orthodoxes ou non, sur les choses religieuses, de regretter qu'il donne l'impression que l'auteur est moins familier avec l'ancienne tradition mystique. Il semble par exemple que M. Vincent, quand il veut mettre en relief (p. 167) la nouveauté de la doctrine de saint François, se montre peu généreux et même sans équité à l'égard des docteurs de l'Amour des siècles précédents. Quand l'évêque de Genève lui-même parle de ses devanciers, *v. g.* préface du *Traité de l'Amour de Dieu* (édit. d'Annecy, p. 5), son accent, tout différent, est aussi beaucoup plus juste.

(1) En voici un bref résumé, d'après les termes mêmes de M. Lavaud : La science théologique « est, par nature, un moyen excellent de développer [la vie intérieure] et de se disposer à l'action divine » ; elle est « pour le prêtre un moyen normalement indispensable de sauvegarder l'intégrité de sa foi et d'animer son cœur à l'amour ». Comme la fécondité de l'apostolat d'un prêtre est en raison directe de sa vie intérieure, la théologie, nécessaire pour celle-ci, l'est donc aussi pour celui-là : « la conséquence est rigoureuse ». (Note de la *D. C.*)

Principaux actes des derniers Papes concernant les études et la défense de la doctrine sacrée (2)

PONTIFICAT DE PIE X

1903

Lettre *Quae de Washingtoniensis* au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, chancelier de l'Université de Washington, approuvant les quêtes prescrites le 1[er] dimanche de l'Avent, pendant dix ans, pour le développement de l'Université (9. 9. 03). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. I, pp. 32-33.)

(2) Cette liste a été dressée d'après les *Pii X Pontificis Maximi Acta*, 5 vol., édition vaticane à Rome, contenant

Allocution consistoriale *Primum vos* (9. 11. 03). La foi n'est pas opposée à la science, mais lui est très utile ; aussi l'Eglise n'a aucune raison de ne pas approuver les conquêtes de l'esprit, les découvertes de l'expérience, les progrès des sciences, en un mot, tout ce qui perfectionne l'activité humaine. Mais elle doit rejeter les principes de la philosophie moderne et les sentences du droit civil contraires aux prescriptions de la loi éternelle. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 54-60 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 1, pp. 200-209 ; *Q. A.*, t. 71, pp. 130-139.)

Lettre *Quas nuper edidisti orationes* au R. P. E. Janvier, O. P., pour le féliciter de ses conférences à Notre-Dame de Paris (3. 12. 03). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 90-91.)

1904

Lettres apostoliques *In praecipuis laudibus* à l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin (23. 1. 04). Le Souverain Pontife renouvelle les prescriptions de son prédécesseur sur l'étude de la philosophie thomiste ; il exhorte les professeurs de l'Académie et tous ceux qui sont chargés de l'enseignement de la philosophie dans l'univers catholique à ne jamais s'écarter des principes et de la méthode thomiste. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 135-138 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 1, pp. 123-129.)

Lettres apostoliques *Scripturae Sanctae*, autorisant la Commission biblique à conférer les grades de licence et de doctorat en Ecriture Sainte (23. 2. 04). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 176-179 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 1, pp. 136-139.)

Lettre encyclique *Iucunda sane* à l'occasion du 13e centenaire de la mort de saint Grégoire le Grand (12. 3. 04). Les fauteurs modernes de nouveautés rejettent toutes les vérités qui ont quelque rapport avec l'ordre surnaturel ; leur appareil scientifique séduit les âmes simples. Pour les réfuter, plusieurs s'emportent contre la méthode critique, qui, à la vérité, n'est pas elle-même en faute. Le principe de ces erreurs vient de l'abandon de la saine philosophie. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 189-213 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 1, pp. 140-169 ; *Q. A.*, t. 73, pp. 98-127.)

Lettre *Doctoris Seraphici sapientiam* au R. P. Denys Schuler, ministre général des Frères mineurs (11. 4. 04). Le Souverain Pontife recommande l'étude de saint Bonaventure, qui est, avec saint Thomas, le prince de la philosophie scolastique ; il encourage le culte des études, qui grandit, spécialement au Collège de Saint-Antoine à Rome et à celui de Saint-Bonaventure à Quaracchi, dans la famille franciscaine. Outre la pratique de la vertu, rien n'est plus nécessaire que la doctrine pour remplir dignement les fonctions saintes ; cette réputation de doctrine, conciliant au prêtre le respect, rend son ministère plus fructueux. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 235-237 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 188-191.)

Lettre *Supremi pastoralis muneris* au cardinal Neto, patriarche de Lisbonne, pour lui recommander, ainsi qu'aux autres évêques du Portugal, l'envoi de sujets au Séminaire portugais à Rome (19. 4. 04). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 238-239 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 192-195.)

Lettre *Vehementer Nos delectarunt* à Mgr Bégin, archevêque de Québec, chancelier magnifique de l'Université Laval, pour le remercier de la lettre d'hommage qu'il Lui avait envoyée et encourager cette œuvre (2. 5. 04). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 253-254.)

Lettre *La ristorazione di ogni cosa in Cristo* au cardinal Respighi, Vicaire de Sa Sainteté, pour ordonner que tous les ecclésiastiques étudiant à Rome résident dans des Séminaires ou Collèges et y reçoivent la formation cléricale (5. 5. 04). (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 257-261 ; trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 196-199.)

---

les Actes du Souverain Pontife de 1903 à 1908 inclus ; à partir de 1909, on s'est servi des *Acta Apostolicae Sedis*, imprimerie vaticane, Rome. Certains documents ont été pris aux *Actes de Pie X*, texte latin avec traduction française, 8 vol., éditions de la Bonne Presse, et au premier volume des *Actes de Benoît XV*, publié par la même librairie : on y renvoie le lecteur, ainsi qu'à la collection *Les Questions Actuelles* et à la *Documentation Catholique*. *A. A. S.* est mis en abréviation pour *Acta Apostolicae Sedis* et *Q. A.* pour *Questions Actuelles*.

Lettre *Edita typis* au R. P. Auguste Arndt, S. J., pour féliciter de sa réédition de la Bible allemande d'Alli revue et accompagnée de commentaires (6. 5. 04). (Te latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 262-263.)

Lettre *Primum operis volumen* à Guillaume II, empere d'Allemagne et roi de Prusse, pour le remercier du prem tome de l'ouvrage du Dr Ernest Steinmann sur la chape Sixtine (9. 5. 04). Pie X loue les travaux d'érudition savants allemands, souvent aussi glorieux pour l'Egl romaine que pour l'Etat germanique. (Texte latin : *Pii Acta*, vol. 1, pp. 268-269.)

Lettre *Magnam equidem* au R. P. Aloïs Cappello, S. supérieur du Collège romain pio-latino-américain, et à étudiants, pour les assurer de sa bienveillance et les félici d'éditer des éphémérides où seront mentionnés les élèv anciens et présents, ainsi que les événements intéressant vie du Collège (9. 5. 04). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. pp. 264-265.)

Lettre *Sodalitatem sacerdotum* à M. Antoine Fiat, su rieur général des Prêtres de la Mission (23. 5. 04). Le Pa encourage les Pères Lazaristes à être directeurs ou p fesseurs dans les Grands Séminaires d'Italie. (Texte lati *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 287-288.)

Lettre *Praeclarum et sane grande* à Mgr Joseph Wilp pour son ouvrage *Le pitture delle Catacombe Roma* (24. 5. 04). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 289-29

Lettre *Librum, quem Nos Ipsi* à Mgr Le Camus, évêq de La Rochelle et de Saintes, dont un livre vient de réfut les erreurs de l'abbé Loisy (27. 6. 04). (Texte latin : *Pii Acta*, vol. 1, pp. 295-296.)

Lettre *Sacrarum Scripturarum* à M. L. Cl. Fillion, S. pour ses commentaires sur la Sainte Ecriture (6. 7. o (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 1, pp. 304-305.)

1905

Lettre *Epistolam a te pastoralem* à Mgr Sonnois, arch vêque de Cambrai, approuvant la prescription de quê décennales pour l'Université catholique de Lille (31. 1. 0 (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 11-12.)

Décision de la Commission pontificale biblique conc nant les « citations implicites » contenues dans les Liv Saints (13. 2. 05.) (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie* t. 2, pp. 282-283 ; *Q. A.*, t. 78, p. 364.)

Lettres apostoliques *Cum siculi admotae* concédant à Faculté de théologie de Bonn, dans le diocèse de Cologn le droit de conférer la licence et le doctorat en théolog (15. 2. 05). Le choix des professeurs, l'esprit et la métho de l'enseignement théologique, la rédaction des thèses doctorat seront contrôlés par l'autorité ecclésiastique. (Tex latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 21-23.)

Lettre *Sena nuper volumina* à Mgr Adolphe Paque doyen de la Faculté de théologie à l'Université Lava Québec, pour le remercier de l'hommage de ses six volum de théologie dogmatique et sacramentaire d'après la doctri de saint Thomas, et exhorter tous les professeurs de thé logie de cette Université à rester fidèles à la doctrine th miste (20. 2. 05). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. pp. 24-25.)

Lettre *Solemne illud* à Mgr Louis Péchenard, recteur l'Institut catholique de Paris (22. 2. 05). L'Eglise aya toujours favorisé les études, le Pape manifeste sa bie veillance envers cet Institut. La formation chrétienne d étudiants universitaires est aussi importante pour l'Etat q pour l'Eglise. Les prêtres de nos jours doivent, de leur côt être versés dans la philosophie, le droit, les sciences les lettres. Tout en tenant compte des théories ancienne on ne doit pas négliger les nouvelles données de la scien reconnues vraies. Cependant le Pape désapprouve l'attitu de ceux qui, constamment, renient le passé et s'attache aux opinions nouvelles, uniquement à cause de leur no veauté, d'après cet adage, que l'erreur d'aujourd'hui est vérité de demain. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. pp. 48-50.)

Lettre *Quum haud ita pridem* à Mgr Thomas Kenned recteur du Collège des Etats-Unis d'Amérique à Rome, po le louer de l'ardeur des élèves dans l'étude, la disciplin et la piété, pour souhaiter que leur nombre augmente, que les bienfaits de ce Collège se fassent sentir de plus plus pour leur patrie (27. 2. 05). (Texte latin : *Pii X Act* vol. 2, pp. 51-52.)

Lettre *Austriam, catholico caram nomini* au cardin

Gruscha, archevêque de Vienne, et aux autres archevêques et évêques d'Autriche, à l'occasion du mouvement *Los von Rom* parmi la jeunesse universitaire (6. 3. 05). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 56-58.)

Lettres apostoliques *Sedis apostolicae* conférant le titre de Collège Pontifical au Collège pio-latino-américain de Rome et approuvant son règlement (19. 3. 05). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 59-65.)

Lettre encyclique *Acerbo nimis* sur la doctrine chrétienne (15. 4. 05). Nombreux sont les chrétiens qui, même versés dans les sciences profanes, ignorent complètement les vérités nécessaires au salut éternel. L'œuvre du catéchiste est plus nécessaire que celle des prêtres qui composent des ouvrages savants. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 69-84 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 66-89 ; *Q. A.*, t. 79, pp. 2-21.)

Lettre *Sollicito vehementer animo* au cardinal Neto, patriarche de Lisbonne, et aux autres archevêques et évêques du Portugal, sur la réforme des Séminaires portugais (5. 5. 05). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 92-94 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 10-15.)

Lettre *Sancti Doctoris Alfonsi* au R. P. Léonard Gaudé, C. SS. R., pour agréer la dédicace de la *Théologie morale de saint Alphonse de Liguori*, qu'il vient d'éditer, et le féliciter de son travail (12. 6. 05). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 133-134.)

Lettre *La benevolenza* au cardinal Rampolla, archiprêtre de la basilique vaticane (23. 6. 05). Le Souverain Pontife l'informe de la suppression des classes d'humanités, de philosophie et de théologie, au Séminaire du Vatican ; les élèves de théologie suivront les cours de l'Université grégorienne et ceux d'humanités iront au Séminaire romain. (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 142-143.)

Décision de la Commission pontificale biblique concernant les récits des Livres Saints, se présentant seulement sous la forme de l'histoire, qui sont tenus pour historiques (23. 6. 05). (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 284-285 ; *Q. A.*, t. 81, pp. 93-94.)

Motu proprio *Sacrosancta Tridentina Synodus* sur les examens des ordinands à Rome (16. 7. 05). Règles nouvelles plus précises. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 149-151.)

Lettre *Universos illustrare codices* au Dr François Wickhoff, professeur d'histoire à l'Université de Vienne, qui entreprend la recension de tous les manuscrits des bibliothèques d'Autriche (18. 12. 05). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 2, pp. 246-247.)

1906

Lettre *Opportunum valde* à Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle et de Saintes, sur son ouvrage *L'Œuvre des Apôtres* (11. 1. 06). Le Pape le félicite d'avoir suivi, par respect de la vérité et pour l'honneur de la doctrine catholique, la voie dont, sous la direction de l'Eglise, il ne faut jamais s'écarter : condamner la témérité de ceux qui, se préoccupant beaucoup plus de suivre le goût de la nouveauté que l'enseignement de l'Eglise, n'hésitent pas à recourir à des procédés critiques d'une liberté excessive, et tout à la fois désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune façon, rompre avec l'exégèse scripturaire ayant eu cours jusqu'à présent, alors même que, la foi demeurant d'ailleurs sauve, le sage progrès des études les y invite impérieusement. (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 118-121 ; *Q. A.*, t. 88, pp. 226-228.)

Lettre *Humanitatem Maiestatis Tuae* à Guillaume II, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, pour le remercier du second volume consacré aux peintures de la chapelle Sixtine (12. 1. 06). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 7-8.)

Lettre *Novum beati Alberti* à Mgr Egger, évêque de Saint-Gall, pour recommander le nouveau Collège Albert-le-Grand, érigé à Fribourg par la Société Saint-Pie V, et féliciter les Dominicains, qui y enseigneront la théologie (6. 2. 06). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 22-23.)

Décret motu proprio *Religiosorum Ordinum* (19. 3. 06) Tous les religieux, sans exception, d'Italie et des îles adjacentes, devront, avant de recevoir les Ordres sacrés, passer un examen théologique devant l'évêque du lieu. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 58-60.)

Lettres apostoliques *Quoniam in re biblica* pour la restauration de l'étude de l'Ecriture Sainte dans les Séminaires (27. 3. 06). La question biblique ayant aujourd'hui une importance capitale, il faut initier les jeunes clercs à la science des Ecritures pour qu'ils puissent défendre les Livres inspirés contre les attaques de ceux qui ne veulent y admettre aucune intervention divine. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 72-76 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 170-177 ; *Q. A.*, t. 86, pp. 4-11.)

Lettre encyclique *Tribus circiter* à NN. SS. Chosciak-Popiel, archevêque de Varsovie, Wnukowski, évêque de Plotsk, et Jaczewski, évêque de Lublin, pour condamner la secte polonaise des « prêtres mystiques » ou Mariavites (5. 4. 06). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 77-84 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 178-189 ; *Q. A.*, t. 87, pp. 178-187.)

Décision de la Commission pontificale biblique concernant l'authenticité mosaïque du Pentateuque (27. 6. 06). (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 286-289 ; *Q. A.*, t. 87, pp. 210-211.)

Lettre encyclique *Pieni l'animo* aux évêques d'Italie sur le clergé, son admission aux Ordres, son éducation, sa prédication, son action politique et sociale (28. 7. 06). L'esprit d'insubordination a pénétré dans le sanctuaire, et c'est surtout parmi les jeunes prêtres qu'il exerce ses ravages. Pour couper le mal à la racine, les évêques devront exiger rigoureusement de leur clergé l'obéissance qui leur est due et se montrer sévères dans l'admission aux Ordres sacrés. (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 163-173 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 196-213 ; *Q. A.*, t. 88, pp. 34-47.)

Lettre *Egregia vos* à M. Jean Marshall Lang, recteur et vice-chancelier de l'Université d'Aberdeen, et aux autres présidents de cette Université, à l'occasion du prochain centenaire de son institution (25. 8. 06). Le Pape se réjouit d'autant plus que les Pontifes romains ont fondé et favorisé cette Université. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 188-189.)

Lettre circulaire de la S. C. des Etudes à MM. les recteurs des Universités catholiques d'Angers, Lyon, Lille, Paris et Toulouse (10. 9. 06). La théologie spéculative et la philosophie rationnelle ne doivent pas être sacrifiées à l'histoire et à la critique. (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 290-292 ; *Q. A.*, t. 89, pp. 178-179.)

Lettre *Litterae quas nuper* à M. Henri Garriguet, supérieur de la Société de Saint-Sulpice (12. 11. 06). Le Souverain Pontife témoigne de son attachement à cet Institut, qui, fidèle à l'esprit de son fondateur, propage avec zèle parmi les clercs l'attachement au Saint-Siège. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 217-218.)

Décret de la S. C. du Saint-Office contre les Mariavites (5. 12. 06). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 3, pp. 225-226 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 250-253.)

1907

Lettre *Gradilissima Ci giunse* à Mgr Santarelli, archevêque d'Urbino, pour le féliciter de la nouvelle organisation de son Séminaire (6. 1. 07). (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 18-19.)

Lettre *Documentum sane* au cardinal Neto, patriarche de Lisbonne, et aux autres archevêques et évêques de Portugal (10. 2. 07). Pie X demande que les évêques envoient des sujets au Collège portugais de Rome. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 13-15.)

Lettre *Multa eaque* au directeur et aux rédacteurs des *Etudes* à Paris, à l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de cette revue (14. 3. 07). Félicitations pour avoir enseigné toujours la saine et pure doctrine, développé la science sacrée et défendu vaillamment les droits de l'Eglise. Souhaits confiants que, ni l'autorité ni la science ne faisant défaut, le courage non plus ne manque pas quand il faudra visiblement défendre les traditions reçues des Pères contre les théories fallacieuses de certains critiques modernes. (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 48-51 ; *Q. A.*, t. 91, p. 192.)

Allocution *Accogliamo colla più viva compiacenza* sur les « erreurs monstrueuses » du modernisme (17. 4. 07). (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 267-269 ; trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 207-209 ; *Q. A.*, t. 91, pp. 194-196.)

Lettre de S. Em. le cardinal Steinhuber, préfet de la S. C. de l'Index, au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, sur la revue *Il Rinnovamento* (29. 4. 07). (Traduite de l'italien en français : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 292-293.)

Lettre *Sub exitum* au cardinal Richard et autres archevêques et évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris (6. 5. 07). Opportunité plus grande que jamais de

l'Institut. Nécessité de le développer malgré les difficultés pécuniaires du moment. Importance de l'enseignement philosophique suivant la doctrine de saint Thomas. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 38-40 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 56-61 ; *Q. A.*, t. 91, pp. 290-293.)

Lettre *I filiali ossequi* au R. P. Hyacinthe-Marie Cormier, maître général des Frères Prêcheurs, sur la formation des novices et l'étude des sciences sacrées dans l'Ordre dominicain (7. 5. 07). Le culte de la théologie fut dans tous les siècles l'apanage et l'honneur de l'Ordre des Prêcheurs. Saint Thomas, maître incomparable. (Traduit de l'italien en français : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 62-65.)

Lettre *Nihil magis* à Mgr Willi, O. Cist., évêque de Limbourg, sur la fondation d'un Séminaire (8. 5. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 41-42.)

Lettre circulaire *La Sacra Congregazione dei VV. e RR.* de la S. C. des Evêques et Réguliers aux archevêques et évêques d'Italie sur les études dans les Séminaires, avec un programme général des études (10. 5. 07). (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 43-51.)

Réponse de la Commission pontificale biblique sur l'auteur et la vérité historique du quatrième Evangile (29. 5. 07). (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 322-325 ; *Q. A.*, t. 92, pp. 102-104.)

Lettre *Communis epistola* au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, et aux évêques de Lombardie, sur le modernisme (12. 6. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 55-56 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 72-75.)

Lettre *Summa nos voluptate* à Mgr Ernest Commer, doyen de la Faculté de théologie à l'Université de Vienne (14. 6. 07). Le Pape le félicite d'avoir réfuté les erreurs d'Hermann Schell, homme digne d'éloges par sa vie intègre, sa piété, son zèle à défendre la religion et bien d'autres mérites encore, mais dont la doctrine n'est pas irréprochable et dont le Saint-Siège a dû condamner plusieurs ouvrages. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 33-35 ; *Q. A.*, t. 95, pp. 139-140 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 76-79.)

Décret *Lamentabili sane exitu* de la S. C. du Saint-Office contre les erreurs modernistes (4. 7. 07). Sous prétexte de haute critique, des écrivains catholiques recherchent un « prétendu progrès des dogmes qui n'en est en réalité que la déformation ». Le Souverain Pontife a estimé qu'il y avait lieu de mettre les fidèles en garde contre les erreurs qui se propagent chaque jour davantage, en faisant « noter et réprouver » par la Sainte Inquisition les principales d'entre elles. Texte des soixante-cinq propositions condamnées. Ces propositions se rapportent aux sujets suivants : Ecriture Sainte : 1-3, 9-19 ; magistère de l'Eglise : 4-8 ; révélation et dogme : 20-26 ; Jésus-Christ, sa divinité, sa messianité, sa science, sa doctrine, sa mort et sa résurrection : 27-38 ; les sacrements en général et en particulier : 39-51 ; l'Eglise : 52-57 ; la doctrine chrétienne, prétendue nécessité où elle est d'évoluer afin de se conformer aux progrès actuels des sciences : 58-65. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 76-84 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 224-237 ; *Q. A.*, t. 92, pp. 258-269.)

Bref *In hac Beati Petri* à l'occasion du 50e anniversaire du Collège américain à Louvain (19. 7. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 90-92.)

Accord de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège avec la Russie, au sujet de l'étude et des examens de la langue, de l'histoire et de la littérature russes dans les Séminaires catholiques de Pologne (9-22. 7. 07). (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 349-350.)

Lettre *In causa sane gravissima* aux archevêques et évêques du Picénum, pour les féliciter de la réorganisation de leurs Séminaires (25. 7. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 93-94.)

Instruction *Recentissimo decreto* de la S. C. du Saint-Office aux Ordinaires et Supérieurs généraux d'Ordres religieux, concernant le décret *Lamentabili* (28. 8. 07). Les maîtres modernistes doivent être écartés de l'enseignement et les étudiants modernistes des Saints Ordres ; les périodiques modernistes sont interdits. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 97-98 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 238-241.)

Lettre encyclique *Pascendi dominici gregis* sur les doctrines des modernistes (8. 9. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 47-114 ; texte et trad. fr. officielle : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 84-177 ; *Q. A.*, t. 93, pp. 194-279.)

Lettre *Vestrum ad Sancti Bonifacii* aux cardinaux Kopp, évêque de Breslau, et Fischer, archevêque de Cologne, à Mgr Noerber, archevêque de Fribourg, et aux autres évêques allemands réunis à Fulda (9. 9. 07). Pie X les félicite de leur zèle apostolique, spécialement pour mettre en garde les fidèles contre les catholiques que séduisent plus ou moins les théories modernistes. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 107-109.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, sur la fréquentation des Universités de l'Etat par les ecclésiastiques (1) (2. 10. 07). (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 4, p. 351 ; *Q. A.*, t. 99, p. 6.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat aux archevêques français sur le même sujet (10. 10. 07). (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 4, p. 352 ; *Q. A.*, t. 99, pp. 6-7.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Pasquier, recteur de l'Institut catholique d'Angers, sur le même sujet (5. 11. 07). (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 4, p. 353 ; *Q. A.*, t. 99, p. 7.)

Lettre *Delata Nobis* au R. P. Thomas Pègues, O. P., sur son interprétation littérale de la *Somme théologique* de saint Thomas (17. 11. 07). (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 214-216.)

Motu proprio *Praestantia Scripturae Sacrae* concernant les décisions de la Commission biblique pontificale ainsi que les censures et peines portées contre ceux qui auront transgressé les prescriptions édictées contre les erreurs des modernistes (18. 11. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 233-236 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 182-187 ; *Q. A.*, t. 94, pp. 194-199.)

Lettre *Delatum Sodalibus* au R. P. Aidan Gasquet, président de la Congrégation anglaise de l'Ordre bénédictin, pour le charger, avec d'autres membres de cet Ordre, de la revision de la Vulgate (3. 12. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 117-119 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 188-191.)

Allocution consistoriale *Relicturus Ecclesiam* sur la persécution et le modernisme (16. 12. 07). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 120-123 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 3, pp. 200-205 ; *Q. A.*, t. 94, pp. 322-325.)

1908

Décret *Quae in hoc libello* de la S. C. des Evêques et Réguliers ordonnant d'observer les *Norme per l'ordinamento educativo e disciplinare dei Seminari d'Italia* (1. 1. 08). (Texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 276-277.)

Règles pour la direction de l'éducation et de la discipline dans les Séminaires d'Italie (1. 1. 08). (Traduit de l'italien en français : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 277-295.)

Décret de la S. C. des Evêques et Réguliers communiquant aux Ordinaires d'Italie le Règlement des Séminaires (18. 1. 08). (Trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, p. 276.)

Lettre *Nobis quidem* aux professeurs de théologie et de philosophie du Séminaire provincial de Cagliari (21. 1. 08). Exhortation à garder leurs élèves sains et saufs de la peste du modernisme. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 143-144.)

Lettre *In libris* au R. P. Janvier Bucceroni, S. J., professeur de théologie morale à l'Université grégorienne, pour le féliciter de ses *Institutiones* composées à l'école de saint Thomas et de saint Alphonse (22. 1. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 155-156.)

Lettre *Quod Nos certiores* au R. P. Alexis-Marie Lépicier, O. Serv., professeur de théologie au Collège de la Propagande, pour son traité théologique sur saint Joseph (2. 2. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 168-169.)

Lettre *Volumina a te* au R. P. Hippolyte Leroy, S. J., sur son ouvrage *Leçons d'Ecriture Sainte* (12. 2. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 170-171 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 216-217.)

Décret *Sacerdotem* de la S. C. du Saint-Office, qui excommunie *nominatim ac personaliter* l'abbé Alfred Loisy (7. 3. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, p. 182.)

Lettre *Iamdudum* à M. Charles Sauvé, S. S., sur ses

(1) Par l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, Pie X a étendu à toute l'Eglise l'Instruction *Perspectum est* de la S. C. des Evêques et Réguliers concernant les clercs séculiers et réguliers qui, à cause de leurs études, fréquentent les Universités de l'Etat en Italie (21. 7. 96). (Texte latin et trad. fr. : *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. 7, pp. 174-183 ; *Q. A.*, t. 94, pp. 258-267.)

traités de théologie mystique (10. 3. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 191-192 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 218-221.)

Lettre *Tuum illud opusculum* à Mgr O'Dwyer, évêque de Limerick (10. 3. 08). Les catholiques doivent préférer l'autorité du Siège apostolique à celle de n'importe quel docteur privé, fût-il le plus remarquable. Mgr O'Dwyer, grâce à sa connaissance parfaite des écrits du cardinal Newman, l'a vengé de l'imputation de modernisme. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 188-190.)

Lettre *Legimus vestras* aux élèves du Collège théologique Saint-Nicolas d'Innsbruck (1. 5. 08). Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 224-225.)

Lettre *Ex communibus Litteris* au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, et aux autres évêques de Lombardie, sur la réorganisation des Séminaires (20. 6. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 266-267.)

Lettre *Exeunte mox* au R. P. Michel De Maria, S. J., préfet des Etudes à l'Université grégorienne, à l'occasion de ses cinquante ans de professorat (23. 6. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 272-273.)

Réponse de la Commission pontificale biblique sur le caractère et l'auteur du livre d'Isaïe (29. 6. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 140-142 ; texte latin et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 4, pp. 326-329 ; *Q. A.*, t. 97, pp. 162-164.)

Lettre *Vehementer sane* de la S. C. des Etudes sur l'usage du latin dans l'enseignement des Séminaires (1. 7. 08). (Texte latin : *Q. A.*, t. 98, pp. 278-279.)

Lettre *Certiores facti sumus* aux directeurs et professeurs du Collège de la Compagnie de Jésus à Innsbruck, à l'occasion du cinquantenaire de ce scolasticat théologique (4. 7. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 285-286.)

Lettre *Quidquid consilii* à Mgr Szeptyckyi, archevêque grec-ruthène de Lemberg (8. 7. 08). Pie X approuve les futures réunions de Velehrad entre catholiques et Orientaux non catholiques, mais rappelle que pour faciliter la réunion de ces derniers à l'Eglise romaine on ne peut faire aucune concession aux idées nouvelles des modernistes. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 287-288.)

Exhortation *Haerent animo* au clergé catholique à l'occasion du jubilé sacerdotal de Pie X (4. 8. 08). La sanctification du clergé fait l'objet de la préoccupation principale du Souverain Pontife. Parmi de nombreuses recommandations, signalons celle où le Pape demande au clergé de se grouper en vue du développement de la science sacrée. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 237-264 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 6, pp. 16-51 ; *Q. A.*, t. 98, pp. 34-55, 66-81.)

Lettre *Iucundum Nobis* à Louis-Marie de Silva-Ramos, doyen, et aux autres professeurs de théologie de l'Université de Coïmbre, qui ont félicité Pie X à l'occasion de son jubilé sacerdotal (15. 9. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 295-296.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat aux archevêques français, à propos de l'interdiction aux clercs de fréquenter les Universités de l'Etat, supprimant les « quelques tempéraments transitoires » admis l'année précédente (30. 9. 08). (Texte français : *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, 1908, p. 676.)

Lettre *En un temps surtout* au R. P. Jean Hermann, C. SS. R., pour ses *Institutiones Theologiae Dogmaticae* (1. 10. 08). (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 6, p. 68.)

Allocution *Gratulamur vobis* à la Fédération des Sociétés catholiques allemandes (6. 10. 08). Vos groupements porteront d'autant plus de fruit qu'ils auront comme fondement les principes de la foi et ceux de la science, entre lesquels n'existe aucune contradiction. (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 4, p. 283.)

Allocution *Vi ringrazio* au cardinal Ferrari et aux professeurs et élèves du Grand Séminaire de Milan (14. 10. 08). (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 292-294.)

Allocution *Avete detto* au cardinal Ferrari et au clergé de Milan (15. 10. 08). (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 295-296.)

Allocution *Nessuna consolazione* aux pèlerins milanais (16. 10. 08). (Texte italien : *Pii X Acta*, vol. 4, pp. 297-300 ; trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 6, pp. 72-74.)

Lettre *Domum delectis* au R. P. Hyacinthe-Marie Cormier, maître général des Frères Prêcheurs, sur la fondation à Rome d'un nouveau Collège dominicain, le Collège pontifical angélique (8. 11. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 321-322 ; *A. A. S.*, 1909, pp. 137-138.)

Lettre *Haud sane diu* au R. P. Antoine Montagne, O. P., le félicitant d'avoir été chargé, avec la direction de la *Revue thomiste*, de propager la doctrine de l'Aquinate dans toute sa pureté et son intégrité (23. 11. 08). (Texte latin : *Pii X Acta*, vol. 5, pp. 326-327 ; *A. A. S.*, 1909, pp. 138-139 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 6, pp. 75-77.)

1909

Lettre *A te datae* à Mgr Conrad de Busch, évêque de Spire, sur le modernisme (2. 1. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 207-208 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 6, pp. 79-80.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. l'abbé Jean-Baptiste Martin et au R. P. Louis Petit, A. A., les félicitant de continuer la *Conciliorum omnium catholicae Ecclesiae collectio amplissima* de Mansi (11. 1. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, p. 220.)

Lettre *Accepimus a dilecto filio* au R. P. Jean-Baptiste Ferreres, S. J., pour sa réédition de Gury (7. 3. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, p. 273.)

Lettre *Ex litteris vestris* aux recteurs, professeurs et élèves de l'Université catholique de Lille, pour leur adresser félicitations et encouragements (7. 3. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 273-274 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 6, pp. 85-86.)

Lettre *Magnopere* au R. P. Raymond Velasquez, O. P., recteur, et aux professeurs de l'Université Saint-Thomas à Manille, pour les remercier de la lettre envoyée au Souverain Pontife à l'occasion de son jubilé sacerdotal (7. 3. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 274-275.)

Allocution *C'est avec une émotion* aux pèlerins belges (12. 3. 09). Pie X se réjouit avec eux du double jubilé de vingt-cinq ans de gouvernement catholique et de soixante-quinze ans d'existence de la nouvelle Université de Louvain. (Texte français : *A. A. S.*, 1909, pp. 303-305.)

Décret du Saint-Office excommuniant *nominatim ac personaliter* Don Romolo Murri (22. 3. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, p. 276.)

Lettre *In plurimis fidei* aux recteurs, professeurs et élèves de l'Université catholique de Louvain, pour les remercier de l'hommage qu'ils lui avaient adressé à l'occasion de son jubilé et se réjouir avec eux du 75e anniversaire de la restauration de l'Université (19. 4. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 403-404 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 6, pp. 137-138.)

Lettre encyclique *Communium rerum* à l'occasion du centenaire de saint Anselme (21. 4. 09). (Texte latin et trad. italienne officielle : *A. A. S.*, 1909, pp. 333-388 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 16-64 ; *Q. A.*, t. 102, pp. 65-89, 97-120.)

Lettres apostoliques *Vinea electa* érigeant à Rome un Institut pontifical biblique (7. 5. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 447-449 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 65-70.)

Règlement de l'Institut biblique pontifical (7. 5. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 449-451 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 71-75.)

Discours *Con vera soddisfazione* à la Fédération universitaire des étudiants catholiques, lors de leur deuxième Congrès à Rome (10. 5. 09). (Texte italien : *A. A. S.*, 1909, pp. 461-464 ; trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 6, pp. 149-152.)

Lettre *Exeunte anno* à Mgr Kennedy, évêque titulaire d'Adrianopolis, recteur du Collège américain des Etats-Unis à Rome, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation (2. 6. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 509-510.)

Allocution *Non posso esprimervi* aux évêques des Etats-Unis et aux élèves du Collège américain des Etats-Unis à Rome (13. 6. 09). (Texte italien : *A. A. S.*, 1909, pp. 510-512.)

Lettre *Summus Ordinis tui* au R. P. Honoré del Val, O. E. S. A., sur son ouvrage *Sacra theologia dogmatica* (14. 6. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, p. 510.)

Lettre *Meditationes theologicas* à Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, faisant l'éloge de la traduction française de ses *Meditationes theologicae* (17. 6. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, p. 541.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Gieure, évêque de Bayonne, pour le remercier du volume contenant les rapports des *Conférences ecclésiastiques sur le modernisme* de son diocèse (26. 7. 09). (Texte français : *A. A. S.*, 1909, pp. 633-634.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. l'abbé Jules Fon

taine, le félicitant de son ouvrage *Le modernisme sociologique* (27. 7. 09). (Texte français : *A. A. S.*, 1909, p. 719.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. Augustin Rodriguez, professeur au Séminaire de Tolède, sur son traité *La Misa, estudio dogmatico historico* (19. 8. 09). (Texte espagnol : *A. A. S.*, 1909, pp. 721-722.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine J. Lahitton louant son ouvrage *La vocation sacerdotale* (6. 9. 09). Le signe principal de la vocation est l'aptitude. Pour développer cette aptitude ou idonéité, les supérieurs et directeurs des Séminaires feront appliquer avec soin leurs élèves à une vigoureuse formation intellectuelle, par l'usage constant de la langue latine, et par l'étude approfondie de la philosophie scolastique, ainsi qu'à une discipline morale féconde par l'habitude d'obéir, avec des vues surnaturelles et un empressement filial, aux avis et aux indications de l'évêque, gardien de la foi et modérateur de l'action. (Texte français : *A. A. S.*, 1909, pp. 778-779.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au président de l'Université impériale de Tokio, pour le remercier de l'envoi d'un ouvrage d'histoire : *A History of Communication between the Pope and Masamune Dale, a pious Japanese Lord* (7. 9. 09). (Texte français : *A. A. S.*, 1909, pp. 779-780.)

Déclaration de la S. C. des Religieux sur l'art. 6 du décret *Auctis admodum* (7. 9. 09). Règles précises sur les années et mois d'études, les matières enseignées et les divers programmes avant l'entrée au noviciat et avant la réception des Saints Ordres. (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 701-704.)

Lettre *Orationem a te* à Mgr Frédéric Brunetti, chanoine de Saint-Marc à Venise, professeur de droit canonique (7. 9. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, p. 786.)

Lettre *Praestantium virorum* au cardinal Katschthaler, archevêque de Salzbourg, le félicitant de son projet de fonder une Université catholique à Salzbourg (10. 10. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 788-789.)

Lettre *Significasti nuper* à Mgr François Solieri, recteur du Collège pontifical bohême à Rome, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Séminaire (18. 11. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 808-809.)

Lettres apostoliques *Magistra vitae* instituant au Séminaire de Pise une Faculté de théologie et accordant à l'archevêque le droit de conférer les grades de théologie, y compris le doctorat (22. 11. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1909, pp. 802-805.)

Lettre *Redditae sunt Nobis* à M. Henri Garriguet, supérieur général de la Société de Saint-Sulpice, pour le féliciter de suivre fidèlement les directions du Saint-Siège dans la formation des clercs (12. 12. 09). La jeunesse ecclésiastique puisera à l'école de saint Thomas de quoi s'immuniser contre toutes les erreurs nouvelles. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 7-8 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 26-27.)

Déclaration de la S. C. des Religieux sur les études des religieux (21. 12. 09). De nos jours, les religieux prêtres doivent être aussi instruits que les prêtres séculiers. La science n'est pas un obstacle aux vocations sérieuses, mais plutôt un appui. Une élite choisie de vocations solides est préférable dans un Institut à des membres nombreux de qualité moindre. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 35-36.)

Lettre *Pontificium institutum* à Mgr O'Connell, archevêque de Boston, pour le remercier de son don généreux en faveur de l'Institut biblique (25. 12. 09). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, p. 49.)

1910

Lettre *Gratias tibi* à Mgr Della Chiesa, archevêque de Bologne, archichancelier du Collège théologique (19. 1. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 50-51.)

Lettre *Libentissime legimus* à Mgr Franceschini, évêque de Fano, pour le féliciter de son zèle à éloigner du Séminaire théologique interdiocésain du Haut-Picénum toute influence moderniste (10. 1 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, p. 51.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Ibarra y Gonzalès, archevêque de Puebla de Los Angeles, sur l'Université catholique de sa ville archiépiscopale (27. 1. 10). Pour obtenir un enseignement fécond, les professeurs prendront comme guide et maître saint Thomas. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 176-177.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au R. P. Joseph M. Llovera, C. C., pour le remercier de son *Tratado elemental de sociologia cristiana* (27. 1. 10). (Texte espagnol : *A. A. S.*, 1910, pp. 131-132.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine E. Janvier, à l'occasion de ses Conférences à Notre-Dame de Paris (31. 1. 10). (Texte français : *A. A. S.*, 1910, p. 178.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Gély, évêque de Mende, sur son livre *Le Christ et ma vie* (11. 2. 10). (Texte français : *A. A. S.*, 1910, p. 179.)

Lettre *Inter viros* à Mgr Joseph Ballerini, le félicitant de ses ouvrages contre le socialisme, le divorce et surtout contre le modernisme (14. 2. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, p. 97.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine J.-L. de la Paquerie, prêtre du Sacré-Cœur, sur ses *Eléments d'apologétique* (22. 2. 10). (Texte français : *A. A. S.*, 1910, pp. 179-180.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Ramiro Fernandez y Valbuena, préfet des études à l'Université de Tolède, pour le remercier de son livre *La arqueologia greco-latina ilustrando el Evangelio* (22. 2. 10). (Texte espagnol : *A. A. S.*, 1910, p. 180.)

Décret du Saint-Office condamnant la théorie du renouveau eschatologique (3. 3. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, p. 635.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. Eugène Duthoit, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Lille, sur son livre *Vers l'organisation professionnelle* (12. 3. 10). (Texte français : *A. A. S.*, 1910, pp. 221-222.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Achille Ratti, préfet de la Bibliothèque ambrosienne, pour le remercier de son ouvrage consacré à la mémoire d'Antoine Ceriani (1. 4. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 309-310.)

Lettre *Est profecto* aux rédacteurs de la *Civiltà Cattolica*, à l'occasion du 60e anniversaire de sa fondation (2. 4. 10). Pie X les félicite d'arracher le masque trompeur dont se couvrent modernistes et modernisants. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 540-541 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 9-10.)

Réponse de la Commission pontificale biblique sur les auteurs des Psaumes et la date de leur composition (1. 5. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 354-355 ; texte et trad. fr. : *Q. A.*, t. 106, pp. 273-276.)

Lettre encyclique *Editae saepe Dei* sur les enseignements de saint Charles Borromée (26. 5. 10). Le premier souci du saint fut de travailler à la conservation de la foi intégrale. Pour restaurer les mœurs du peuple, il s'inspira des directions de l'Eglise et du Christ. Les faux réformateurs veulent ruiner la doctrine chrétienne et la discipline ecclésiastique, ou, du moins, s'illusionnent sur la possibilité d'un accord entre l'Eglise et les maximes du siècle ; ils tiennent en mépris les moyens surnaturels. (Texte latin : *A. A. S.* 1910, pp. 357-380 ; trad. italienne officielle : *A. A. S.*, 1910, pp. 381-403 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 81-118 ; *Q. A.*, t. 107, pp. 97-119, 145-160.)

Doutes soumis à la S. C. des Religieux sur les études des religieux (31. 5. 10). Les déclarations du 7. 9. 09 s'étendent au monde entier, aux Instituts sans vœux comme avec vœux. On ne peut, en supprimant le temps des vacances, réduire le cours de théologie à trois ans. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 449-450.)

Lettre *Communem epistolam* au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, à l'occasion du synode diocésain (3. 6. 10). L'intégrité de la foi doit être sauvegardée chez le prêtre avec l'innocence de la vie. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 476-477.)

Lettre *Quanquam et in cura* au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, et aux autres évêques de la province, pour les engager à suivre l'exemple de saint Charles en combattant le modernisme, en instruisant le peuple, en restaurant la discipline chrétienne (6. 6. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, p. 512.)

Lettre *Nihil magis frugiferum* aux directeurs et rédacteurs de la *Revue Catholique des Institutions et du Droit* (13. 6. 10). Rien n'est plus opportun que de mettre en lumière les principes philosophiques et juridiques sur lesquels repose le bon gouvernement de la société. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, p. 541 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 21-22.)

Lettres apostoliques *Perillustrem Fratrum Praedicatorum* approuvant le nouveau Collège angélique fondé à Rome par les Dominicains, dont saint Thomas est la gloire (14. 6. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 899-900.)

Motu proprio *Illibatae custodiendae* sur la formule du serment que doivent prêter, avant d'être proclamés, les docteurs en Ecriture Sainte (29. 6. 10). Importance capitale des sciences bibliques à notre époque. Soumission due aux

sentences doctrinales de la Commission biblique. (Texte latin, *A. A. S.*, 1910, pp. 469-470 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 119-121 ; *Q. A.*, t. 109, pp. 93-95.)

Lettre *Quantopere* au R. P. Jean Lottini, O. P., pour le féliciter de suivre fidèlement saint Thomas d'Aquin dans ses traités de théologie (9. 8. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 724-725.)

Lettre *Notre charge apostolique* à l'épiscopat français sur les erreurs du « Sillon » (25. 8. 10). La doctrine du Sillon est loin d'être exempte d'erreurs. C'est à tort que le Sillon 1° place l'autorité dans le peuple : celui-ci est capable de désigner le Gouvernement, mais non de lui conférer l'autorité de gouverner ; 2° voit dans l'inégalité une injustice, ce qui est une injure aux formes de gouvernement non démocratiques, la justice étant compatible avec chacune d'elles ; 3° fait consister la fraternité dans la tolérance des convictions erronées mais sincères, alors que la charité chrétienne la place uniquement dans le zèle déployé pour l'amélioration intellectuelle et morale du prochain. (Texte français : *A. A. S.*, 1910, pp. 607-633 ; *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 124-140 ; *Q. A.*, t. 108, pp. 97-113.)

Décret de la S. C. des Religieux sur les études des religieux durant le temps du noviciat (27. 8. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 730-731.)

Motu proprio *Sacrorum Antistitum* établissant des lois pour repousser le péril du modernisme (1. 9. 10). La philosophie scolastique, c'est-à-dire celle de saint Thomas, dégagée de ce qu'elle peut avoir de subtil, doit être mise à la base des sciences sacrées, car, en dépit de l'importance de la théologie positive, c'est de la scolastique que dépend la solidité de l'édifice théologique. Réglementation, dans les Séminaires, des études profanes. On devra avoir ces prescriptions sous les yeux pour choisir et maintenir les directeurs et professeurs dans les Séminaires et les Universités catholiques ; même sévérité pour le choix des candidats aux Saints Ordres. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 655-680 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 141-182 ; *Q. A.*, t. 109, pp. 1-18, 29-53.)

Lettres apostoliques *Fuldensem de more* aux cardinaux Kopp, évêque de Breslau, et Fischer, archevêque de Cologne, et autres archevêques et évêques du royaume de Prusse, à la suite de leur réunion annuelle à Fulda (2. 9. 10). Pie X les invite, à la suite de saint Charles, à défendre énergiquement la foi catholique et la discipline. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 704-705.)

Lettre *Tuum opus* à M. Gaspard Decurtins, professeur à l'Université catholique de Fribourg, pour le féliciter de son ouvrage *Le Modernisme littéraire*. Le roman et la littérature sont devenus pour les modernistes une voie détournée pour répandre au loin leurs erreurs pernicieuses (15. 9. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 738-740 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 183-186 ; *Q. A.*, t. 108, pp. 286-287.)

Déclarations de la S. C. Consistoriale relatives au Motu proprio *Sacrorum Antistitum* (25. 9. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 740-741 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 5, pp. 253-255.)

Lettre de la S. C. Consistoriale au cardinal Vaszary, archevêque de Gran et primat de Hongrie, sur la lecture des périodiques dans les Séminaires (20. 10. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 855-856.)

Nouvelles déclarations de la S. C. Consistoriale relatives au Motu proprio *Sacrorum Antistitum* (25. 10. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 856-857.)

Allocution *Conspectus vester* aux Frères Mineurs sur les traditions franciscaines et l'intégrité doctrinale (12. 11. 10). Il faut, en toutes choses, garder le langage de l'Eglise. (Texte latin : *A. A. S.*, 1910, pp. 906-909.)

Lettre *Sollicitis Nobis* à Mgr Castro, archevêque de Caracas en Vénézuela, sur la formation intellectuelle et morale du clergé (8. 12. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 23-26.)

Déclarations de la S. C. Consistoriale relatives au Motu proprio *Sacrorum Antistitum* (17. 12. 10). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, p. 25.)

Lettre *Quae tuo nomine* au cardinal Fischer, archevêque de Cologne, sur son rapport concernant les dernières réunions de Fulda (31. 12. 10). Pie X explique en quel sens et à quelles conditions il peut accepter que les prêtres professeurs de sciences sacrées dans les Universités de l'Etat soient dispensés du serment antimoderniste. (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 18-20.)

1911

Lettre *Quas vos* au cardinal Gruscha, archevêque de Vienne, et aux autres archevêques et évêques d'Autriche, à propos de leur réunion à Vienne et des récentes décisions pontificales (7. 1. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 20-21.)

Lettre *Non mediocri* à Mgr Pecci, O. S. B., archevêque d'Acerenza et Matera, sur la lutte contre les modernistes (7. 1. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 21-22.)

Programme des examens d'Ecriture Sainte devant la Commission pontificale biblique : 1re partie du programme (12. 1. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 47-50.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine Lecigne sur ses deux volumes *Du dilettantisme à l'action* (6. 2. 11). Il y a des règles intangibles et les œuvres d'art ne sont de grandes œuvres que dans la mesure où elles s'y conforment. (Texte français : *A. A. S.*, 1911, p. 152.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au cardinal Kopp, évêque de Breslau (10. 2. 11). Les professeurs de la Faculté de théologie de l'Université de l'Etat de Breslau déclarent unanimement que le serment antimoderniste ne contient rien de contraire à leur croyance et à leur enseignement et qu'il n'est un obstacle ni à leur loyauté envers l'Etat ni au progrès scientifique. Le Pape accepte avec bienveillance leur déclaration ; et, bien qu'il eût été heureux de voir dans le monde entier tout ecclésiastique dans les Ordres sacrés prêter le serment antimoderniste, il permet, vu leurs dispositions, que les professeurs de Breslau s'en abstiennent si, du moins, ils n'exercent aucune fonction ecclésiastique. (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 87-88.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. Henri Lucien-Brun, président de la Société d'études historiques et littéraires, à propos de la conférence du R. P. Fontaine, S. J. (12. 2. 11). (Texte français : *A. A. S.*, 1911, p. 153.)

Lettre *Deferendo nuper* à M. François Eichert et aux membres du *Gralbund* pour les féliciter (16. 2. 11.) (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, p. 344.)

Lettre *Quo tempore* à Mgr Castelli, archevêque de Fermo, et aux autres évêques du Picénum, sur les manœuvres insidieuses des modernistes (20. 2. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 132-133.)

Déclarations de la S. C. Consistoriale concernant le Motu proprio *Sacrorum Antistitum* (1. 3. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, p. 134.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. l'abbé Villien, professeur à l'Institut catholique de Paris, sur son ouvrage *La nouvelle année liturgique* (12. 3. 11). (Texte français : *A. A. S.*, 1911, p. 173.)

Lettre *Iucunda sane* au président et aux professeurs de l'Institut pontifical biblique (22. 3. 11). Le Souverain Pontife approuve le programme des études et fixe les matières de l'examen que subiront les étudiants à la fin de chacune des trois années d'études. (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 230-232.)

Doutes soumis à la S. C. Consistoriale sur le temps des études théologiques et sur le serment prescrit par le Motu proprio *Sacrorum Antistitum* (24. 3. 11.) (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 181-182.)

Lettre *Scribendi inde* à M. Charles Grannan pour le féliciter de son zèle en faveur du Collège de l'Amérique latine à Rome (5. 4. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 180-181.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine Thomas, curé de Notre-Dame à Dijon, pour le remercier de son ouvrage en trois volumes sur le Concordat conclu en 1516 entre Léon X et François Ier (29. 4. 11). (Texte français : *A. A. S.*, 1911, pp. 293-294.)

Programme des examens d'Ecriture Sainte devant la Commission pontificale biblique : 2e partie du programme (24. 5. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 296-300.)

Réponses de la Commission pontificale biblique sur l'auteur de l'Evangile selon saint Matthieu, le temps de composition du livre et sa valeur historique (19. 6. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 294-296 ; texte et trad. fr. : *Q. A.*, t. 111, pp. 65-68.)

Lettre *Ista quanti* au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, et aux évêques de la province, à l'occasion de leur réunion annuelle à Rhô, sur la surveillance à exercer envers les écrivains modernistes (1. 7. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, pp. 475-476.)

Lettre *Quum quingentesimo* à MM. Balfour of Burleigh, Rosebery et Jacques Donaldson, présidents de l'Université Saint-André d'Ecosse, à l'occasion des fêtes du cinquième

centenaire de la fondation de l'Université par la Papauté (10. 7. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, p. 564.)

Lettre de la S. C. des Etudes au R. P. Hyacinthe-Marie Cormier, maître général des Frères Prêcheurs, à l'occasion de sa visite de la Faculté théologique de l'Université de Fribourg (11. 7. 11.) (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 7, p. 104.)

Lettre *Societatem Goerresianam* à Mgr Etienne Ehses sur la Société de Goerres instituée pour promouvoir les études historiques en Allemagne (22. 7. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, p. 565 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 105-106.)

Lettre de la S. C. Consistoriale aux Ordinaires d'Italie interdisant la lecture dans leurs Séminaires de la *Storia della Chiesa antica*, version italienne de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, de Mgr Louis Duchesne (1. 9. 11). (Texte italien : *A. A. S.*, 1911, pp. 568-569 ; trad. fr. : *Q. A.*, t. 111, pp. 385-386.)

Lettre *Quoniam satis* à Mgr Louis Talamoni, professeur au Séminaire de Monza, auteur des *Sunto di storia politica* (5. 10. 11). Pie X l'invite à ne pas redouter la persécution des modernistes. (Texte latin : *A. A. S.*, 1911, p. 566.)

Lettre *Manilensem studiorum* au R. P. Joseph Noval, O. P., recteur de l'Université pontificale Saint-Thomas à Manille, à l'occasion du tricentenaire de sa fondation (16. 10. 11). A travers les vicissitudes de la fortune, l'Université, sous les auspices de l'Eglise, a toujours eu cette intégrité de doctrine et cette tenue littéraire qui lui assurent au loin une influence féconde. (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 51-53 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 109-112.)

Lettre *Quod accepimus* au R. P. Pacifique de Seggiano, ministre général des Frères Mineurs Capucins, à propos de la fondation à Rome du Collège international de Saint-Laurent de Brindisi pour les Capucins (25. 10. 11). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 662-663.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Dubois, archevêque de Bourges, le louant de son zèle pour la philosophie scolastique. A la base des sciences sacrées, il doit y avoir une philosophie fondée sur la croyance à la puissance de la raison et au caractère absolu de la vérité (13. 12. 11). (Texte français : *A. A. S.*, 1912, p. 45.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au R. P. Janvier, O. S. D., prédicateur du Carême à Notre-Dame de Paris (20. 12. 11). Pie X le félicite de donner plus que jamais aux âmes angoissées et avides de Dieu la splendide et pacifiante lumière de la vérité intégrale, dégagée avec soin, grâce à la doctrine ferme et précise du Docteur angélique, de tout préjugé et de toute erreur. (Texte français : *A. A. S.*, 1912, pp. 92-93.)

1912

Lettre *Plane nec praeter* au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, faisant l'éloge de l'Université catholique de Washington, la recommandant à la générosité des fidèles, et engageant évêques, supérieurs religieux d'hommes et de femmes, à y envoyer des sujets (5. 1. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 98-100 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 174-178.)

Décret *Romana : Clericorum Regularium a Matre Dei* de la S. C. des Religieux supprimant des Constitutions des Clercs Réguliers de la Mère de Dieu l'article interdisant la réception du doctorat (19. 1. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, p. 245.)

Décret de la S. C. Consistoriale concernant les rapports que doivent faire à dates fixes les Ordinaires au Saint-Siège sur l'état du modernisme dans leurs diocèses (25. 1. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 101-102.)

Lettre *Votre lettre collective* aux directeurs et aux élèves du Séminaire d'Arras sur l'intégrité de la foi et la sainteté de la vie (20. 2. 12). (Texte français : *Actes de Pie X*, t. 7, p. 173.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au R. P. Humbert Everest, O. P., provincial des Dominicains d'Angleterre, pour le féliciter du premier volume de la *Somme théologique* de saint Thomas traduite en anglais (24. 2. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 164-165.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. Eugène Bodin, C. M., le félicitant de son *Edition du Nouveau Testament, texte grec-latin* (1. 4. 12). (Texte français : *A. A. S.*, 1912, p. 335.)

Lettre de la S. C. Consistoriale à Mgr Corrêa Nery, évêque de Campinas, qui vient de fonder un petit et un grand Séminaires (22. 4. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, p. 339.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, pour le remercier de l'envoi de sa lettre sur l'apostolicité des Eglises de Provence (22. 4. 12). Après avoir signalé les effets contagieux du poison plus ou moins subtil du modernisme et le venin plus ou moins déguisé de l'hypercritique, la lettre invite les écrivains courageux, animés de l'esprit de Dieu, à unir leurs efforts contre les assertions d'une science téméraire et à élever le cri d'alarme contre la fausse sagesse du siècle. (Texte français : *A. A. S.*, 1912, pp. 355-356 ; *Q. A.*, t. 112, p. 606.)

Doute soumis à la S. C. de l'Index concernant l'*imprimatur* et la censure des livres (9. 5. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, p. 370.)

Lettre *Ad pontificium Institutum Biblicum* au R. P. Léopold Fonck, S. J., président de l'Institut pontifical biblique, sur la formule du diplôme à accorder par cet Institut (2. 6. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 471-472 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 214-215.)

Réponses de la Commission pontificale biblique concernant l'auteur, la date de composition et la vérité historique des Evangiles selon saint Marc et selon saint Luc (26. 6. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 463-465 ; texte et trad. fr. : *Q. A.*, t. 113, pp. 53-57.)

Réponses de la Commission pontificale biblique sur la question synoptique ou les relations réciproques entre les trois premiers Evangiles (26. 6. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, p. 465 ; texte et trad. fr. : *Q. A.*, t. 113, pp. 57-58.)

Décret de la S. C. Consistoriale interdisant la lecture dans les Séminaires de divers commentaires de la Sainte Bible (29. 6. 12). La lettre signale : Dr CHARLES HOLZHEY, *Kurzgefasstes Lehrbuch der speziellen Einleitung in das Alte Testament* ; P. LAGRANGE, écrits divers ; Dr FRITZ TILLMANN, *Die Heilige Schrift des Neuen Testaments*. (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 530-531 ; texte et trad. fr. : *Q. A.*, t. 113, pp. 481-483.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr de Cormont, évêque d'Aire, au sujet du livre de M. le chanoine Joseph Lahitton sur *La Vocation sacerdotale* (2. 7. 12). Une Commission spéciale de cardinaux nommés par Pie X, à la suite des dissenssions produites, déclare que le livre ne mérite aucune réprobation, mais est digne de tout éloge sur trois points qu'elle énumère. (Texte français : *A. A. S.*, 1912, p. 485 ; *Q. A.*, t. 113, pp. 149-150.)

Lettre *Votre lettre* à Mgr Dubois, archevêque de Bourges, sur la prononciation romaine du latin (10. 7. 12). (Texte français : *A. A. S.*, 1912, pp. 577-578 ; *Actes de Pie X*, t. 7, pp. 168-169 ; *Q. A.*, t. 113, pp. 117-118.)

Lettre circulaire de la S. C. Consistoriale aux Ordinaires d'Italie sur les Séminaires (16. 7. 12). Les enfants qui désirent entrer au Séminaire doivent être préparés d'abord dans leur paroisse. Les grands séminaristes seront séparés des petits. On n'admettra que les jeunes gens qui déclarent avoir la vocation. Chaque séminaire aura une maison de campagne pour les vacances. (Texte italien : *A. A. S.*, 1912, pp. 491-498.)

Lettre *Pergrato te* au R. P. Joseph Gredt, O. S. B., le félicitant de ses *Elementa philosophiae aristotelico-thomisticae* (10. 8. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, pp. 564-565.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. Lenert, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, pour le féliciter d'avoir commenté le Syllabus de Pie IX et l'encyclique *Pascendi* de Pie X (14. 9. 12). (Texte français : *A. A. S.*, 1912, p. 652.)

Lettre *E litteris* à NN. SS. Castelli, archevêque de Fermo, Moreschini, archevêque de Camerino, et aux autres évêques du Bas-Picénum, sur le choix et la formation des séminaristes (24. 9. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1912, p. 666.)

Lettre *Votre filiale adresse* à M. l'abbé Alexandre Cavallanti, directeur de l'*Unità Cattolica*, et à ses collaborateurs, à l'occasion du cinquantenaire du journal de Florence (15. 10. 12). En défendant les principes, on rend service à l'Eglise et à la société. (Trad. franç. : *Actes de Pie X*, t. 7, p. 281.)

Lettre *Fin dai primordi* au cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, pour approuver la nouvelle édition, faite par son ordre, du *Catéchisme de la doctrine chrétienne* et ordonner qu'on l'enseigne dans toute la province ecclésiastique de Rome (18. 10. 12). (Texte italien : *A. A. S.*, 1912, pp. 690-692 ; trad. fr. : *Q. A.*, t. 114, pp. 289-292.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au R. P. Ezéchiel du Cœur de Jésus, supérieur général des Carmes déchaussés pour le remercier des *Œuvres spirituelles de saint Jean de la Croix* (20. 10. 12). (Texte italien : *A. A. S.*, 1912, p. 686.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine E. Janvier, conférencier de Notre-Dame (19. 11. 12). (Texte français : *A. A. S.*, 1912, p. 716.)

Avertissement *A togliere l'equivoco* (2. 12. 12). Quelles que soient les intentions des directeurs ou rédacteurs, cinq journaux répandus dans le clergé et parmi les catholiques italiens ne sont pas en conformité avec les directions pontificales et les règles fixées dans la lettre *Ista quanti* du 1. 7. 11 à l'épiscopat lombard. (Texte italien : *A. A. S.*, 1912, p. 695.)

Lettres apostoliques *Romani Pontifices* accordant au Grand Séminaire de Milan le droit de conférer les grades en droit canonique (18. 12. 12). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 57-58.)

1913

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Alfred Margerin, recteur de l'Université catholique de Lille, pour le féliciter des succès et du développement de cet Institut (14. 1. 13). (Texte français : *A. A. S.*, 1913, pp. 53-54.)

Lettre circulaire de la S. C. des Religieux aux supérieurs d'Ordres et de Congrégations pour défendre l'abonnement aux journaux mentionnés dans l'Avertissement du 2. 12. 12, et même la lecture de ces publications par les religieux (15. 1. 13). (Texte italien : *A. A. S.*, 1913, p. 7.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine B. Gaudeau, directeur de la *Foi catholique* (11. 3. 13). L'auteur est félicité de montrer dans l'agnosticisme d'une fausse philosophie qui nie la valeur de la raison humaine, l'origine des erreurs contemporaines : une philosophie antiintellectuelle est irrémédiablement anticatholique. (Texte français : *A. A. S.*, 1913, pp. 141-142 ; *Q. A.*, t. 114, pp. 546-547.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à Mgr Bagnoli, O. C. D., évêque des Marses, pour l'encourager dans son zèle à l'égard des séminaristes de son diocèse (27. 3. 13). (Texte italien : *A. A. S.*, 1913, pp. 226-227.)

Lettre *Quae nuper* à Mgr Germain Breton, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, pour le féliciter de l'organisation des études, en particulier du développement donné aux cours de philosophie (2. 4. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 179-180.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, pour approuver sa déclaration sur le *Bulletin de la Semaine* (21. 4. 13). Les dangers pour leur foi doivent être signalés aux catholiques. (Texte français : *A. A. S.*, 1913, pp. 289-290 ; *Q. A.*, t. 114, pp. 674-675.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine Lahitton pour sa nouvelle édition de *La Vocation sacerdotale* (7. 6. 13). Pie X félicite l'auteur d'avoir rendu un service important à la cause de la pure doctrine. (Texte français : *A. A. S.*, 1913, p. 290.)

Réponses de la Commission pontificale biblique concernant l'auteur, la date de composition et la vérité historique du livre des Actes des Apôtres ; l'auteur, l'intégrité et la date de composition des Epîtres pastorales de l'apôtre Paul (12. 6. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 291-293 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 8, pp. 108-113 ; *Q. A.*, t. 115, pp. 193-198.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine Pannier, professeur à la Faculté théologique de Lille, sur son *Nouveau Psautier du Bréviaire romain* (14. 6. 13). (Texte français : *A. A. S.*, 1913, p. 333.)

Décret *Verapolitana* de la S. C. Consistoriale sur le serment antimoderniste (20. 6. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 272-273.)

Constitution apostolique *In praecipuis* sur le nouveau Séminaire du Latran et sur les autres institutions destinées, à Rome, au clergé romain et italien (29. 6. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 297-300 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 8, pp. 31-37.)

Lettre *Aquinatis disciplinam* au R. P. Edouard Hugon, O. P., professeur de théologie au Collège pontifical angélique, pour le féliciter de son *Cursus philosophiae thomisticae* (16. 7. 13). Il n'y a rien de plus utile à l'Eglise que de faire présider la sagesse du Docteur angélique aux études supérieures du jeune clergé. (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, p. 487 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 8, pp. 38-39.)

Lettre *Cum primum* au R. P. Hyacinthe-Marie Cormier, maître général des Frères Prêcheurs, sur le futur chapitre général qui doit se tenir en Hollande (4. 8. 13). Pie X recommande la prudence dans le choix des novices et des tertiaires, le zèle dans leur formation ; il insiste sur l'intégrité de la doctrine et la réserve à garder envers les théories nouvelles ; il fixe enfin des règles disciplinaires pour les écrivains, les professeurs et les prédicateurs. (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 387-390.)

Lettre *Officiosissimis litteris* aux archevêques et évêques protecteurs de l'Université catholique d'Angers (15. 8. 13). Félicitations adressées à l'Université pour sa fidélité à la doctrine de l'Eglise catholique. (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 425-427 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 8, pp. 40-44 ; trad. fr. : *Q. A.*, t. 115, pp. 641-643.)

Lettre *Operam sane doctam* au R. P. Joseph Chiaudano, S. J., nommé directeur de la *Civiltà Cattolica* (25. 9. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, p. 488.)

Lettre *Inter egregios viros* à M. Eugène O'Keefe, de l'archidiocèse de Toronto, grand bienfaiteur des Séminaires (4. 10. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, p. 489.)

Lettre *Nolumus studia* au cardinal Amette, archevêque de Paris, et aux archevêques et évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris (8. 10. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 489-490 ; texte et trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 8, pp. 57-59 ; trad. fr. : *Q. A.*, t. 115, pp. 769-770.)

Lettre circulaire de la S. C. Consistoriale aux Ordinaires d'Italie sur les manuels de classe ou d'étude des séminaristes (17. 10. 13). La circulaire du 16 juillet 1912 de la S. C. Consistoriale relative au choix des manuels dans les Séminaires a produit les résultats souhaités, mais il reste encore quelques livres qui méritent la censure et qui sont dangereux. En conséquence, sont à proscrire : *Il primo passo alla filosofia* de Luigi Ambrosini, les manuels d'histoire ecclésiastique de F.-X. Funk et de F.-X. Kraus, le manuel de patrologie de Rauschen, les *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye. (Texte italien : *A. A. S.*, 1913, pp. 455-457 ; trad. fr. : *Actes de Pie X*, t. 8, pp. 91-93 ; *Q. A.*, t. 115, pp. 801-803.)

Lettre *Quinto ac vicesimo* au R. P. Alexis Lépicier, prieur général des Servites de Marie, pour le féliciter d'avoir restauré dans l'Ordre de fortes études et réorganisé le Collège Saint-Alexis de Falconieri à Rome (25. 10. 13). Tous les religieux professeront ainsi unanimement la même doctrine, et les meilleurs, en s'efforçant de faire revivre les écrits des anciens professeurs de l'Ordre, deviendront à leur tour des maîtres. (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 453-455.)

Règles fixées par la S. C. Consistoriale pour l'exécution de la Constitution *In praecipuis* du 29. 6. 13. (30. 10. 13). (Texte italien : *A. A. S.*, 1913, pp. 492-496.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat à M. P. Tilli, président du *Centro Cattolico degli studenti* de Buenos-Ayres (31. 10. 13.) (Texte italien : *A. A. S.*, 1913, p. 535.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au chanoine Lahargou, président de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne (6. 11. 13). L'Alliance a fait de constants efforts, malgré les entraves des programmes officiels, pour conserver les méthodes éprouvées de la pédagogie traditionnelle de l'Eglise et pour prémunir l'esprit des élèves contre la séduction des faux systèmes si funestes à l'intelligence de la saine philosophie. (Texte français : *A. A. S.*, 1913, pp. 535-536.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au R. P. Janvier, O. P., le félicitant de s'être appuyé, dans ses Conférences de Notre-Dame, sur les témoignages de la tradition catholique et l'enseignement des grands docteurs scolastiques (15. 11. 13). (Texte français : *A. A. S.*, 1913, p. 537.)

Lettre *Communes vestrae* à Mgr Castro, archevêque de Caracas, et aux autres évêques du Vénézuela, sur la situation du clergé et l'importance du Grand Séminaire de Caracas et des petits Séminaires diocésains (5. 12. 13). (Texte latin : *A. A. S.*, 1913, pp. 547-548.)

Lettre de la Secrétairerie d'Etat au R. P. Bellino Carrara, S. J., sur son opuscule concernant la question de Galilée (6. 12. 13). (Texte italien : *A. A. S.*, 1914, p. 99.)

Lettre *Alberto Tesnière* à Mgr Nicolas Sebastiani, professeur de littérature latine au Séminaire du Latran, sur son *Summarium theologiae moralis* et sa traduction italienne de la *Somme de prédication eucharistique* du P. Tesnière (10. 12. 13). (Texte italien : *A. A. S.*, 1913, pp. 516-517.)

(*La fin prochainement.*)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Législations étrangères.

Pour la défense des trésors artistiques d'Espagne [1]

Un décret royal à l'appui du Code de droit canonique

Des *Anales de los Sacerdotes adoradores y de la Liga Sacerdotal Eucaristica* (févr. 1923):

Il y a lieu de se féliciter du décret royal que le comte de Romanones, ministre de la Justice, a fait signer à Sa Majesté à la date du 9 janvier [1923], concernant la sauvegarde des trésors artistiques de l'Espagne.

A plusieurs reprises, le ministre proclame au début du décret son respect le plus absolu des droits de l'Eglise : « Par le présent décret, dit-il, il n'est nullement question de contester les pouvoirs de l'Eglise, ni de léser ses droits de propriété. »

Le décret ne vise qu'à appuyer l'autorité de l'Eglise : « Bien loin de contrecarrer son action (l'action de l'Eglise : Code de droit canonique, canons 534, 1281 et 1532 ; circulaires de la Nonciature apostolique, 11 avril 1911, 21 juin 1914, 7 juillet et 8 août 1922), il ne veut, au contraire, que la seconder, mais sans la devancer.

» Vu le peu d'efficacité des dispositions déjà mentionnées dont la publication n'a pas empêché les faits incriminés de continuer à se reproduire, l'Etat est résolu à employer les mesures de rigueur les plus énergiques, et, par le présent décret, il entend s'opposer à un retour quelconque des délits mentionnés plus haut (expatriation d'œuvres d'art, liquidation fréquente de richesses archéologiques des églises sans accomplir les formalités requises par le droit canon), qui créent parmi la population de nouveaux sujets d'émoi. »

Etant donné le caractère pour ainsi dire eucharistique que revêt cet important décret, qui n'a été publié qu'après plusieurs consultations et échanges de notes entre le Gouvernement et le nonce, S. Exc. Mgr Tedeschini, nous ne pouvons nous dispenser d'en faire connaître quelques articles à nos lecteurs :

« ART. 1er. — Sans une autorisation royale, signée du ministre de la Justice, on ne pourra aliéner validement les œuvres artistiques, historiques ou archéologiques, qui se trouvent dans les églises cathédrales, collégiales ou paroissiales, dans les monastères, ermitages ou autres édifices ayant un caractère religieux.

» ART. 2. — Par œuvres artistiques, historiques et archéologiques, il faut entendre les monuments et fragments d'architecture, les sculptures, peintures, gravures, dessins, céramiques, vitraux, médailles, inscriptions, tapisseries, toiles, livres, codex, manuscrits, meubles, et en général tous les objets compris sous la rubrique canonique *res pretiosa*, qui présentent quelque intérêt pour l'art, l'histoire et la civilisation.

» ART. 3. — L'autorisation d'aliéner ces œuvres sera refusée au cas où l'on aurait omis d'accomplir les formalités prescrites par les canons 1530, 1531, 1532 et autres s'y rapportant, qu'on trouve dans le Code de droit canonique.

» ART. 4. — Cette autorisation sera également refusée chaque fois qu'il s'agira d'objets ou d'œuvres dus à la libéralité des monarques ou des peuples eux-mêmes, ou s'il s'agit de biens déclarés propriété de l'Etat en vertu de lois non abrogées, au cas où leur donation formelle et sans réserve n'aurait pas été faite conformément aux prescriptions légales.

» ART. 6. — Le ministre de la Justice communiquera ce décret royal à NN. SS. les archevêques et évêques et, en bonne et due forme, les priera de ne pas permettre ni laisser s'accomplir des aliénations pour lesquelles le droit canonique exige une autorisation supérieure et, dans ce dernier cas, de ne pas tolérer de transactions contraires aux dispositions du présent décret.

» ART. 7. — Le Gouvernement favorisera la création de musées diocésains en vue de mieux assurer la conservation et la garde des richesses artistiques, historiques ou archéologiques, de chaque diocèse.

» ART. 8. — Les aliénations d'objets dont il est question dans le présent décret royal seront considérées comme nulles si on les effectue sans tenir compte des formalités qu'il prescrit. L'Etat prendra les mesures nécessaires pour récupérer lui-même l'objet vendu irrégulièrement, ainsi que le prix de vente. Il remettra l'objet au prélat auquel il revient à la condition toutefois que celui-ci en garantisse la garde; sinon, il le confiera au musée national ou diocésain correspondant.

» Quant au montant du prix de la vente annulée il sera destiné aux établissements de bienfaisance. Conformément à l'art. 95 du Code civil, on en déduira une prime de 20 % qui sera remise au dénonciateur de la vente.

» La sanction mentionnée ci-dessus sera appliquée sans préjudice des peines canoniques encourues par les délinquants ni de celles que les lois communes infligent pour toute infraction. »

[Traduit de l'espagnol par la *Documentation Catholique*.]

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 799-810, les récentes instructions de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège.

Textes administratifs.

IMPOT GÉNÉRAL SUR LE REVENU

Déclarations et réclamations

DÉCRET DU 9 SEPTEMBRE 1924 [1]

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre des Finances,

Vu les art. 5 à 25 de la loi du 15 juill. 1914, modifiés par l'art. 5 de la loi du 30 déc. 1916 et relatifs à l'établissement d'un impôt général sur le revenu ;

Vu le décret du 17 janv. 1917, modifié par le décret du 15 déc. 1917, portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions susvisées ;

(1) « Décret modifiant le décret du 17 janv. 1917 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 15 juill. 1914 relative à l'établissement d'un impôt général sur le revenu. »

Vu la loi du 30 juin 1923, art. 3 ;
Vu la loi du 22 mars 1924 (1), art. 44 et 65 ;
Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les cinq premiers alinéas de l'art. 3, le premier alinéa de l'art. 6 et l'art. 8 du décret du 17 janv. 1917 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art. 3.* — Le contribuable passible de l'impôt indique dans sa déclaration :

» *a*) Ses nom et prénoms ;

» Sa nationalité ;

» Le lieu de sa résidence, ou, s'il a plusieurs résidences, le lieu de son principal établissement ;

» La nature de ses occupations professionnelles ; s'il est chef d'entreprise, le siège de son exploitation ; s'il est employé d'une administration publique ou d'une entreprise privée, l'administration ou l'entreprise à laquelle il est attaché et la nature de son emploi ;

» *b*) Le montant de son revenu global et la répartition de ce revenu dans les diverses catégories déterminées par l'art. 1er du présent décret, en distinguant, dans chaque catégorie, le revenu encaissé directement ou indirectement à l'étranger. »

« *Art. 6.* — Lorsqu'un contribuable estime qu'il n'est pas passible de l'impôt, à raison du montant de son revenu global calculé sans tenir compte, le cas échéant, des revenus des personnes de sa famille se trouvant dans les conditions prévues par le § 2 de l'art. 8 de la loi, pour lesquelles il réclame des impositions distinctes et toutes déductions prévues par les art. 10 et 12 de ladite loi ayant d'ailleurs été opérées, il peut, dans le délai légal de déclaration, en produire l'affirmation au contrôleur du lieu où il réside. »

« *Art. 8.* — Tout contribuable qui, ayant souscrit une déclaration de son revenu au cours de l'année précédente ou de l'une des années antérieures, cesse d'être passible de l'impôt général sur le revenu, en avise, dans le délai ouvert pour produire la déclaration annuelle, le contrôleur du lieu où a été établie sa dernière imposition. Sa situation est dès lors celle des contribuables visés à l'art. 6 du présent décret. »

Art. 2. — Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des Lois.*

Fait à Rambouillet, le 9 septembre 1924.

Gaston Doumergue.

Par le président de la République :
Le ministre des Finances,
Clémentel

AGRICULTURE ET PROFESSIONS CONNEXES

Rentes viagères et assurances

Combinaisons possibles pour les titulaires de livrets agricoles.

CIRCULAIRE DU 15 AVRIL 1924 (2)

Le ministre de l'Agriculture à MM. les Préfets.

Paris, le 15 avril 1924.

La loi du 18 déc. 1923 (3) a créé le « livret agricole de prévoyance ». Ce livret facilite, pour les agriculteurs, à la fois la constitution d'une rente viagère et l'assurance d'un capital en cas de décès ou en cas de vie.

Les livrets agricoles sont délivrés par les caisses régionales de crédit agricole mutuel.

Ces institutions servent d'intermédiaires entre les caisses locales — ou les agriculteurs — et l'Office national du crédit agricole, qui centralise les demandes de livrets et transfère les versements à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et à la Caisse nationale d'assurance en cas de décès.

Je vous adresse, ci-inclus, avec le texte de la loi du 18 décembre 1923 et du décret du 4 mars 1924 (1), une formule de demande de livret, une brochure contenant des renseignements généraux relatifs aux rentes et aux assurances et une notice de propagande.

Les combinaisons envisagées sont variées, et chaque agriculteur arrête son choix sur celle qui convient le mieux à sa situation de famille et aux ressources dont il dispose. Le titulaire d'un livre agricole peut constituer à son profit une rente pour ses vieux jours réversible en partie sur la tête de sa femme si elle lui survit, et obtenir en outre le versement à sa famille d'un capital payable aussitôt après son décès.

A titre d'exemple, on peut signaler qu'une personne versant sur un livret agricole de prévoyance 1 franc par jour de vingt-cinq à soixante ans (soit, par an, 360 francs environ, répartis par moitié entre la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et la Caisse nationale d'assurance en cas de décès) constitue à son profit une rente viagère de 2 283 francs à l'âge de soixante ans et assure aux siens le payement, en cas de décès, d'un capital de 9 856 francs.

Si le titulaire d'un livret agricole préfère une assurance mixte à l'assurance en cas de décès envisagée dans l'exemple précédent, le même versement de 1 franc par jour lui permettra d'obtenir, à partir de soixante ans, une rente viagère de 2 283 francs et assure à son décès — s'il survient avant soixante ans — le payement, à ses héritiers ou ayants droit, d'un capital de 8 265 francs. En cas de vie de l'assuré à l'âge de soixante ans, ce capital de 8 265 francs lui est versé à lui-même, et, s'il tient à augmenter sa pension, il peut employer ce capital à la constitution d'une rente complémentaire de 859 francs, portant de 2 283 francs à 3 142 francs la pension indiquée dans l'exemple précédent.

Ces exemples montrent la variété des formes de prévoyance dont le livret agricole permet à ses titulaires de bénéficier.

Il peut être utilisé non seulement par les agriculteurs, exploitants et ouvriers, par les artisans exerçant une profession connexe à l'agriculture, mais aussi par les agents des institutions de crédit, de coopération et de mutualité agricoles. Ces institutions qui voudraient encourager leur personnel dans cette voie pourraient, est-il besoin de l'ajouter, compléter dans la mesure qui leur conviendrait les versements provenant des deniers personnels des intéressés.

Pour que la loi du 18 décembre 1923 apporte aux populations rurales les bienfaits qu'on est en droit d'attendre de son application, il est indispensable que la plus large vulgarisation lui soit assurée.

Je vous serais donc reconnaissant de me donner votre concours le plus actif pour faire connaître dans votre département les avantages du livret agricole de prévoyance.

J. Capus.

(1) *In extenso* dans *D. C.*, t. 11, col. 921-938.
(2) « Circulaire relative au livret agricole de prévoyance. »
(3) L. 18. 12. 23, *in extenso* dans *D. C.*, t. 11, col. 726-727.

(1) D. 4. 3. 24, *in extenso* dans *D. C.*, t. 12, col. 416-418.

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

L'évolution de la natalité en Allemagne depuis la guerre

La guerre et ses suites provoquent le déclin de la natalité.

Parmi les phénomènes d'après-guerre, celui de la diminution rapide de la natalité en Allemagne n'est pas le moins curieux ni le moins instructif. On eût pu supposer qu'au lendemain de la guerre, après l'arrêt momentané d'expansion démographique de 1914 à 1918, l'Allemagne allait, avec l'appoint sérieux d'une nuptialité anormalement élevée en raison de la démobilisation et de la paix revenue, continuer sa marche en avant et essayer avant dix ans de réparer ses lourdes pertes de guerre, en multipliant ses berceaux et en préparant, avec une abondante main-d'œuvre future, ses armées de demain.

La situation démographique de l'Allemagne depuis 1918 semble donner raison à certains écrivains qui, constatant d'une part la course aux naissances de l'Allemagne après ses succès de 1870, d'autre part l'effondrement de la natalité française à partir de cette date, ont pensé qu'il faut en chercher la cause profonde dans un état d'âme. Le vainqueur à qui ont souri les combats est amené à concevoir la vie nationale et ses perspectives dans un tout autre champ de vue que le vaincu. D'un côté l'espoir, l'initiative, le travail, le goût de la domination, de l'autre, les désillusions, l'inertie, l'indolence, la résignation d'un peuple dont le rêve est brisé.

Peut-être ne faut-il pas exagérer l'influence de ce facteur psychologique, d'autant qu'il ne semble pas avoir joué, après la guerre, chez les peuples victorieux. Si l'Italie s'est maintenue sur ses positions de 1914, si l'Angleterre a atteint en 1920 un point culminant comme chiffre absolu de naissances, depuis quatre ans nos alliés britanniques descendent graduellement l'autre versant ; la France, même agrandie de l'Alsace et de la Lorraine, n'est pas en meilleure posture, et la Belgique, particulièrement dans la partie wallonne, souffre cruellement d'un mal qui petit à petit la mine (1).

Ajoutons qu'à côté de ce facteur des causes plus sérieuses et sévères ont agi sur l'Allemagne. Privée de colonies, forcée de garder sur un territoire moindre que la superficie actuelle de la France 63 millions d'habitants (133 habitants par kilomètre carré ; France, 71), possesseur d'un sol dans l'ensemble médiocre, l'Allemagne, qui a gardé un mauvais souvenir des difficultés avec lesquelles elle a pu, en raison du blocus, ravitailler ses armées et l'arrière, s'est restreinte.

D'autre part, l'inflation allemande, l'irritante question des réparations, ont amené à partir de 1921 une crise économique et sociale aiguë ; la misère, inconnue avant la guerre, a ravagé la classe ouvrière et pauvre.

(1) Sur cette question, consulter les tableaux publiés dans la *D. C.*, t. 12, col. 737-738, 765-768.

Je me souviens à l'automne 1921 avoir vu dans un buffet de la gare de Darmstadt une grande affiche représentant une femme en loques, aux traits odieusement tirés et verts, desséchée par les privations, autour de qui se blottissaient quatre ou cinq marmots criant et pleurant, et en lettres gothiques cet appel déchirant : « *Deutsch-Oesterreich hungert* : l'Autriche allemande a faim ! » Au-dessous, un Allemand avait écrit en lettres rouges : « *Wie das deutsche Reich!* Comme a faim l'Allemagne ! »

L'occupation de la Ruhr, la politique de contrainte qui jugulait l'Allemagne, la grève générale, les expulsions en masse, la catastrophe du mark rendirent en 1923 et 1924 la situation franchement mauvaise.

On se mariait encore, mais la prolifique Allemagne se réservait. Si les rues étaient encombrées d'enfants dans les grandes villes et dans les campagnes, garçons et filles avaient déjà sept ou huit ans ; il n'y avait pas de comparaison possible entre ces enfants de l'avant-guerre et les *Junge* nés après 1918.

Les chiffres que la statistique allemande du Reich nous fait connaître justifient amplement ces considérations. Il est bon de les souligner, d'autant qu'il arrive journellement de voir dans les journaux, dans les revues et dans des ouvrages sérieux, des affirmations tout à fait inexactes.

On nous dit, chaque fois que paraissent les tableaux du mouvement de la population française (1), tableaux souvent peu ou point réconfortants : La France se dépeuple, la natalité est stationnaire ou en baisse ; au contraire, l'Allemagne s'accroît, elle a repris sa marche démographique avec toute l'ampleur et l'allure d'avant-guerre. Dans dix ans, dans vingt ans, elle aura 70, 75 millions d'habitants. Elle possédera avant un demi-siècle le double de la population française.

Voire ? il n'est pas sans doute osé de penser que si l'Allemagne se remettait de ses difficultés, si elle parvenait financièrement, économiquement et politiquement, à reprendre sa place à la tête des nations européennes, ce danger ne soit pas à craindre. Et, à ce point de vue, la politique française qui permettrait à l'Allemagne de parvenir à ces buts rapidement jouerait un jeu singulièrement périlleux et rempli d'aléas redoutables.

Les étapes de cette régression.

Mais actuellement il n'en est pas ainsi. Laissons la parole aux chiffres. Leur éloquence brève et brutale a toute la valeur d'une thèse et toute la force d'un fait.

Partie d'un chiffre moyen annuel de naissances s'élevant à 1 237 000 entre 1840 et 1850, vingt ans après l'Allemagne atteignait et dépassait 1 500 000 ; elle en comptait plus de 1 700 000 en 1890, plus de 1 900 000 en 1900, près de 2 millions en 1910.

Ce chiffre énorme, l'Empire allemand eut la fierté de l'atteindre 6 fois entre 1901 et 1909.

En 1913, un an avant la guerre, l'Allemagne, y compris l'Alsace et la Lorraine, comptait encore 1 840 000 naissances.

(1) Voir ceux de 1923 dans *D. C.*, t. 12, col. 733-768.

Il semble qu'épuisée par ces efforts et en raison de la guerre ce chiffre maximum ait été le chant du cygne allemand. Malgré une nuptialité doublée en 1919, 1920 et 1921, la natalité allemande s'est effondrée. En voici les étapes :

1920	1921	1922	1923
1 599 000	1 560 000	1 404 000 (1)	1 291 000

En cinq ans, de 1919 à 1923, la moyenne annuelle des naissances allemandes n'a pas dépassé 1 425 000, c'est-à-dire que le Reich en est revenu à peu près à la situation qu'il avait au point de vue natalité dans les dix années qui ont précédé 1870, avec cette réserve importante qu'il compte actuellement 63 millions d'habitants, alors qu'à cette date la population allemande ne s'élevait qu'à 40 millions à peine.

Telle est la vérité. On l'aperçoit mieux encore en considérant le taux de natalité de l'Allemagne, celui de 1913 et ceux des années 1919 à 1924 ; l'effondrement de la natalité allemande, comme on le voit, est sensible.

Naissances pour 1 000 habitants :

1913	1920	1921	1922	1923
27,5	25,9	25,3	22,4	20,4

L'effort français en face de la décrépitude allemande.

En dix ans, l'Allemagne a perdu *7 naissances annuelles pour 1 000 habitants.* On parle beaucoup et avec raison du déclin de la natalité française, mais il n'est pas mauvais d'indiquer en passant que la situation, loin d'empirer dans notre pays, dans le même laps de temps, s'est au contraire améliorée.

La France, y compris l'Alsace et la Lorraine, avait en 1913 un taux de natalité de 18 9 ; en 1923, le taux s'était élevé à 19,4, amélioration sans doute insignifiante, mais elle met cependant en relief la décrépitude allemande en face de l'effort français pour remédier à la crise de la natalité.

La comparaison des taux français et allemand entre 1913 et 1923 est de nature à donner confiance et à montrer que la dénatalité peut être combattue.

	1913		1923	Différence.
France.......	18,9	France.......	19,4	+ 0,5
Allemagne.....	27,5	Allemagne...	20,4	— 7,1

C'est principalement dans les villes que sévit le fléau.

D'ailleurs, qu'on ne se méprenne pas, c'est surtout dans les grandes villes allemandes que sévit la dénatalité, et le taux encore élevé des naissances en Allemagne est imputable en grande partie à la fécondité relative des campagnes ; sans elle, l'Allemagne connaîtrait un effondrement qui a des allures de catastrophe.

La revue allemande *Wirtschaft und Statistik* publie tous les trimestres le mouvement de la population des 46 grandes villes allemandes qui dépassent 100 000 habitants ; j'ai relevé les taux de natalité de ces dernières années. Depuis 1921, et presque à chaque trimestre, on constate une baisse importante des naissances.

Le tableau d'ailleurs que je livre à la méditation de mes lecteurs n'a pas besoin de commentaire.

Taux de natalité des grandes villes allemandes :

1913	1920	1921	1922	1923
25,4	22,3	20,1	17,3	15,5

(1) Chiffre extrait de *Wirtschaft und Statistik* (1. 5. 24, p. 281).

Soit une perte brute de 10 naissances en dix ans par millier d'habitants.

Voici d'ailleurs le tableau que nous donne la revue allemande de ce mouvement de la population pour les trois dernières années et par trimestre.

	1921	1922	1923	1924
1er trimestre	22,1	19,2	16,8	14,6
2e »	20,7	18,5	15,8	14,5
3e »	20,1	16,4	14,0	
4e »	19,6	15,4	15,5	

Les grandes villes allemandes sont donc singulièrement touchées par ce terrible fléau de la dénatalité et les grandes villes françaises ont heureusement une supériorité marquée sur ce point.

Parmi les villes qui payent tribut plus lourdement encore, signalons la capitale du Reich : Berlin.

Cette ville, déjà peu prolifique avant la guerre, puisque son taux ne dépassait guère 20 naissances pour 1 000, a vu sa natalité tomber à 14,6 en 1921, à 12,3 en 1922. à 11 en 1923. Les derniers renseignements que nous possédons pour les deux premiers trimestres 1924 indiquent un nouvel effondrement de la natalité berlinoise, qui est actuellement inférieure à 10.

La mortalité à Hambourg et à Berlin dépasse la natalité : l'année 1922 s'est close pour celle-là par un excédent de 700 décès ; pour celle-ci, de 4 000.

Malgré sa très faible mortalité, l'Allemagne est menacée d'une crise aiguë de dépopulation.

Si l'Allemagne ne semble pas encore en situation critique, elle le doit à sa mortalité très faible. Celle-ci, bien inférieure à la mortalité française (à peine 13,9 contre 17,6 à la France), lui permet annuellement de boucler avec des excédents qui peuvent paraître considérables, en comparaison des excédents français.

Mais les excédents allemands eux-mêmes, en raison de la dénatalité persistante, tendent à diminuer dans des proportions notables.

On peut suivre leur marche par le tableau suivant :

1913	1921	1922	1923
+ 778 000	649 000	524 000	433 000

La mortalité, on le conçoit, quelles que soient les mesures que l'hygiène moderne, la chirurgie, la lutte contre les fléaux sociaux, peuvent encore imaginer, a des bornes au delà desquelles tout effort est vain. Il est enfantin, en effet, de supposer qu'on peut indéfiniment la réduire.

La dénatalité allemande, si elle continue à sévir, aura pour conséquence de réduire chaque année fortement les excédents allemands. Ce ne sera plus pour l'Allemagne, dans l'avenir, le seul danger de la dénatalité qu'elle pourra craindre. Il se compliquera d'une crise aiguë de dépopulation.

Il ne sert de rien de vaincre si l'on ne sait pas profiter de la victoire qu'on a remportée. La France, qui offre l'unique exemple actuel d'un peuple qui lutte contre la dépopulation, a tout intérêt à profiter de l'arrêt momentané de l'expansion démographique allemande pour améliorer sa position et pour diminuer le fossé qu'ont ouvert entre elle et la nation allemande cinquante années pendant lesquelles la natalité de nos voisins n'a été que l'une des formes les plus significatives de leur impérialisme.

M. Théodore,
docteur ès lettres,
professeur à l'École des Hautes Études.

La puissance d'un pays est en fonction du chiffre de sa population

De la *Revue des Deux Mondes*, sous le titre « La grande pitié de nos effectifs de guerre » :

De tout temps, la question des « effectifs de guerre » a fait l'objet des préoccupations gouvernementales. Louis XIV et Frédéric II ne l'ont pas ignorée. Napoléon y a consacré de multiples feuillets de sa correspondance. Jamais, toutefois, elle n'a pris l'importance que nous lui attribuons à juste titre aujourd'hui.

La création des moyens mécaniques de transport, le développement de la production industrielle ont, en effet, permis d'accroître progressivement le nombre des combattants à tel point qu'au lendemain de 1870 on prévoyait déjà en Allemagne et chez nous l'incorporation de la plupart des hommes valides ; les effectifs des armées d'un pays n'avaient plus dès lors d'autres limites que sa population. Au cours de la dernière guerre, il est apparu cependant qu'on avait été un peu loin dans cette voie ; on s'est rendu compte qu'un grand nombre de travailleurs étaient nécessaires pour forger les armes et assurer l'alimentation des combattants ; bref, on rappela à l'intérieur un tiers environ des mobilisés. Avec le temps, l'échelonnement entre l'avant et l'arrière s'est ainsi sensiblement modifié ; tous les hommes n'en participent pas moins aujourd'hui, et peut-être même plus directement encore qu'autrefois, à l'œuvre de défense nationale. Finalement, la puissance d'un pays reste intimement liée au chiffre de sa population, et celui qui possède le plus grand nombre de citoyens demeure toujours le plus fort militairement parlant.

Un danger pour l'avenir prochain de la France.

La supériorité démographique de l'Allemagne lui donna, en 1914, la suprématie.

A cet égard, un grave péril nous menace, sinon dans le présent, du moins dans un avenir assez rapproché. La France [...] est en train de perdre une supériorité démographique qui avait longtemps assuré sa suprématie politique. Sans doute, sa population ne décroît pas encore, mais elle se développe moins rapidement que celle de ses rivaux ; le résultat est identique au point de vue de la défense nationale. Sous Louis XIV, notre pays représentait le tiers de la population européenne ; au moment de la Révolution, il en formait encore le quart, et l'on s'explique ainsi sans peine que nos armées aient pu, à cette époque, tenir tête au continent tout entier et même le conquérir. Depuis lors, la situation s'est radicalement transformée, puisque notre population, qui était encore égale à celle de l'Allemagne en 1870, ne s'élevait plus qu'à 39,6 millions d'hommes en 1914 ; en face, nos adversaires en alignaient 65 millions. Il est hors de doute que cette disproportion flagrante de forces a largement contribué à orienter l'Empire allemand vers la guerre.

Le regroupement des nations assure à l'Europe un meilleur équilibre.

Aujourd'hui, d'heureuses circonstances extérieures semblent avoir écarté provisoirement le danger. Par suite des innombrables liens qui enchevêtrent l'Europe moderne, on ne conçoit plus guère de lutte militaire circonscrite entre deux nations. Or, les derniers traités ont amené un regroupement des Puissances qui est loin de s'être produit à notre détriment. L'Allemagne a dû céder une partie de son territoire. La formation des Etats baltes, l'attribution de la Bessarabie à nos amis Roumains, la proclamation de l'indépendance finlandaise, la création de la République polonaise, ont émondé le colosse russe au moment même où la peste, la famine et le communisme l'anémiaient sérieusement. L'Autriche s'est séparée de la Hongrie, la Tchéco-Slovaquie est née aux dépens de la monarchie dualiste, la Yougoslavie s'est agrandie comme la Roumanie et l'Italie. En somme, depuis cinq ans, les trois grosses masses politiques qui pesaient si lourdement jadis sur l'économie européenne se sont effritées, et au milieu de leurs ruines ont germé ou grandi de jeunes nationalités, nos amies d'hier, nos alliées d'aujourd'hui, dont la population féconde équilibre avantageusement celle de nos adversaires de la veille. L'Europe de 1924 ne ressemble en rien, heureusement, à sa devancière de 1914.

Mais combien de temps durera ce nouvel édifice ? Si solide, si harmonieux qu'il soit, il ne saurait prétendre échapper à la désagrégation habituelle du temps. La nature humaine est changeante par essence et les ententes politiques sont instables comme les sentiments mêmes des hommes. La simple prudence nous incite donc à compter avant tout sur nous-mêmes. Rien n'est plus favorable d'ailleurs à la solidité du bloc formé autour de nous par le prestige de la victoire, que l'impression de notre force. Cette force, c'est la population qui en est la base.

Mais, par l'accroissement de sa population, l'Allemagne peut le rompre de nouveau.

Sans doute, même à ce point de vue, l'avenir immédiat n'apparaît pas sous de trop sombres couleurs. L'Allemagne a perdu quelque sept millions de ses ressortissants ; nous avons récupéré nos vaillantes populations d'Alsace et de Lorraine ; la balance des effectifs s'est donc temporairement relevée à notre bénéfice. Mais que deviendra la pression exercée sur nos frontières de l'Est dans dix ans, c'est-à-dire à l'heure où nous devrons peut-être abandonner la rive gauche du Rhin, dans vingt ans, dans trente ans, alors que de nouvelles générations nous auront remplacés ? La statistique démographique nous renseigne très exactement à ce sujet. Aujourd'hui, l'accroissement annuel de la population est de cent mille âmes environ en France et de près de 700 000 au delà du Rhin. Du train où vont les choses, la proportion des Français aux Allemands ne sera plus que de 1 contre 2 en 1935, c'est-à-dire la même qu'en 1914 ; elle s'abaissera à 1 contre 3 en 1965. Les légers avantages que nous inscrivons actuellement à notre actif auront totalement disparu ; la France constituera de nouveau une proie tentante pour ses voisins. Si elle succombe alors dans une lutte inégale, toute la responsabilité en incombera aux hommes de la génération d'après-guerre qui, en limitant étroitement leur paternité, auront privé la patrie non seulement des soldats, mais encore des capitaux et des denrées de toute nature indispensables à sa défense. Puissent-ils en temps utile comprendre le danger auquel ils l'exposent !

La natalité, condition du relèvement économique.

Le mouvement scientifique qui a accru les besoins en hommes pour le temps de guerre a, en effet, développé parallèlement le rôle dévolu aux capitaux.

Il y a cinquante ans seulement, l'entretien d'une armée représentait une charge assez médiocre ; la nourriture et l'habillement en constituaient les principaux éléments : l'Etat cependant éprouvait parfois bien des difficultés à y faire face. Aujourd'hui, étant donné les armes que les combattants mettent en œuvre, les moyens de transport qu'ils réclament, les munitions qu'ils consomment, la dépense est largement centuplée. La lutte, qui englobe toutes les forces vives, exige donc du pays les plus grands sacrifices.

L'argent, nerf de la guerre.

Au cours de la dernière guerre, le public ne s'est pas toujours rendu compte de l'influence décisive que jouait l'argent. On a ignoré les difficultés terribles de crédit au milieu desquelles nous nous sommes débattus, en particulier à la fin de 1916, et cependant, nous avions alors derrière nous, pour faciliter notre tâche, l'épargne d'une longue période de paix, les capitaux et le travail du monde entier. Dans l'avenir immédiat, la situation serait loin d'être aussi favorable. Des richesses inouïes se sont volatilisées ; nos alliés ont été dépouillés comme nous-mêmes ; nous plions sous le poids des réparations, tandis que l'Allemagne, grâce à d'heureuses faillites, a su se libérer de ses dettes intérieures et extérieures.

Notre devoir le plus urgent consiste donc à reconstituer notre trésor de guerre, c'est-à-dire notre épargne, au maximum, et le plus rapidement possible.

Le machinisme enrichit les peuples nombreux.

Or, cette reconstitution est l'œuvre du travail. Evidemment, grâce à l'extension surprenante du machinisme, un individu crée aujourd'hui plus de richesses en quelques heures que jadis durant toute sa vie. Même avec un effectif de travailleurs réduit, une nation peut donc augmenter sensiblement son épargne dans un laps de temps assez court. Mais, au point de vue qui nous occupe, tout est relatif. Il ne s'agit pas seulement de développer notre économie nationale ; il faut encore l'amener à suivre le rythme de ses rivales. Les découvertes scientifiques profitant à peu près également à toutes les collectivités humaines, l'accroissement de la richesse s'effectue en réalité partout proportionnellement aux populations. Si depuis cinquante ans les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, pour ne prendre que les exemples les plus frappants, ont connu un merveilleux essor, ils le doivent beaucoup plus à l'augmentation de leurs effectifs qu'à la supériorité de leurs méthodes de travail. Le nombre joue en l'occurrence un rôle capital.

L'individualisme égalitaire, ennemi de la natalité.

Dans la formation des richesses apparaît ainsi une opposition d'intérêts très nette entre l'Etat et les particuliers. Pourquoi le bourgeois, l'ouvrier, le paysan français limitent-ils en général leur progéniture ? Avant tout, parce que la philosophie du XVIIIe siècle a développé dans leurs cœurs le sentiment individualiste et inscrit dans leurs esprits la notion d'égalité. Tous les enfants doivent avoir le même traitement ; on n'admet nulle faveur, même dans l'intérêt supérieur du pays ; la loi a d'ailleurs sanctionné ces principes. Et, comme le Français s'est habitué à considérer que le plus grand bonheur ici-bas consistait à jouir d'une fortune acquise, il en est arrivé à réduire strictement sa descendance, afin de la faire profiter au maximum des fruits de ses efforts et de lui imposer le travail minimum. Méthode intéressante peut-être pour les individus, dont elle favorise la paresse, mais déplorable pour la collectivité, qui se voit ainsi distancée d'autant par ses rivaux. Alors que la guerre a détruit la plus grande partie de notre épargne, alors que seule la loi du nombre doit jouer dorénavant dans la formation des richesses, est-il permis de se résigner à l'appliquer ?

Le fonctionnarisme vide les campagnes.

La stagnation de la population présente un autre inconvénient, celui d'entraîner des modifications parfois importantes dans sa distribution. Elle provoque un déséquilibre entre les différentes branches d'activité du pays, sans danger bien sérieux pour le temps de paix, mais de nature à mettre la patrie en péril au moment où elle est obligée de recourir aux armes.

Plus la vie économique se développe, en effet, plus les organes de communications, les chemins de fer, les postes, les services publics, en un mot, absorbent de personnel. Ce phénomène est sans inconvénient pour une nation dont la population s'accroît ; il absorbe heureusement le trop-plein de ses enfants. Au contraire, ses conséquences deviennent redoutables dès que la natalité diminue, puisque le personnel nécessaire doit être alors prélevé sur les travailleurs en exercice. Nous en avons un exemple frappant chez nous depuis la guerre : plus de 150 000 hommes ont quitté les champs pour devenir fonctionnaires ou employés ; nos industries ont drainé parallèlement un nombre grandissant de bras ; l'accroissement des besoins des villes s'est encore accentué par suite de l'application de la loi de huit heures. En cinq ans, les grandes cités ont finalement enlevé à la terre plus de 500 000 travailleurs.

Les campagnes se dépeuplent. Telle localité de la Haute-Marne a vu sa population diminuer de moitié depuis dix ans ; tous les jeunes gens se font gendarmes, cheminots ou postiers. La région du Gers devient silencieuse, car personne n'est plus là pour pousser la charrue. Dans le Lot-et-Garonne, le délabrement de certains villages est tel qu'ils ont l'air d'avoir subi le feu de l'ennemi (1). Les paysans qui restent attachés au sol de France sont devenus propriétaires. Jadis, ils auraient peut-être eu des enfants pour s'assurer une main-d'œuvre utile, mais aujourd'hui la jeunesse ne se soucie plus des rudes labeurs des champs ; elle préfère la ville avec ses traitements fixes, ses dancings et ses cinémas. La seule raison d'être de leur procréation disparaissant, les cultivateurs s'en tiennent à l'enfant unique. Ainsi leurs biens ne seront pas partagés et le domaine familial se transmettra dans son intégrité. L'égoïsme paternel se trouvera du moins satisfait !

On conçoit sans peine les dangers d'une pareille évolution pour le temps de guerre. Les paysans forment un contingent d'une valeur physique et morale incomparable ; ils possèdent ce courage héroïque de l'homme qui combat pour sa terre et sa chaumière ; ils se sont magnifiquement comportés au cours de la lutte mondiale, où ils ont formé le fond même de notre armée. Le jour où ils viendraient à manquer, le moral de nos unités en subirait un sérieux contre-coup. Si braves qu'ils soient, les soldats des villes ne possèdent pas la

---

(1) WALTZ, *Le problème de la population française en 1924.*

même endurance ; ils sont plus nerveux, plus accessibles aux campagnes défaitistes. Ceux-ci ne sauraient remplacer ceux-là, et c'est pourquoi le dépeuplement des villages, s'il se continuait, serait de nature à saper les bases mêmes de notre puissance.

Et la désertion des champs entraîne une décadence de la production.

Mais ce n'est pas tout! Le ravitaillement en denrées alimentaires joue un rôle capital en cas d'hostilités. Si l'Angleterre maintient aussi jalousement sa suprématie maritime, n'est-ce pas avant tout afin d'assurer l'arrivée dans ses îles des céréales nécessaires à sa vie, qu'elle ne produit malheureusement plus aujourd'hui? La détresse alimentaire de l'Allemagne n'a-t-elle pas puissamment contribué en 1918 à lui faire mettre bas les armes? Actuellement, cette nation a perdu le tiers de ses ressources en blé ; de ce fait, sa situation deviendrait à tel point précaire en temps de guerre qu'on la voit déjà se jetant, au début d'un nouveau conflit, sur la Pologne, afin de lui arracher les terres à céréales indispensables à sa vie! Telle est l'influence du ravitaillement alimentaire qu'il peut même modifier l'orientation des plans de guerre.

Or, la diminution du nombre des cultivateurs les empêchant de travailler le sol comme autrefois, notre agriculture évolue rapidement vers le régime pastoral.

C'est un phénomène bien connu, qui s'est déjà produit dans l'Angleterre d'Elisabeth, au moment où, les émigrés flamands étant venus lui apporter leur science et leurs secrets, elle se couvrit de filatures et de tissages. « Suivant la nature du sol, sa qualité, le climat dominant, écrit M. Pierre Caziot, les terres labourables sont petit à petit transformées en herbages et en pacages ; les plus pauvres sont laissées en friche. Nous produisons plus de viande, mais moins de blé et de betteraves à sucre. Dans quelques régions, comme la Beauce, la nature du sol maintient la culture du blé ; dans d'autres, comme la Brie et les plaines du Nord, l'assolement betteraves-blé empêche ou simplement retarde le glissement ; mais si l'on parcourt les pays de l'Ouest, du Centre et de l'Est, on est frappé par l'importance des gains de l'herbe sur les labours. En Normandie, les couchis sont substitués très vite aux cultures. » De 1850 à 1870, la France était exportatrice de blé une année sur deux. Avant la guerre, nous étions déjà à peu près constamment importateurs. Depuis l'armistice, nos achats à l'étranger augmentent tous les ans, parallèlement à la diminution des ensemencements.

Importance capitale du ravitaillement en temps de guerre.

Sans doute, les travailleurs détournés de la charrue créent ailleurs d'autres richesses. L'Angleterre ne s'est certes pas appauvrie en s'industrialisant. Mais cette Puissance, qui ne possède aucun contact terrestre, peut se permettre certaines libertés économiques qui seraient fort dangereuses pour la France, voisine immédiate de l'Allemagne. A aucune époque de notre histoire, nous n'avons pu prétendre être forts sur le Rhin et posséder en même temps l'hégémonie maritime ; l'état de nos finances s'y oppose aujourd'hui plus catégoriquement que jamais. La récolte sur notre sol du minimum de denrées alimentaires indispensable à notre subsistance est donc pour nous d'une importance capitale : nous devons tout faire pour l'assurer en temps de guerre.

La natalité, condition de la victoire militaire.

L'horizon purement militaire n'apparaît pas moins sombre. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie voient leur natalité diminuer d'un mouvement commencé à la même époque et se continuant suivant un rythme identique. Leurs puissances militaires respectives se maintiennent ainsi sensiblement en équilibre ; elles n'en souffrent pas. La France se trouve en avance de quarante ans dans cette course qui a failli déjà lui être fatale en 1914! On a souvent cherché l'explication de nos premiers revers dans certaines erreurs tactiques imputables à notre haut commandement ; la vérité est beaucoup plus simple : le nombre nous manquait. Napoléon, il est vrai est parvenu dans de telles conditions à remporter des victoires éclatantes en 1796 ; mais les génies sont rares et de pareils miracles ne se renouvellent guère dans l'histoire. La sagesse nous commande donc de conserver tout au moins des effectifs en rapport avec ceux de nos adversaires éventuels.

Lors de l'évacuation de la Rhénanie, les effectifs allemands seront le double des nôtres.

Or, en 1935, date d'évacuation possible de la rive gauche du Rhin, la population allemande se sera accrue de 7 millions d'âmes au moins par rapport à ses chiffres de 1920, la nôtre à peine de sept cent mille. La faiblesse de la natalité des années de guerre aidant, nous disposerons alors de *5 200 000 hommes* incorporables ; les Allemands en auront *11 400 000 ;* la proportion sera ainsi du simple au double.

Si nous voulons à cette époque maintenir simplement nos effectifs de guerre à leur taux actuel, nous serons obligés d'affecter trois classes anciennes aux formations de l'avant. La mobilisation industrielle en souffrira ; la puissance économique du pays s'en trouvera atteinte ; quant à la valeur des armées, elle ne s'accroîtra peut-être pas en proportion du sacrifice consenti, puisque le vieillissement des unités diminuera sensiblement le rendement de l'ensemble. Rien ne prouve d'ailleurs que nous pourrons en rester là. L'Allemagne, disposant d'immenses réserves d'hommes, aura toutes facilités pour augmenter à sa guise le nombre de ses bataillons. Si elle se lançait un jour dans cette voie, qu'elle a déjà suivie naguère, nous serions bien obligés de l'y suivre. De difficile, notre situation deviendrait dès lors périlleuse, étant donné que chaque année creuse plus profondément le fossé démographique qui nous sépare.

Telle est, en cas de guerre, la répercussion de l'abaissement de notre natalité. Pour le temps de paix, les conséquences en sont moins graves sans doute ; elles n'en méritent pas moins d'être signalées. Les effectifs prévus par la loi des cadres récemment votée comportent 32 divisions, dans lesquelles doivent entrer 435 000 citoyens français fournis par un contingent et demi à raison de 250 000 par classe. Or, ces contingents ne seront plus que de 210 000 en 1930 et, à partir de 1934, ils s'abaisseront à 135 000 environ. Dans un avenir prochain, si la Société des Nations ne nous apporte pas des garanties sérieuses, une modification de la durée du service militaire dans un sens diamétralement opposé aux aspirations populaires, s'imposerait donc d'autant mieux que les naissances masculines allemandes se sont maintenues pendant la guerre aux environs de 500 000 par an. Après 1940, il est vrai, la crise de natalité causée par la guerre s'atténuera, nos classes redeviendront plus normales ; oui, mais nous aurons probablement évacué la Rhénanie! L'accroissement

les moyens allemands aidant, nous serons encore une fois obligés de prendre des mesures de précaution importantes.

L'infiltration étrangère n'a fait que croître depuis la guerre.

L'infériorité démographique d'une nation entraîne parfois l'invasion militaire ; toujours, en tout cas, elle provoque, de la part de ses voisins, une infiltration pacifique dont l'importance est en relation étroite avec l'intensité du déséquilibre des populations. Au siècle dernier, les terres vierges encore nombreuses dans le monde attiraient tout naturellement le flot compact des émigrants. Aujourd'hui, la plupart de celles qui se trouvent situées sous des latitudes favorables à la colonisation blanche ont atteint leur point de saturation. Le trop-plein des nations recherche donc d'autres rivages, et c'est ainsi qu'il se déverse sur les pays de vieille civilisation qui, par suite de leur faible natalité et de leur développement économique, paraissent encore capables de nourrir un supplément d'hommes important.

La France, étant du nombre, devient ainsi un véritable champ d'exploitation. Les étrangers y arrivent en foule, armés de leurs formidables appétits. L'infiltration commencée avant la guerre demeurait cependant soigneusement camouflée ; elle échappait aux observateurs les plus avertis. Il fallut le choc de 1914 pour nous dévoiler l'importance du mouvement, qui depuis lors n'a fait que grandir. La population flottante des touristes mise à part, on peut estimer le montant des étrangers vivant actuellement en France à 2 310 000 environ, dont 500 000 dans le seul département de la Seine. Alors que l'accroissement de notre population, au cours des deux dernières années (1), se chiffre par 200 000 âmes environ, celui des étrangers atteint 643 000 au moins. Bien peu se fixent au sol en s'incorporant à nous : 10 887 en 1921, 17 441 en 1922, et 20 308 en 1923 ont adopté notre nationalité (2). Chiffres bien faibles, chiffres navrants qui caractérisent, hélas ! la mentalité avec laquelle trop d'émigrants abordent nos frontières ; venus chez nous pour s'enrichir, ils s'empressent de nous quitter après fortune faite !

Rien ne serait plus dangereux cependant que de condamner l'immigration par principe. Elle est aussi nécessaire aujourd'hui que l'afflux des capitaux étrangers pour assurer la remise en marche de notre organisme économique. L'un et l'autre sont la condition *sine qua non* de la résurrection d'un peuple saigné à blanc par la guerre. Les étrangers appartenant aux professions manuelles constituent un appoint appréciable pour notre main-d'œuvre déficitaire ; ils sont d'ailleurs facilement assimilables. Les riches voyageurs qui viennent en touristes et dépensent beaucoup d'argent rue de la Paix, les intellectuels qui maintiennent un contact permanent avec nos Universités et nos Sociétés savantes, servent utilement eux aussi nos intérêts. Il convient donc de distinguer soigneusement entre les bons éléments... et les autres.

Des mesures protectionnistes s'imposent pour la rendre fructueuse.

Nous avons besoin des étrangers, mais non de tous les étrangers. Il est toujours permis à un peuple de choisir ceux auxquels il entend ouvrir ses portes et de surveiller ensuite leurs agissements. Que l'écume des gens sans aveu, qui encombre aujourd'hui les trottoirs de la capitale, fait monter, avec le prix des denrées, la statistique des crimes et nuit au bon renom de la France, s'arrête à nos frontières ! Accueillons au contraire avec faveur les jeunes gens qui désirent s'instruire chez nous et se constituent les pionniers de notre civilisation. Ouvrons les bras aux bons travailleurs qui viennent mettre leurs forces à notre disposition et ne demandent pas mieux que de faire souche dans notre pays. Utilisons les capitalistes et leur argent, mais, à l'exemple des Belges au Congo, obligeons-les à travailler un peu à notre bénéfice en les astreignant à nous allouer des actions ou des parts bénéficiaires, en rémunération d'un apport qui a bien sa valeur, puisque c'est notre sol, l'élément même de leur succès. Séparons en un mot l'ivraie du bon grain. A ce prix seulement, l'immigration sera fructueuse pour nous en temps de paix.

Il faut, si possible, incorporer les étrangers à nos effectifs de guerre.

Elle n'en constituera pas moins un grave inconvénient au point de vue de notre défense nationale. A l'heure du danger, les étrangers ne remplacent pas les autochtones. Si l'afflux extérieur se maintient au taux actuel, vers 1940 un contingent supplémentaire de quelque cinq millions d'immigrants se trouvera occupé sur notre sol ; ils auront pris la place des cinq millions de citoyens qu'auraient dû nous donner les mères françaises. En temps de guerre, s'ils appartiennent à des nations hostiles, ils se verront naturellement expédiés sur les camps de concentration, à moins qu'ils n'aient pris la précaution de quitter subrepticement la France, ce qui est plus probable ; s'ils sont alliés, ils rejoindront leurs armées. Seuls les neutres resteront en définitive à leurs postes, mais en conservant la latitude de se croiser les bras, puisque nulle loi ne peut les obliger à travailler au bénéfice de la défense nationale. De toutes manières, un large déficit se creusera donc dans nos effectifs de travail, au moment où nous aurions le plus d'intérêt à les étoffer ! Ces cinq millions d'hommes, qui pendant des années auront vécu de notre activité, bénéficié de notre hospitalité, n'auront ainsi, au jour du péril, aucun devoir à remplir.

On conçoit facilement que, possédant de si grands avantages, les immigrants ne soient point disposés à les abandonner. Pour la classe 1921, sur 30 500 étrangers nés en France et résidant dans la Seine, on a compté seulement 316 conscrits. Les chiffres se sont un peu améliorés en 1922 et 1923, puisqu'ils sont passés respectivement à 568 et 534 ; ils n'en restent pas moins des plus faibles. La plupart ne désirent nullement acquérir une nationalité inutile et onéreuse. Ils ne le feront que s'ils y trouvent leur intérêt. Aujourd'hui, où nos effectifs de guerre diminuent d'une façon aussi inquiétante, le moment semble venu de chercher à les attirer efficacement.

En définitive, bien orientée et convenablement endiguée, l'immigration, conséquence de notre décroissante nationalité, peut la pallier dans une certaine mesure ; le problème n'est nullement insoluble. La France a prouvé dans le passé qu'elle était capable d'absorber avec facilité ceux qui venaient se fixer sur son sol ; ses qualités n'ont pas changé. Encore faut-il que nous sachions choisir entre ceux qui se présentent et qu'une législation bien comprise incite les meilleurs éléments à abandonner leur nationalité d'origine.

(1) Du 31 décembre 1920 au 1er avril 1923.
(2) Y compris 12 187 enfants mineurs.

L'armée noire, force de complément, non de substitution.

Lorsqu'on cherche un remède à la crise des effectifs, le célèbre aphorisme du général Mangin se présente aussitôt à l'esprit : « La France n'est plus aujourd'hui confinée dans ses frontières européennes ; avec ses colonies, elle constitue une nation de 100 millions d'habitants. » Comme l'Allemagne n'a plus aucune possession hors d'Europe, comme elle ne compte sur son sol que 67 millions d'hommes environ, la décroissance de notre natalité deviendrait dès lors sans danger. Nos sujets bruns, jaunes, rouges et noirs, viendraient à point nommé compenser le déficit de notre population continentale.

Le problème est en réalité beaucoup plus complexe qu'il ne paraît ainsi à première vue. Des discriminations sont encore une fois nécessaires, et rien ne serait plus dangereux que de mésestimer ou d'exagérer les services qu'on peut attendre à cet égard de nos sujets d'outre-mer. Ceux-ci constituent incontestablement une magnifique réserve de 60 millions d'hommes, et la France doit être reconnaissante au général Mangin d'avoir si chaleureusement prêché, bien avant 1914, la croisade en faveur de leur utilisation. Au cours de la lutte mondiale, le seul bloc africain nous a fourni un complément fort appréciable de 421 000 combattants et de 129 000 travailleurs. Nous aurions pu en tirer davantage, nous le pourrons encore dans l'avenir, à la condition de tenir compte des contingences.

Les indigènes africains qui nous intéressent plus particulièrement, puisqu'ils se trouvent à portée de la métropole, possèdent, en effet, les qualités et les défauts de leurs races. Leur moral comme leur physique se révèle très différent du nôtre. Sous leurs climats, les blancs sont absolument inaptes au travail manuel ; comment s'étonner que, transplantés en Europe, les Africains ne puissent s'astreindre à toutes nos règles de vie ? Pourquoi supporteraient-ils mieux les rigueurs de nos hivers, que nous les ardeurs de leurs étés ? Dans l'emploi qui peut en être fait, il y a donc lieu de tenir le plus grand compte aussi bien de leur tempérament que de leur valeur intellectuelle. Dès lors, ils apparaissent ce qu'ils sont en réalité : un personnel non de substitution, mais de complément fort utile.

On les emploiera avec fruit dans l'organisme économique, à la condition de choisir pour eux des climats favorables et de les écarter des fonctions techniques auxquelles ils ne sont point préparés. Ils semblent pouvoir être affectés en grand nombre aux mines et aux houillères, où le travail est généralement individuel et toujours assez simple. L'entretien des routes, des canaux, des voies ferrées, en absorbera également une certaine quantité. Dans les campagnes mêmes, ils seront d'un secours efficace à la condition d'être maintenus groupés et de rester étroitement surveillés afin d'éviter des accouplements dangereux pour notre race. On comprend que, dans les branches industrielles exigeant une certaine habileté professionnelle, un long apprentissage et des connaissances scientifiques même rudimentaires, on ne puisse leur confier que les emplois de manœuvres. Au total, 500 000 travailleurs indigènes prendraient ainsi place utilement en temps de guerre dans notre organisme économique et 100 000 environ à l'arrière des armées ; c'est quatre fois ce que l'Afrique française nous a fourni en 1914-1918. Avec ses 30 millions d'habitants, elle est parfaitement capable d'un tel effort.

La reprise de la natalité est pour la France une question de vie ou de mort.

Elle est à même également d'accroître considérablement le chiffre de ses combattants. Mais ici il faut tenir compte, encore une fois, beaucoup moins des possibilités coloniales que de nos facilités d'absorption. Tous les emplois de l'armée ne sauraient convenir aux indigènes. Ceux-ci, d'autre part, ne sont guère utilisables en hiver ; or, nous ne sommes plus à l'époque de Henri IV, où les armées renonçaient aux opérations actives pendant la mauvaise saison. Leur valeur morale sur le champ de bataille est enfin très différente de la nôtre. Les noirs, en particulier, sont de grands enfants fort braves, mais impulsifs et impressionnables à l'excès. Les dangers inconnus, les procédés de combat inédits les surprennent. Dans leurs rangs, la panique succède avec une rapidité déconcertante à l'enthousiasme. La simple disparition d'un chef respecté entraîne parfois la débandade de toute une troupe ; nous en avons connu de multiples exemples. S'ils ne sont fortement encadrés, puissamment étayés par des unités blanches, les indigènes ne sauraient donc échapper aux émotions du champ de bataille. Dès lors, il y a une proportion à maintenir entre les Français et leurs camarades de couleur. Forts de leur expérience, nos coloniaux n'ont jamais voulu employer au cours de la dernière guerre plus d'un bataillon nègre pour trois européens. Un régiment sur trois semble en tout cas le maximum de l'amalgame à envisager. Les statistiques officielles nous promettant pour 1935 un total de trois millions de combattants blancs, les effectifs coloniaux pourraient donc s'élever dans l'avenir à un million d'hommes environ. L'appoint, comme on le voit, est important, mais restera un appoint. Un terrible aléa subsistera toujours en effet, qui nous empêchera de faire un fonds absolu sur les indigènes : celui de leur arrivée en Europe. La construction du Transsaharien le réduira sans doute, mais sans le supprimer. On se heurtera toujours aux difficultés de la traversée de la Méditerranée, traversée qui serait peut-être facile si l'Allemagne demeurait notre seule adversaire, mais qui se compliquerait étrangement le jour où cette Puissance aurait trouvé quelque concours sur mer. C'est une hypothèse qu'il n'est pas permis d'écarter.

Pour parer à ce danger, nous pourrions, il est vrai, accroître dans l'avenir le nombre des unités indigènes stationnées en France dès le temps de paix. Mais cette transplantation en masse ne serait pas sans inconvénient ; il semble bien que nous ayons déjà fait dans cette voie l'effort maximum. Le recomplètement des régiments au cours des hostilités nous obligerait rapidement en tout cas à de nombreuses allées et venues entre les ports d'Algérie et de Provence. L'ère des difficultés s'ouvrirait peut-être quelques semaines plus tard ; elle ne serait pas supprimée.

La France peut-elle attacher les fils de sa sécurité à des points d'appui aussi fragiles ? Evidemment non. De pareilles mesures ne sauraient constituer que des palliatifs. La clé du problème de notre défense nationale se trouve en définitive dans la reprise de la natalité, qui constitue ainsi une question de vie ou de mort pour nous. Le vote de nouvelles lois protectrices adaptées à nos mœurs s'impose donc d'urgence, si nous ne voulons pas voir la civilisation menacée une fois de plus.

Général Serrigny.

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. Faigle.